

DOSSIER DU

# Professeur PRINCIPAL

septembre  
2009



## Missions, rôle du **PROFESSEUR** principal

- 1 Les missions du professeur principal
- 2 Le professeur principal et l'évaluation
- 3 L'heure de vie de classe
- 4 Le professeur principal et les dispositifs interdisciplinaires
- 5 Repérer une situation de maltraitance, violences sexuelles, conduites à risques
- 6 Les conduites à risques

## L'orientation : préparation et **ACTIONS**

- 7 Le parcours de découverte des métiers et des formations
- 8 Le webclasser, Passeport Orientation Formation
- 9 Orientation et scolarité -les étapes de l'orientation, de la 6ème... au supérieur-
- 10 L'élève et l'orientation : adolescence et projets
- 11 L'élève et l'orientation : accompagner et agir
- 12 De la 6e à la 3e : les organisations spécifiques
- 13 La découverte professionnelle au collège
- 14 L'orientation active
- 15 Le Forum "du lycéen à l'étudiant"
- 16 L'égalité des chances entre filles et garçons : le constat
- 17 L'égalité des chances entre filles et garçons : agir
- 18 Les ressources Onisep pour les enseignants
- 19 Les ressources Onisep pour les élèves
- 20 [monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr)

## Les **FORMATIONS**

- 21 Après la 3ème
- 22 La voie professionnelle
- 23 La réforme du bac professionnel
- 24 Après le Bac
- 25 La fac version LMD
- 26 Les poursuites d'études après un Bac+2

## L' **INSERTION**

- 27 L'insertion des jeunes en Picardie
- 28 L'insertion des jeunes
- 29 L'insertion des jeunes : en sortant de l'école que sont-ils devenus ?
- 30 La mission générale d'insertion -MGI- de l'Education nationale  
Principaux itinéraires de formation

# Les missions du professeur principal



Circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993, BO n°5 du 4 février 1993.

## LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Article 38 - Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 - JO du 24 avril 2005 - BO n°18 du 5 mai 2005.

"Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement".

Un professeur principal de chaque niveau d'enseignement y participe.

## Recommandations des textes officiels

L'équipe pédagogique assure le suivi individuel, l'information et l'orientation des élèves. Le professeur principal assure la coordination de l'équipe. Au sein de cette équipe, il effectue la **synthèse des résultats obtenus par les élèves**. Il présente cette synthèse au conseil de classe. Il est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

Le professeur principal concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, les élèves et leurs parents.

Les professeurs principaux sont choisis par le chef d'établissement indépendamment de la discipline qu'ils enseignent, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail d'équipe, au dialogue, notamment avec les milieux économiques.

## Des actions spécifiques selon les niveaux

A chaque niveau, le professeur principal fait la synthèse des résultats scolaires, du niveau, des capacités des élèves au regard des objectifs attendus. Il établit un bilan qui permet à l'équipe éducative de proposer un passage en classe supérieure ou une orientation. Selon la classe, le professeur principal coordonne des actions spécifiques pour répondre aux besoins des élèves :

- adaptation dans l'établissement, soutien (6e, 2de...) : heures de remise à niveau en 6e, aide individualisée en 5e et en 2de, études dirigées en 6e et 5e
- méthodes pédagogiques adaptées au niveau des élèves, (6e, 4e...) : itinéraires de découverte (en 5e et en 4e)
- actions d'éducation à l'orientation (5e, 4e, 3e, 2de, 1re...)
- préparation au choix d'une voie de formation (3e, 2de, terminale)
- organisation et suivi des périodes de formation en entreprise

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2008 (BO n°15 du 10/04/08) indique que des entretiens personnalisés devraient être réalisés par les professeurs principaux avec l'appui des conseillers d'orientation psychologues, en classes de 3e, 1re et terminale en lycée général et technologique ainsi qu'en lycée professionnel. La présence des parents sera systématiquement recherchée lors de ces entretiens.

## Les actions du professeur principal au collège et au lycée

il **écoute** l'élève, sa famille, ses différents partenaires

il **consulte** ses différents partenaires : autres enseignants, délégués élèves, documentaliste, conseiller principal d'éducation ; personnes ressources : conseiller d'orientation-psychologue, assistant social...

il **synthétise** la situation de la classe et de l'élève

il **aide** l'élève

il **informe** le conseil de classe, les parents, l'élève lui-même

il **coordonne et anime** l'équipe pédagogique



## Pour en savoir plus

«TÉMOIGNAGE D'UNE PROFESSEURE PRINCIPALE»

[www.onisep.fr/equipeducatives/rubrique\\_Onisep\\_TV\\_partie\\_Etudes/Au\\_collège/Système\\_éducatif](http://www.onisep.fr/equipeducatives/rubrique_Onisep_TV_partie_Etudes/Au_collège/Système_éducatif)

«LE KIT DU PROFESSEUR PRINCIPAL»

[www.onisep.fr/equipeducatives](http://www.onisep.fr/equipeducatives)

«LE PROFESSEUR PRINCIPAL : RÔLE ET MISSION»

Claude Guillon et Patrick Margueron (Hachette - collection Ressources Formation - CRDP de Franche-Comté, 2001)

«LES CLEFS DU QUOTIDIEN, LE PROFESSEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE» Alain Picquenot et Christian Vitali (CRDP de Bourgogne (Dijon), 2001)

### Bilan et suivi individuel de chaque élève dans le milieu scolaire :

- présenter la situation de l'élève au conseil de classe : résultats scolaires (points forts, points faibles, comportement, rapport, résultats/capacités, évolution...)
- proposer le tutorat aux élèves de 6<sup>e</sup>, voire de 5<sup>e</sup>, qui ont besoin d'un suivi plus individualisé. Le tutorat améliore généralement le comportement des élèves et les aide à organiser leur travail scolaire.
- ménager un temps de dialogue avec l'élève : parler de ses relations avec les autres (élèves, professeurs),

l'aider à résoudre un conflit et à se situer dans le milieu scolaire, répondre aux questions qu'il se pose (ou devrait se poser) sur sa scolarité et l'orientation.

- connaître l'élève autrement qu'à travers ses résultats scolaires, le responsabiliser.

### Préparation de l'orientation :

- favoriser l'accès des élèves à toutes les informations nécessaires : utilisation des documents ONISEP (démonstration du fonctionnement du Kiosque ou de l'autodoc au CDI), recherches bibliographiques, sites internet...

- impulser et coordonner les actions d'information : visite d'entreprise, rencontre avec des professionnels ou d'anciens élèves.
- mettre en place des actions d'aide à la connaissance de soi avec le conseiller d'orientation-psychologue. Par son action pédagogique, le professeur principal contribue à la connaissance des élèves (évaluations, repérages des capacités, observations des comportements).
- stimuler les élèves pour qu'ils élaborent un projet et effectuent des choix. Les aider, par exemple, à se fixer des objectifs réalistes, à prévoir des étapes pour les atteindre.

## Le dialogue avec les familles

### Un rôle de médiateur

Le professeur principal est l'observateur privilégié du comportement des élèves. Tout en gardant à l'esprit que chaque situation est particulière, il recueille les observations des membres de l'équipe éducative concernant l'attitude de l'élève devant les tâches scolaires. En faisant le bilan de la situation, le professeur principal peut expliquer aux parents le sens des résultats en termes de travail, de régularité, d'efforts, d'investissements... La réussite scolaire des élèves dépend beaucoup du regard que portent les parents d'élèves sur l'école. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche d'accompagnement du travail personnel. Lorsque les parents prennent en compte les contraintes scolaires et soutiennent les efforts dans le travail, ils transmettent à leurs enfants une culture du travail scolaire. Par l'intermédiaire du carnet de correspondance, il peut également les prévenir d'une difficulté, de problèmes qui dépassent le cadre scolaire et proposer de rencontrer une personne relais : conseiller d'orientation-psychologue, infirmière, médecin scolaire... son intervention est susceptible d'améliorer la façon dont les élèves vivent leur scolarité au collège ou au lycée.

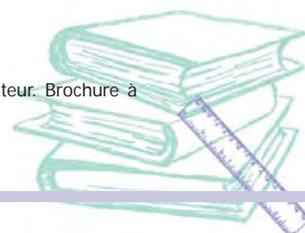
### Les parents et l'orientation

Le professeur principal assure la liaison entre l'administration, le conseiller d'orientation-psychologue et les familles pour les étapes de l'orientation. Il explique aux parents les critères scolaires de passage dans la classe supérieure et d'orientation vers les différentes voies de formation. Il prépare l'orientation en donnant une première information sur les études et en portant une appréciation sur les résultats et les capacités scolaires de l'élève en fonction de son projet d'orientation. Il présente aux parents les arguments qui motivent l'avis du conseil de classe et en discute avec eux. Avant l'entretien avec les parents, le professeur principal peut s'interroger sur plusieurs points (non exhaustifs) :

- L'incidence de la catégorie socio-professionnelle sur la représentation de l'orientation (Cf. fiche n°11 - L'élève et l'orientation : accompagner et agir),
- La pression des parents sur l'élève en matière d'orientation,
- Le redoublement antérieur et ses répercussions sur l'orientation,
- Le niveau de la classe et le niveau de l'élève,
- Les compétences de l'élève, ses intérêts personnels et ses projets professionnels...

### En savoir plus : Le rôle et la place des parents à l'école

- Circulaire n° 2006 - 137 du 25/08/2006 (BO n°31 du 31/08/2006)
- Rapport n° 2006 - 057 - octobre 2006. Rapport conjoint IGAENR - IGEN
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique "Outils de documentation, d'information", cliquez sur "Tous les rapports")
- "Pour un dialogue réussi enseignant-parent, parent-enseignant" à consulter sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) > onglet Académie > Le médiateur. Brochure à télécharger.



# Le professeur principal et l'évaluation

## Pourquoi évaluer ?

Évaluer, c'est attribuer une valeur à un objet, en utilisant des critères de réussite correspondant aux objectifs choisis pour atteindre les finalités qu'on a fixées. Analytique, cette évaluation doit prendre en compte un ensemble d'informations pertinentes pour être un outil de décision.

- prendre des décisions :
  - d'adaptation pédagogique (phase de diagnostic)
  - de régulation des apprentissages par leur adaptation au niveau réel de compétences des élèves (évaluation formative/formatrice)
  - de certification immédiate, intermédiaire ou finale, ponctuelle (épreuves communes, examen, ...) ou continue (évaluation sommative)
  - d'admission, de promotion, d'orientation (évaluation pronostique)
- communiquer :
  - avec l'élève au sein de la classe ou du groupe (pour opérer des remédiations)
  - à l'intérieur du système scolaire entre professeurs, avec l'équipe pédagogique et administrative, lors des conseils de classe, ...
  - avec les familles. Dire quoi ? Quand ? De quelle façon et sous quelle forme ?

## Mieux connaître l'élève grâce à l'évaluation

Le professeur principal doit être capable à tous moments, et surtout lors des prises de décisions, de fournir un portrait de l'élève portant sur ses résultats scolaires, mais aussi sur ses compétences, son comportement, son environnement familial. Il est donc amené à utiliser et traiter un certain nombre d'indicateurs.

### 1. De quels indicateurs dispose-t-il ?

- Sur le plan des résultats scolaires
  - des bulletins trimestriels : notes, appréciations et conseils
  - des relevés de notes généralement bimestriels
  - des évaluations nationales aux différents moments de l'enseignement
  - de résultats à des épreuves communes de type normalisé
  - des résultats aux épreuves de brevet blanc ou de bac blanc
  - du dossier de l'élève
  - des échanges avec les autres professeurs de la classe
  - des échanges d'informations dans le cadre des liaisons interétablissements
  - des discussions avec l'élève lui-même.
- Sur le plan du comportement
  - du relevé des absences
  - du relevé des sanctions
  - des renseignements divers fournis par le CPE
  - des indications portées sur les bulletins scolaires
  - des échanges avec les membres de l'équipe éducative.
- Sur le plan de l'environnement familial de l'élève
  - des échanges écrits et oraux avec la famille
  - des renseignements éventuellement fournis par l'assistante sociale et le médecin scolaire
  - des renseignements fournis par l'équipe de direction.

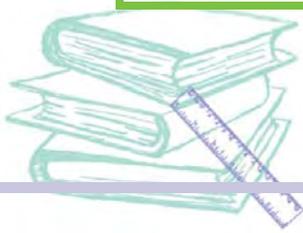
**La note de vie scolaire**  
Trimestrielle et prise en compte pour l'obtention du diplôme national du Brevet, cette note de vie scolaire évalue principalement l'assiduité de l'élève, le respect du règlement intérieur et sa participation à la vie de l'établissement et aux activités reconnues par celui-ci. Introduite en 2006, elle est attribuée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal et après consultation de l'équipe pédagogique et avis du conseiller principal d'éducation. Le professeur principal a donc un rôle majeur à jouer pour harmoniser les remarques de ses collègues.

### 2. Quelle fiabilité accorder à ces indicateurs ?

- Que signifie la note, quelle valeur lui accorder ?
  - que prend-elle en compte réellement : les leçons, les interrogations écrites, les devoirs en classe, la capacité à utiliser un savoir, l'investissement personnel de l'élève, le soin... ?
  - comment est-elle obtenue : choix de certaines notes pour constituer une moyenne, toutes les notes obtenues dans le trimestre comptées à égalité ou coefficientées... ?
  - quels types d'activités donnent lieu à ces notes ?
- Quel poids accorder à l'appréciation figurant sur le bulletin : l'espace qui y est consacré entraîne inévitablement une concision réductrice.

### 3. Comment utiliser les indicateurs dont il dispose ?

- Considérer les notes avec précaution : la moyenne générale ne signifie pas grand chose ; il peut être intéressant de définir des pôles scientifique, littéraire, artistique, sportif afin de mettre en lumière les points forts et les points faibles de l'élève (ce travail s'effectuant en collaboration avec les élèves).



La note elle-même n'a de valeur qu'au sein même de la classe pour classer les élèves les uns par rapport aux autres ; il serait risqué de comparer les notes d'une classe à l'autre : les études scientifiques sur la notation prouvent que, même avec un barème précis, les écarts peuvent être très importants d'un professeur à l'autre. La note est un indicateur, sans plus.

- Procéder de même pour les appréciations qu'il est préférable de réorganiser selon une typologie : travail, comportement, etc... Le conseil de classe y gagnerait en clarté et précision.

- Pointer les dysfonctionnements les plus graves : absentéisme, graves manquements à la discipline, et les points positifs : progrès, investissement personnel, etc...

#### 4. Compléter une évaluation constat par une évaluation formative dans le cadre du projet personnel de l'élève :

- Déterminer au sein de l'équipe éducative quelles compétences on attend d'un élève à l'issue de la 6e, du cycle central, de la 3e, notamment dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire (voir dans "Qu'apprend-on au collège ?" les tableaux d'exigence - CNDP, XO Edition 2002), à la fin de la 2de et à la fin de la 1re.

- Ces compétences peuvent, par exemple, porter sur le métier d'élève, les capacités à s'informer, à raisonner, à produire, à travailler de façon autonome.

- Pour que ces compétences puissent être évaluées sans ambiguïté, elles doivent être accompagnées de critères et d'indicateurs précis.

- Si l'élève est associé à cette démarche, il pourra dire ce qu'il vaut lui-même, ce qu'il peut en faire, à quoi il voit qu'il fait des progrès, le tout sous le regard d'un autre qui dispose des mêmes outils d'évaluation.

## L'évaluation est un outil de communication

- **Avec l'élève** : l'analyse des résultats chiffrés et des grilles de compétences ouvre le dialogue, permet des prises de conscience et la mise en place de nouvelles stratégies. Elle est en ce sens un outil de formation dans le cadre du projet personnel de l'élève.

- **Avec les parents** : l'évaluation permet de présenter un profil de l'enfant tel qu'il est dans le système scolaire et non tel que les parents le voient, même si cette dimension n'est pas à négliger. Elle aidera ceux-ci à se forger une opinion et à prendre les décisions.

- **Avec l'institution** : considérée comme elle a été définie plus haut, l'évaluation peut être le moyen de faire changer le statut du conseil de classe : d'instance de constat, il pourrait devenir une instance de conseil.

## L'évaluation comme outil de décision

Les indicateurs évoqués plus haut serviront à l'institution pour porter un pronostic et faire des propositions aux familles pour qu'elles prennent leur décision :

- de passage dans une classe supérieure
- ou d'orientation.

Il faut que les indicateurs soient le moins possible sujets à interprétation, car les instances de décision vont les utiliser et leur attribuer un sens. L'examen des résultats chiffrés ne peut suffire, il faut les mettre en relation avec tous les autres indicateurs.

### Conclusion

Les réflexions présentées ci-contre permettent de dégager trois axes forts :

- Transformer le conseil de classe
- Associer l'élève à la démarche
- Travailler en équipe et élaborer des outils d'évaluation communs.

### Pour en savoir plus

- «L'évaluation des élèves» Les Cahiers pédagogiques, n°438, décembre 2005
- «Le socle commun mais comment faire ?» Dossier numérique des Cahiers pédagogiques [www.cahiers-pedagogiques.com](http://www.cahiers-pedagogiques.com)
- Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis. Rapport de l'Inspection générale n° 2007-048, juin 2007. [www.education.gouv.fr/cid5579/les-livrets-de-competences-nouveaux-outils-pour-l-evaluation-des-acquis.html](http://www.education.gouv.fr/cid5579/les-livrets-de-competences-nouveaux-outils-pour-l-evaluation-des-acquis.html)
- «Les acquis des élèves, pierre de touche de la valeur de l'école ?» Rapport de l'Inspection générale n° 2005-079, juillet 2005. [www.education.gouv.fr/cid2216/les-acquis-des-eleves-pierre-de-touche-de-la-valeur-de-l-ecole.html](http://www.education.gouv.fr/cid2216/les-acquis-des-eleves-pierre-de-touche-de-la-valeur-de-l-ecole.html)
- «Travailler par compétences» Les Cahiers pédagogiques n°476, sortie prévue pour octobre 2009.

#### Sites internet :

- <http://parcours-diversifies.scola.ac-paris.fr/PERETTI/index.htm>
- [www.educasources.education.fr](http://www.educasources.education.fr)
- <http://eduscol.education.fr>
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Définition

Elle s'inscrit à l'emploi du temps des élèves en moyenne tous les 15 jours au collège. En lycée, sa fréquence et ses modalités d'organisation diffèrent selon les établissements et sont définies par le conseil d'administration après avis du Conseil de la vie lycéenne. Cette heure de vie de classe vise à un dialogue régulier entre les élèves de la classe, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de la communauté scolaire. Globalement, elle cible l'amélioration de la communication dans l'établissement, l'optimisation de la réussite des élèves et une lutte contre toutes formes d'incivilité et de violence.

## Objectifs

Ce temps d'écoute et d'échange permet plus précisément :

- d'instruire le respect d'autrui et de développer l'estime de soi par l'écoute de l'autre et la prise de parole
- prévenir les problèmes de comportements
- l'apprentissage de l'articulation des arguments au cours du dialogue et du débat
- l'apprentissage de la citoyenneté par l'apport de repères sur les valeurs et les lois.

## Instigateurs

Au collège et en LP, l'organisation est principalement confiée au professeur principal qui en est responsable dans le cadre de ses attributions.

Au lycée, elle peut être animée par les lycéens eux-mêmes.

En fonction des questions retenues, d'autres adultes de l'établissement et des

partenaires extérieurs peuvent intervenir (d'autres professeurs, le CPE, l'infirmière, le COP, l'assistante sociale, les gendarmes, les personnels de justice, des professionnels et des associations diverses).

De récentes directives incitent les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation à profiter de ce moment pour sensibiliser les élèves de 3ème à la vie lycéenne. Il s'agit d'encourager de futurs élèves de seconde générale, technologique ou professionnelle, à participer aux élections et contribuer au bon fonctionnement du conseil des délégués pour la vie lycéenne.

## ✂ Deux professeurs principaux nous font part de leur expérience :

Nassera Sahnoun, professeur principal d'une classe de seconde générale et technologique :

« Les heures de vie de classe apparaissent dans l'emploi du temps, à raison d'une heure tous les quinze jours. Elles ont un caractère obligatoire pour les élèves mais elles ne sont pas l'exclusivité du professeur principal. Tout membre de l'équipe pédagogique peut y participer. Elles doivent être mises à profit pour préparer en amont mais aussi en aval les conseils de classe. Ces heures de vie de classe donnent la possibilité à chacun de s'exprimer, de témoigner de difficultés personnelles (problème d'organisation, par exemple) ou de difficultés au sein de la classe. C'est un moment privilégié où on peut instaurer un dialogue. Le professeur intervenant oublie sa discipline

## Textes de références :

- BO n° 21 du 27 mai 1999 (enseignement en lycée)
- BO n° 23 du 10 juin 1999 (supplément)
- BO n° 25 du 29 juin 2000 (collège)
- BO n° 23 du 7 juin 2001 (enseignement professionnel)
- BO n° 24 du 14 juin 2001 (enseignement secondaire - le cycle terminal de la voie technologique)
- BO n° 16 du 18 avril 2002 (préparation de la rentrée en LP).

## Publications :

- "Mon journal de 6e" [www.cndp.fr/journal6e/sommaire.htm](http://www.cndp.fr/journal6e/sommaire.htm)
- "L'heure de vie de classe en lycée professionnel" - Tome 1 : faire de la classe un lieu de vie : accueillir, se connaître, écouter, 2001
- Tome 2 : accompagner les élèves dans leur projet, leur insertion professionnelle, 2004 (Equipe Rénovation de la voie professionnelle, CRDP Région Centre)
- "Professeur Principal. Animer les heures de vie de classe", Arnaud Dubois, Muriel Wehrung (CRDP Amiens, édition actualisée 2009)
- "Et la vie de classe ?" Echanger n°70, (CRDP des Pays de la Loire, Nantes 2005).

## Ressources en ligne :

- [www.crdp-nice.net](http://www.crdp-nice.net) > ressources métiers > ressources en ligne > onglet vie scolaire > être professeur principal
- [www.cndp.fr/pedagogie/civillite/](http://www.cndp.fr/pedagogie/civillite/)
- <http://oniseptv.onisep.fr/index.php> - Un témoignage vidéo sur «l'heure de vie de classe au collège» (Rubrique Etudes > au collège > système éducatif).



pour accompagner au mieux ses élèves. Ces heures de vie de classe doivent également servir à mettre en place d'autres types d'actions ou d'interventions concernant l'orientation, la prévention routière, les conduites à risque (drogues, alcool...), la contraception... Mes élèves suivent l'enseignement de détermination de théâtre. En travaillant sur la mise en scène de situations, nous avons abordé le thème du respect. Comment le manquement au respect peut-il se manifester dans la vie de tous les jours ? Nous avons parlé de l'usage du téléphone portable, par exemple. De la même manière, nous avons travaillé sur la simulation d'entretiens d'embauche. Les élèves jouaient le rôle du recruteur ou le rôle du recruté. Il s'agissait de définir et de réfléchir sur les qualités d'un postulant pour un type d'emploi donné. L'intérêt de ces heures de vie de classe est d'aborder ce qui ne pourrait pas l'être dans le champs disciplinaire. Cela permet d'aboutir au respect et à la connaissance de l'autre et à mieux appréhender la notion de citoyenneté. Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble

dans le respect des codes d'une institution, à réfléchir sur un sujet et devenir un citoyen. Le professeur principal a un rôle d'écoute, de conseil, d'informateur, et de recadrage.

Cyril Gacquer, professeur principal d'une classe de 3e

« J'interviens généralement seul. Les premiers thèmes que nous avons abordés concernent l'orientation et la contribution de la conseillère d'orientation-psychologue a été très utile. Beaucoup de mes élèves, en début d'année, ignoraient les différentes voies de formation après la 3e. Certains ont une idée précise du métier qu'ils veulent exercer et s'imaginent qu'il n'y a qu'une seule voie pour y parvenir. J'essayais de les guider, sans les forcer bien sûr. Quand on propose autre chose aux élèves, ils ont l'impression qu'on leur impose une autre voie alors que le but est seulement de les informer. A eux de voir ce qu'ils souhaitent en fonction de leurs capacités et de leurs envies : des études courtes ou

longues. Je me suis beaucoup servi de la brochure après 3e. Les élèves reçoivent ce document mais ils ont besoin que l'on fasse le point ensemble.

Nous profitons aussi de ces heures de vie de classe pour évoquer les problèmes de méthodologie dans le travail, d'ambiance ou de comportement. Dans un premier temps, je fais le point avec mes collègues. Par exemple, certains élèves se plaignent de chahut pendant les heures de sport. J'expose le problème, nous en discutons et essayons de trouver des compromis. L'objectif est d'améliorer la situation et de responsabiliser les élèves par rapport à leur comportement. Si un prof est mis en cause, j'explique que chacun a sa méthode de travail et il n'est pas question de discréditer un collègue. Ces heures de vie de classe facilitent le dialogue. Elles permettent aux élèves d'avoir un bilan régulier tant au niveau scolaire qu'au niveau du comportement. Je fais un récapitulatif de ce qui peut être amélioré. »

### Exemples des séances consacrées aux heures de vie de classe au sein d'un collège

En 6ème :

- Comment organiser sa vie au collège ?
- Connaissance de soi. Les élèves expriment ce qu'ils aiment ou n'aiment pas

En 5ème :

- Le corps et ses transformations physiques
- La mode
- Découverte des métiers

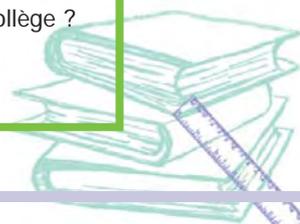
En 4ème :

- Intervention d'une infirmière sur l'hygiène
- Préparation au "Carrefour des formations et des métiers"

En 3ème :

- Les problèmes rencontrés à la rentrée des classes
- Approfondissement du règlement intérieur

- Information sur les dates et le déroulement du Brevet Blanc et des séquences d'observation
- Élection et formation des délégués de classe
- Passage en revue des différents conseils du collège comme le conseil d'administration et le conseil de discipline
- Préparation du conseil de classe (à chaque fin de trimestre)
- Éducation à l'orientation
- Intention d'orientation
- Débat sur la drogue avec un intervenant
- Attestation de sécurité routière par la gendarmerie
- Intervention du COP en séance collective sur l'information après la 3e (outil : brochure "Après la 3e")
- Intervention d'un lieutenant de la police municipale du quartier
- La violence : Comment s'exprime t-elle au collège ?



# le professeur principal et les dispositifs interdisciplinaires

## RESSOURCES

**6 ouvrages** particulièrement utiles, de la collection "Repères pour agir" (série "Dispositifs") publiée par le CRDP de l'académie d'Amiens en partenariat avec le CRAP-Cahiers pédagogiques :

■ Croisements de disciplines au collège de Florence Castinaud et Jean-Michel Zakhartchouk, 2002 (pour la mise en place des itinéraires de découverte - préface de Philippe Perrenoud)

■ Professeur principal. Animer les heures de vie de classe de Arnaud Dubois et Muriel Wehrung, Édition actualisée, 2009 - préface de Jean-Pierre Obin. Un outil essentiel, une réflexion sur l'heure de vie de classe et des témoignages sur les missions du professeur principal.

■ L'orientation, c'est l'affaire de tous

I - Les enjeux

coordonné par Dominique Odry, 2006 (préface de André Legrand)

II - Les pratiques

coordonné par Dominique Odry, 2007

■ Réussir le passage de l'école au collège de Jean-Michel Zakhartchouk et Denis Demarcy, 2007 (préface Claude Lelièvre)

■ La liaison troisième-seconde de Anne-Elisabeth Laroche, 2007 (préface de Antoine Prost)

Dans chacun de ces livres, on trouvera à la fois :

- une présentation des dispositifs, mais aussi leur mise en perspective historique, leurs objectifs ;
- l'évocation de nombreuses expériences concrètes, dans les établissements scolaires, des témoignages de pratiques ;
- des outils pour la mise en œuvre au quotidien.

Centre régional de documentation pédagogique – CRDP – 45 rue St-Leu, BP 2605, 80026 Amiens cedex 1  
Tél : 03 22 71 41 60 – Fax : 03 22 71 41 99  
Site : <http://crdp.ac-amiens.fr/crdp/>

Dans l'enseignement secondaire se sont mis en place, ces dernières années, des dispositifs transversaux qui ont pour objectifs :

✕ **de donner plus de sens aux apprentissages**, en permettant des croisements de disciplines, des liens entre elles, afin de surmonter les cloisonnements qui s'opèrent dans la tête des élèves ;

✕ **d'inciter à travailler "autrement"** en classe, de rendre les élèves plus actifs (recherches, préparation d'exposés, travail de groupes), ce qui ne peut qu'aider à leur motivation, même si en ce domaine il ne faut pas espérer de "solutions miracles" ;

✕ **de favoriser le travail d'équipe des enseignants**, qui peut aller de la concertation à des formes de co-interventions.

Au lycée général et technologique, il s'agit des **TPE** (travaux personnels encadrés) ; au lycée professionnel, du **PPCP** (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) ; au collège, mis en place à la rentrée 2002, des **IDD** (itinéraires de découverte).

Dans chacun de ces dispositifs, le professeur principal peut avoir un rôle à jouer.

## Les travaux personnels encadrés -TPE-

Le professeur principal est amené en début d'année de première (mais c'est sans doute à évoquer dès la seconde) à présenter aux élèves ce que sont ces TPE dont ils auront entendu parler de manière plus ou moins floue (cela peut

aller du "C'est nul ! C'est plein de travail en plus..." à "C'est chouette, tu peux gagner des points au bac avec ça !" en passant par "C'était bien, ça nous a fait faire des recherches sur Internet et on a fait un exposé super !" ...).

On peut, pour cette présentation, partir des trois mots qui forment le titre du dispositif :

• **travaux** : les TPE invitent les élèves à produire, à mener à bien une réalisation concrète. Tout cela en articulation avec les programmes ;

• **personnels** : les élèves doivent éviter les compilations, les fameux copier-coller redoutés des enseignants ; ils doivent savoir utiliser de manière personnelle (individuellement ou en petits groupes) leurs recherches ;

• **encadrés** : les professeurs accompagnent les élèves : ils leur signalent les impasses, relancent leur motivation, vérifient que leur travail est bien ancré dans les savoirs disciplinaires.

Il est bien sûr indispensable d'évoquer dès le début de l'année les modalités d'évaluation. Celles-ci doivent bien prendre en compte la recherche, le travail réalisé, pas seulement la production finale.

Il peut être intéressant lors de cette présentation :

- de recueillir les représentations des élèves sur ce que sont pour eux les TPE ;
  - de lire des extraits de textes officiels ;
  - de donner des exemples de TPE effectués les années précédentes (y compris en faisant circuler des documents).
- Le professeur principal a ainsi un rôle à jouer dans la valorisation des TPE auprès des élèves. Il peut aussi aider à

## Une sélection de sites Internet

### travaux personnels encadrés au lycée :

<http://francois.muller.free.fr/diversifier/TPE.htm>

Un site des sites consacrés à la pédagogie diversifiée et à l'évaluation formative, sous toutes ses formes (TPE, PPCP, parcours, travaux croisés, Itinéraires de découverte...) à destination des enseignants, des formateurs, des personnels de direction, des corps d'inspection et pour les élèves ;

### travaux personnels encadrés :

[www.cndp.fr/secondaire/tpe/](http://www.cndp.fr/secondaire/tpe/)

Informations officielles, accompagnement documentaire, mise en œuvre des TPE ;

### le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel :

<http://eduscol.education.fr/D0047/PPPACC01.htm>

Caractéristiques, objectifs, modalités de mise en œuvre et d'accompagnement des PPCP... Ce dossier renvoi également vers les sources officielles et académiques. Attention, les pages publiées en 2002 ne tiennent pas compte de la réforme de la voie professionnelle ;

### projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, académie d'Amiens :

<http://pedagogie.ac-amiens.fr/ppcp>

Aide méthodologique précieuse pour programmer et organiser un PPCP. Boîte à outil Internet pour apprendre à chercher et à naviguer, bibliographies. Exemples nombreux d'établissements ;

### Innoscope, base de données des innovations :

[http://eduscol.education.fr//D0092F/bdd\\_accueil.php](http://eduscol.education.fr//D0092F/bdd_accueil.php)

La base de données Innoscope permet de rechercher des actions innovantes dont les témoignages écrits sont publiés sur les sites académiques ;

### Une sélection de publications :

«Travail par compétences et socle commun»

de Jean-Michel Zakhartchouk avec la collaboration de Rolande Hatem, 2009

<http://crdp.ac-amiens.fr:article491.html>

«Pratiquer les IDD, les TPE, les PPCP»

Les Cahiers pédagogiques n°413-414 (avril-mai 2003). Ce dossier présente de nombreuses expériences concrètes et des témoignages

[www.cahiers-pedagogiques.com](http://www.cahiers-pedagogiques.com)

leur mise en place, ce qui peut poser à certains moments des problèmes organisationnels. Il doit bien intégrer le travail des TPE dans l'appréciation globale du travail des élèves, dans les conseils de classe notamment et dans l'aide à l'orientation.

Depuis la rentrée 2005-2006, les TPE ne sont plus en terminale. En revanche, leur évaluation en première compte pour le bac. Il convient, bien entendu, d'en informer les élèves en début d'année.

### Les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel -PPCP-

Le PPCP, c'est un **projet** (les élèves doivent mettre en œuvre une production ou une séquence de service, en tenant compte des caractéristiques du secteur professionnel concerné), **pluridisciplinaire** (produit d'un travail d'équipe) **à caractère professionnel** (ce qui est un moyen pour l'élève de percevoir l'unité de sa formation).

En début d'année, le professeur principal des classes concernées informe sur ce qu'est un PPCP, mais plus globalement fait travailler les élèves sur la notion de "projet". Il peut les aider dans le choix du projet, les orienter, contribuer à ce que le PPCP soit l'affaire de toute l'équipe enseignante, pas seulement de ceux qui vont effectivement piloter le PPCP. Car si le professeur principal n'a pas obligatoirement en charge le PPCP, il est cependant impliqué, en particulier par le biais de l'heure de vie de classe.

### Les itinéraires de découverte -IDD-

Ils doivent aider les jeunes à s'approprier le contenu des programmes en proposant une vision transversale des savoirs et savoir-faire. Les jeunes découvrent ainsi

qu'ils peuvent transférer les connaissances et les compétences acquises d'une discipline à l'autre. La production finale (réalisation fournie par les élèves) donne du sens à cette démarche qui contribue aux acquisitions du socle commun. Les IDD permettent, entre autres, l'appropriation de méthode de recherche documentaire, l'acquisition de compétences de l'ordre de l'autonomie et de la prise d'initiative qui s'inscrivent dans le cadre de ce socle commun. Les itinéraires de découverte constituent souvent un moyen de révéler aux équipes pédagogiques mais également aux élèves eux-mêmes, des capacités, des aptitudes jusqu'alors passées inaperçues.

Il revient aux équipes pédagogiques de définir le rythme, les conditions et les modalités de la mise en œuvre des moyens prévus pour ce dispositif.

Les thèmes s'inscrivent dans quatre grands pôles : Nature et corps humain, Arts et humanités, Langues et civilisations, Création et techniques. Mais le dispositif pourra s'ouvrir à de nouveaux thèmes comme le développement durable ou l'énergie \*.

\* BO n°14 du 03/04/2003

### Quel rôle peut jouer le professeur principal ?

Il doit contribuer à la valorisation des itinéraires :

- en les présentant en début d'année, par exemple avec les collègues directement concernés ;
- en consacrant des séances d'heures de vie de classe à l'échange entre élèves sur ce qu'ils font dans des itinéraires différents (cas le plus fréquent, des groupes éclatés d'élèves issus de plusieurs classes) ;
- en informant les parents de l'importance des itinéraires de découverte comme moyen de travailler de façon plus autonome et plus approfondie certains points du programme.

Dans tous les cas, quel que soit le dispositif, le professeur principal peut contribuer à la réussite des projets, même s'il n'est pas un acteur direct.

# repérer, aider à l'évaluation, signaler une situation de **maltraitance,** **violences sexuelles,** **conduites à risques**

Les enseignants sont particulièrement concernés par les situations de maltraitements, conduites à risques et violences sexuelles, car : ils sont les personnels les plus longtemps et souvent au contact des adolescents ; ils repèrent des signes de mal être et de souffrance ; ils recueillent des paroles, des écrits, des dessins...

Le professeur principal a donc un triple rôle :

- 1 - rassembler les observations et les motifs d'inquiétude
- 2 - contribuer à L'EVALUATION avec les partenaires (assistante sociale, médecin, infirmière, conseiller d'orientation psychologue) pour être relais vers l'aide nécessaire à l'adolescent et à sa famille
- 3 - EN CAS D'URGENCE (révélation de maltraitance grave, de violence sexuelle) savoir quoi faire pour la protection immédiate de l'enfant.

Il ne doit en aucun cas rester seul face à ces situations.

## Repérer les signes de souffrance

### LE COMPORTEMENT

- Tristesse, attitude de crainte, repli sur soi, inhibition, manifestations régressives (énurésie, encoprésie, succion du pouce...).
- Hypermaturation (langage et responsabilité d'adulte).
- Préoccupations sexuelles en décalage avec l'âge ou la situation (attitudes masturbatoires, exhibitionnisme, curiosité sexuelle excessive, connaissance détaillée et inappropriée à l'âge de comportements sexuels, attitude de séduction vis-à-vis de ses camarades ou des adultes).
- Agressions sexuelles envers d'autres enfants.
- Quête permanente d'affection auprès des adultes.
- Tentatives de suicide.

- Manifestations d'agressivité, de violence, instabilité.
- Prises de médicaments, alcool, toxiques.
- Conduites délictueuses (vol...).
- Prostitution (il est impératif de ne pas banaliser une telle situation. La prostitution juvénile est, la plupart du temps, dans la continuité de violences sexuelles familiales subies. Elle peut avoir un rapport avec la toxicomanie).

- Malaises avec visites fréquentes à l'infirmier (douleurs abdominales ou osseuses, fatigue inexplicable, vomissements assortis de refus de nourriture...).
- Retard dans le développement staturopondéral et/ou psychomoteur.

### LE PHYSIQUE

- Aspect négligé.
- Dénutrition.
- Blessures corporelles (hématomes, ecchymoses, plaies, brûlures, fractures mal expliquées, alopecie c'est-à-dire zone de raréfaction de la chevelure).

### LE SCOLAIRE

- Ecole buissonnière, absentéisme, fugues.
- Echec scolaire (surtout s'il y a fléchissement brutal des résultats).
- Arrivée à l'école le plus tôt possible, départ le plus tard possible.
- Refus des parents de toute participation de l'élève aux activités périscolaires.

**CE QUI DOIT VOUS ALERTER :**  
**les troubles du comportement**  
**CE QUI DOIT VOUS MOBILISER :**  
**la parole de l'enfant.**

## Contribuer à l'évaluation avec les personnes ressources

**DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

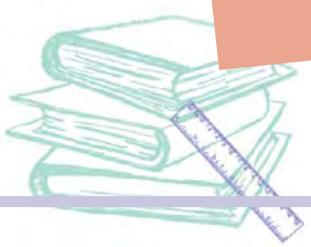
- assistant social scolaire ;
- médecin scolaire ;
- infirmier scolaire ;
- conseiller principal d'éducation ;
- secouriste-lingère ;
- conseiller d'orientation-psychologue ;
- toute personne de l'établissement spécifiquement formée.

**À L'INSPECTION ACADÉMIQUE**

- l'assistant social responsable du service social en faveur des élèves ;
- le médecin responsable de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves ;
- l'infirmier responsable départementale de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves.

**LES NUMÉROS VERTS**

- Allô Enfance maltraitée ☎ 119 - 24 h/24
- SOS Enfance en danger ☎ 0 800 03 46 01 - 24 h/24
- Enfance et partage ☎ 0 800 05 12 34
- FIL Santé Jeunes ☎ 32 24 depuis un poste fixe ou 01 44 93 30 74 depuis un portable au prix d'un consommation ordinaire
- Jeunes Violence Ecoute ☎ 0 800 20 22 23



## Information signalante concernant les situations d'enfants en danger

### Définitions :

**ENFANT MALTRAITÉ** : qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, violences sexuelles, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

**ENFANT EN RISQUE** : qui connaît des conditions d'existence risquant de mettre en danger sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien mais qui n'est pas pour autant maltraité.

### LES TEXTES

La communication des cas de mauvais traitements et privations s'impose, comme à tous citoyens, aux personnels des établissements scolaires ; le fait de ne pas porter ces informations à la connaissance des autorités judiciaires ou administratives constitue un délit pénal (article 434-3 du code pénal).

Cette communication, communément appelée le signalement, prend des formes différentes selon la nature et la gravité des faits de maltraitance :

- En cas de danger avéré, les personnels sont confrontés à une situation de maltraitance grave et manifeste, à une révélation d'abus ou violences sexuelles. Il convient d'adresser un signalement au Procureur de la République ; l'Inspecteur d'Académie et le Président du Conseil général sont informés.

- Dans le cas d'un enfant en danger ou en risque de l'être, le Président du Conseil Général est saisi et l'Inspecteur d'Académie en est informé.

### VIOLENCES SEXUELLES

"Dès qu'un élève a confié à un membre de l'éducation nationale des faits dont il affirme avoir été victime, il appartient à ce fonctionnaire d'aviser immédiatement et directement le Procureur de la République sous la forme écrite et transmise, si besoin est, par télécopie".

### COMMENT PROCÉDER ?

**PAR ÉCRIT**, en faisant apparaître clairement vos nom, prénom, qualité et adresse professionnelle

- Les renseignements indispensables concernant l'enfant maltraité ou présumé l'être (nom, prénom, âge, adresse...)
- Un exposé de la situation (dates, faits constatés, faits rapportés, propos de l'enfant tels qu'ils ont été prononcés...)
- Si elles sont connues, toutes informations concernant l'environnement social et familial de l'enfant
- Fournir, selon le cas, un certificat médical constatant les lésions et fixant l'incapacité de travail
- Dater et signer
- Les communiquer suivant les procédures en vigueur dans votre département

**PAR TÉLÉPHONE** ou par télécopieur.

Ces moyens doivent être utilisés dans tous les cas d'urgence (inceste, violences sexuelles, maltraitance avérée). Un signalement téléphonique par un professionnel doit toutefois être confirmé par écrit.

La personne qui informe n'a pas à apporter la preuve des faits et ne peut être poursuivi du fait de son action. Pensez à informer votre chef d'établissement.

**DANS TOUS LES CAS, NE RESTEZ PAS SEUL ET N'HÉSITÉS PAS À VOUS ADRESSER À DES PERSONNES COMPÉTENTES ET RESPONSABLES**  
(voir liste des personnes ressources).



A lire impérativement dans votre établissement ou accessible sur [www.education.gouv.fr/publication/prevention.pdf](http://www.education.gouv.fr/publication/prevention.pdf)

BO hors série n°11 du 15.10.98



téléchargeable sur le site internet : <http://pedagogie.ac-amiens.fr/cesc> puis cliquez sur Accueil puis Voir Entendre Agir

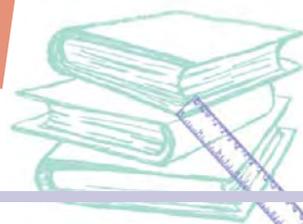
## Entendre un jeune en souffrance

### Ce que vous pouvez faire

- Lui faire part de vos inquiétudes à son sujet
- L'écouter, le laisser parler
- Lui dire que vous ne pouvez l'aider seul(e), mais que vous allez vous mettre en rapport avec des personnes compétentes
- En cas de maltraitance ou de violence sexuelle :
  - le croire et le lui dire
  - le rassurer, lui dire qu'il n'est pas coupable
  - si l'élève vous demande le secret, lui dire que vous n'en avez pas le droit, que la loi vous fait obligation d'entreprendre les démarches avec lui pour qu'il reçoive l'aide dont il a besoin
- L'aider à dire ses craintes (peur des représailles, que tout le monde le sache, etc...)

### Ce que vous ne devez pas faire

- Contacter les parents dans les cas d'abus sexuels intra-familiaux ou de maltraitance grave
- Transformer l'entretien en interrogatoire
- Induire les réponses
- Minimiser les faits
- Vous laisser enfermer dans le secret.

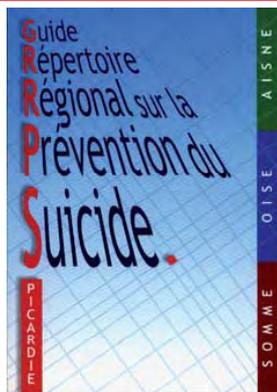


# les conduites à risques

## Les conduites suicidaires

Toute tentative de suicide est à prendre au sérieux quel que soit le moyen utilisé même si elle ne met pas la vie en danger. Il est rare qu'un geste suicidaire n'ait pas été "annoncé" ou précédé de multiples signes avant-coureurs. Ils sont différents chez les filles et les garçons. Les garçons se signalent généralement par des prises de risques et des conduites violentes, les filles plutôt par des plaintes chroniques et un désinvestissement progressif de tout ce qui les intéressait jusque là.

### A consulter



Mis à jour en février dernier, ce guide est réalisé en collaboration par la DRASS de Picardie et l'Observatoire régional de la santé et du social de Picardie.

A consulter sur : [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)

### Signes d'appel :

#### MESSAGES VERBAUX DIRECTS, du type :

- "de toutes façons, je vais me foutre en l'air"
- "je ne vous embêterai plus"
- "je ne m'en sortirai jamais, mieux vaut tout arrêter"
- "des fois, je serais bien plus tranquille mort"
- "si ça continue, moi je laisse tomber"...

#### MESSAGES VERBAUX INDIRECTS, du style :

- "j'ai fait mon testament"
- "je vais partir pour un long voyage"
- "dans quelques jours, vous n'aurez plus à vous en faire pour moi"
- "de toutes façons, je ne sers à rien, je suis nul, je n'ai jamais rien fait de bien"...

#### ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

C'est l'association de plusieurs de ces signes, et surtout leur développement, qui augmentent le risque de passage à l'acte :

- isolement, retrait
- chute brutale des résultats scolaires
- abandon soudain d'occupations sportives ou associatives
- surinvestissement scolaire brutal s'accompagnant de manifestations anxieuses ou obsessionnelles

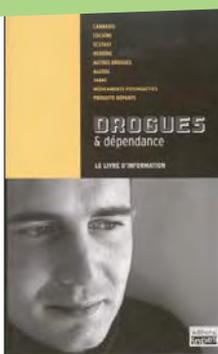
- absentéisme scolaire
- don récent d'objets personnels qui frappent par leur incongruité (ex : guitare, mobylette, santiags...)
- consommation abusive d'alcool, de médicaments ou de drogue
- prise de risques excessive
- plaintes réitérées sur sa famille
- laisser aller dans l'hygiène et l'apparence physique.

#### SYMPTÔMES :

- clowneries incessantes
- diminution des contacts sociaux et amicaux
- rejet des liens habituels et quête de nouveaux amis
- repli dans sa chambre et appauvrissement des activités
- fatigue, troubles du sommeil
- anorexie, boulimie, troubles alimentaires
- spasmophilie, aménorrhée
- apathie, désinvestissement.

**En cas de conduite suicidaire ou de suicide, constituer une cellule de crise pour élaborer les stratégies d'aide aux autres élèves avec le concours des personnels médico-sociaux et les conseillers d'orientation-psychologues.**

## Consommation de produits psycho-actifs



Première ivresse, première cigarette... l'adolescence est l'âge de tous les possibles, des expériences et des rencontres. L'adolescent cherche à découvrir ses nouvelles potentialités et limites. Pour l'adulte, il est indispensable de marquer ces limites et de mettre en garde contre les dangers que l'adolescent peut encourir car c'est à cette période que les addictions apparaissent le plus souvent.

**Pour évaluer la dangerosité d'une situation, les comportements et les contextes de consommation sont au moins aussi déterminants que les produits eux-mêmes. Les ouvrages et sites internet suivants apportent les informations essentielles sur la consommation de produits psycho-actifs chez les jeunes, les effets sur le cerveau, la législation en vigueur ou encore des outils pour mettre en place des activités de classe :**

- «Drogues et dépendances» réalisé par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). A commander ou à télécharger à partir du site [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr).

- «Prévention des conduites addictives : guide d'intervention en milieu scolaire». Collection Repères. Rédigé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) et la MILDT, ce guide propose des contenus spécialement destinés à tous ceux qui sont amenés à développer des actions de prévention auprès des élèves. Une version actualisée et téléchargeable du guide devrait être en ligne sur le site

<http://eduscol.education.fr> dès la rentrée 2009.

- «La santé en seconde : situation dans trois territoires Picards et dans l'ensemble de la région», enquête de l'Observatoire régional de la santé et du social de Picardie (OR2S). Cette enquête étudie notamment la consommation d'alcool, de tabac et de drogue des élèves de seconde durant l'année scolaire 2007-2008. A consulter sur [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)

- [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)
- [www.tabac.gouv.fr](http://www.tabac.gouv.fr)

**Pour une écoute, un conseil, ou pour orienter un élève, des parents, vers un professionnel compétent :**

#### Aisne :

- Point Ecoute Addictologie du centre hospitalier de Soissons : 03 23 75 71 67
- Point Ecoute Jeunes de l'EPSM (Etablissement public de santé mental) de l'Aisne à Chauny : 03 23 38 01 23
- Point Ecoute Jeunes de St-Quentin : 03 23 62 18 29

#### Oise :

- Point accueil Ecoute Jeunes et Parents «Le Fusain Ailé» à Beauvais : 03 44 15 32 40
- Point Ecoute Jeunes «Le Tamarin» à Creil : 03 44 64 12 53

#### Somme :

- Centre Le Chemin - le Mail, service «jeunes consommateurs 15-25 ans» à Amiens : 03 60 12 26 00 ([www.asso-lemail.net](http://www.asso-lemail.net)) ; Permanence d'accueil du Mail à Abbeville : 03 22 25 99 19 ; à Péronne : 03 60 03 47 60.

**Drogues Info Services**  
0 800 23 13 13

appel gratuit depuis un poste fixe.  
Avec un portable, composez le  
**01 70 23 13 13**  
(prix d'une consommation ordinaire).

**Écoute Cannabis**  
0 811 91 20 20

coût d'une communication locale sur un poste fixe 7j/7 de 8h à 20h.

**Écoute Alcool**  
0 811 91 30 30

coût d'une communication locale sur un poste fixe 7j/7 de 14h à 2h.

## Les troubles des conduites alimentaires : anorexie et boulimie

**Les signes d'appel envoyés par un adolescent qui va mal peuvent être multiples. A un comportement précis ne correspond pas une conduite à risque définie. L'important est donc d'être vigilant, d'écouter, de montrer que l'on a vu et de ne pas rester seul pour mettre en place la stratégie d'aide la plus appropriée.**

Il s'agit de pathologies qui existent depuis l'antiquité mais qui sont en augmentation dans leur forme modérée.

Le déclenchement peut survenir à la suite d'une conjonction de plusieurs facteurs :

- facteurs prédisposants (cas antérieurs dans la famille, faible estime de soi, vulnérabilité intellectuelle,...)
- facteurs précipitants (remarque mal supportée, traumatisme psychologique, puberté...)
- facteurs perpétuants (intra-familiaux, liés à la dénutrition).

Une même personne peut alterner des épisodes d'anorexie et de boulimie. Ce type de pathologies se rapproche des conduites addictives.

Il est très important de ne pas rester seul face à ces situations. Les anorexiques peuvent développer des stratégies qui vont leurrer tout le monde y compris parfois le médecin. Une prise en charge médicale associée est indispensable pour mettre des limites, et poser une indication d'hospitalisation si nécessaire. Le traitement qui peut parfois être long peut avoir pour conséquence une interruption temporaire de la scolarité. Un travail important sera mené par l'équipe médicale tant auprès de l'adolescent que de sa famille. Le retour vers l'école devra ensuite être préparé et accompagné, le jeune demeurant dans tous les cas fragile.

## Les jeux dangereux

une plaquette d'information est disponible à partir du site académique :

[www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) rubrique «Pédagogie», puis «Prévention et lutte contre la violence», et enfin «Jeux dangereux».

## Les dangers d'internet

protéger les enfants sur internet.

Voir le site action innocence : [www.actioninnocence.org](http://www.actioninnocence.org)

## Prévenir, s'informer, conseiller

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté -CESC- (BOEN n°28 du 09/07/98 - BOEN n°45 du 07/12/06 "Protection du milieu scolaire")**

**Il permet :**

- une stratégie globale donnant sens aux actions : prévention des toxicomanies, du tabagisme et de l'alcoolisme ; lutte contre la violence ; éducation à la sexualité et prévention des maladies sexuellement transmissibles ; éducation à la citoyenneté et actions de responsabilisation des élèves ; organisation de rencontres et de débats ; élaboration des chartes de droits et de devoirs ;
- la coordination des différentes actions de prévention au sein d'une seule instance prenant en compte les besoins, les intérêts et la parole des élèves ;
- la mise en cohérence des objectifs avec ceux du projet d'établissement ;
- l'identification des tâches de chacun et la répartition des responsabilités entre les membres de la communauté éducative et ses partenaires ;
- l'évaluation et le bilan des actions.

**Quelles missions ?**

- contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans l'école ou l'établissement en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention ;
- organiser la prévention des dépendances, des conduites à risque et de la violence dans le cadre du projet d'établissement ;
- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école ;
- venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal être ;
- renforcer les liens avec les familles ;
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Le C.E.S.C. doit exister dans tous les établissements scolaires. Il est présidé par le chef d'établissement et associe l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires.

Site : <http://pedagogie.ac-amiens.fr/cesc/>

Contact : [ce.cesc@ac-amiens.fr](mailto:ce.cesc@ac-amiens.fr)



# le parcours de découverte des métiers et des formations



Le parcours de découverte des métiers et des formations s'inscrit dans la logique et dans une continuité de l'éducation à l'orientation. La volonté affichée est d'amener les élèves à une orientation choisie et non à une orientation subie, de leur donner les moyens de devenir pleinement acteur et auteur de leur propre avenir. Expérimenté dès la rentrée 2008 à partir de la classe de 5e dans les collèges volontaires, ce parcours est généralisé à la rentrée 2009.

Dès la classe de 5e et jusqu'en terminale, il s'agit pour les élèves :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué.
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations
- de connaître l'ensemble des voies de formation que lui offre le système éducatif

Ce parcours s'inscrit dans les dix grandes orientations prioritaires de la circulaire de rentrée 2008 : « Découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter ».

## Les objectifs

- Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit ;
- Ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier ;
- Étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation ;
- Construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion de période de transition -scolaires mais aussi tout au long de la vie- de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible ;
- Éviter les abandons précoces ;
- Contribuer au respect d'égalité des chances.

## Au collège

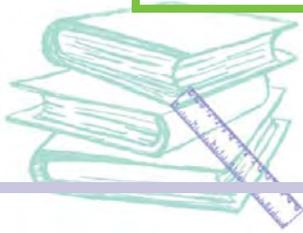
Sur la totalité de leur scolarité au collège, les élèves passeront au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel. **Le parcours est jalonné d'«étapes-métiers»** qui pourront utilement être poursuivies au lycée et de «temps forts». Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur :

- Les enseignements (au travers de l'activité pédagogiques des enseignants et de la DP 3 notamment) ;
- Les heures de vie de classe (voir fiche 3) ;
- Les actions éducatives existantes ;
- Les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail ;
- Les séquences d'observations en milieu professionnel ;
- Le temps de l'accompagnement éducatif.

- **A partir de la classe de 5e, débute la découverte d'une gamme étendue de métiers de tous niveaux** : visite d'entreprise, contact avec des professionnels, etc.

- **La classe de 4e est axée sur la découverte des voies de formation.** Les élèves se familiarisent avec les cursus et les poursuites d'études tout en faisant un lien avec les métiers. Les élèves doivent commencer à comprendre l'éventail des formations qui leur sont offertes et sont invités à passer une journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA. Ce sera aussi l'occasion pour eux de découvrir d'autres établissements que ceux relevant du ministère de l'Éducation nationale : lycées militaires, lycée d'enseignement agricole, lycée maritime, CFA...

- **En classe de 3e, la séquence d'observation de cinq jours en milieu professionnel constitue un des temps forts de ce parcours au collège.** Pour aider les élèves dans leur choix, cette séquence d'observation est complétée par d'autres activités relatives à la connaissance des structures de formation, la participation à des salons ou toutes autres activités pédagogiques permettant d'informer sur les métiers et les formations. **L'option de «découverte professionnelle» participe à ce parcours de découverte des métiers et des formations et l'entretien personnalisé d'orientation permet à chaque élève de faire une synthèse de ces étapes de découverte.**



## Au lycée

Dès la seconde, le parcours de découverte des métiers et des formations contribue au processus de construction de l'orientation active en permettant à chaque lycéen de préparer des choix éclairés. Ce parcours est ponctué d'étapes nouvelles :

- Chaque lycéen de classe de 1re effectue une journée dans une université, un institut universitaire de technologie (IUT), une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles.
- Des entretiens personnalisés sont prévus en 1re et Terminale des lycées d'enseignement général et technologique, et en 1re année de CAP et bac pro en trois ans.
- Un accompagnement personnalisé qui peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle.

## La mise en œuvre

Ce parcours, conçu selon un programme pluriannuel de trois ans qui prend en compte l'articulation collège-lycée, s'appuie sur **un cahier des charges académiques**. Sa mise en place dans les collèges et les lycées fait partie intégrante du **projet d'établissement** qui en assure sa cohérence et est soumis au conseil d'administration. Le rôle de l'équipe éducative (chefs d'établissements, conseillers d'orientation-psychologue, enseignants de toutes disciplines, professeurs documentalistes, etc.) est d'élaborer un programme d'activités fixant des objectifs à chaque niveau, articulé selon une continuité qui donne au parcours tout son sens. Les parents d'élèves sont également associés aux différentes étapes.

Le **webclasser** (voir fiche n°8), qui intègre les activités suivies, les connaissances et les compétences acquises dans le cadre de cette démarche d'orientation, des **partenariats** (fédérations professionnelles, représentants de grandes entreprises, chambres consulaires, etc.), le **CDI**, le **kiosque Onisep**, les **CIO**, les **associations d'anciens élèves**... sont autant de ressources qui contribuent à la mise en œuvre de ce parcours de découverte des métiers et des formations.

## En savoir plus

- **sur l'éducation à l'orientation (EAO)** <http://eduscol.education.fr/>  
Dans la rubrique Orientation, vous trouverez un dossier complet sur l'éducation à l'orientation, sa mise en œuvre et les textes officiels de référence.
- **sur les concours ONISEP.** N'oubliez pas de profiter de ces concours et inscrivez vos classes jusqu'au 1er décembre ([www.onisep.fr/equipeseeducatives](http://www.onisep.fr/equipeseeducatives)) :
  - «Des mots pour un métier» (classe de 3<sup>e</sup>)
  - «Valider le B2i en découvrant les métiers de l'informatique» (classes de 4e et 3e)
  - «A vos blogs» (lycéens)

## Des outils pour vous aider :

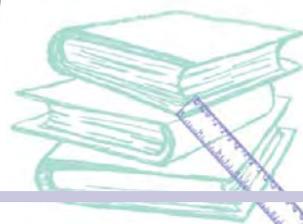
La circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008, BO n° 29 du 17 juillet 2008 présente les finalités et modalités de mise en œuvre de ce parcours.

L'Onisep, sur son site [www.onisep.fr/equipeseeducatives](http://www.onisep.fr/equipeseeducatives), met à disposition des équipes éducatives un ensemble d'outils sur lesquels vous pouvez vous appuyer :

- **«Parcours de découverte : s'informer sur les métiers en utilisant internet».** Plusieurs diaporamas recensent et mettent à disposition des équipes éducatives des ressources web pour le volet «métiers» du parcours de découverte.
- Dans la collection ressources, activités de classe, un nouveau document **«Au collège : le parcours de découverte des métiers et des formations»** présente une définition des objectifs par niveau, des exemples d'actions, en fonction de thématiques et des modalités de mise en œuvre. Ce document s'appuie sur des expériences, des ressources de proximité et propose des témoignages.
- Un **« chat »** sur la **mise en œuvre du PDMF en collège** a eu lieu le 3 décembre 2008. Retrouvez l'intégralité des échanges sur [www.onisep.fr/equipeseeducatives/chats/](http://www.onisep.fr/equipeseeducatives/chats/).
- La **«Lettre aux profs»** de janvier 2009 consacrée à la mise en place du PDMF, présente des exemples d'organisation dans l'académie de Limoges, de Montpellier et Clermont-Ferrand et des témoignages de mise en œuvre en collège et en lycée.



«Quels outils ONISEP pour le parcours de découverte des métiers et des formations et pour la découverte professionnelle ?»  
Voir fiche Collège, téléchargeable sur [www.onisep.fr/equipeseeducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeseeducatives/amiens).



# le webclasseur,

## Passeport Orientation Formation



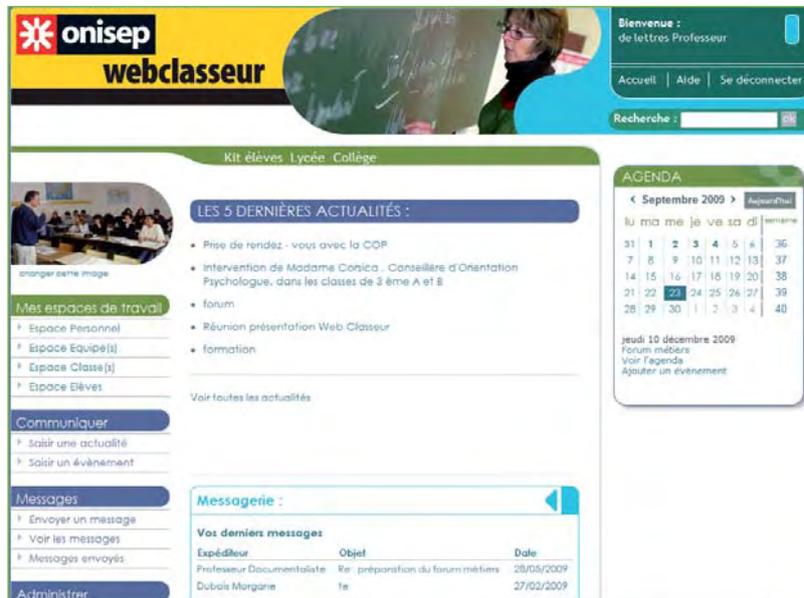
Développé par l'Onisep, le webclasseur est un nouvel outil numérique interactif dédié à l'information pour l'orientation. Ce service vient en appui des politiques académiques en matière d'information et d'orientation et répond en particulier à trois objectifs :

- Il est proposé aux équipes éducatives pour accompagner le travail d'orientation tout au long de la scolarité de l'élève en assurant la continuité de son cheminement.

- Il permet la mise en cohérence de l'ensemble des informations utiles à la construction du projet d'orientation de l'élève en l'aidant à trier, hiérarchiser et stocker en mémoire.

- Il a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions menées dans le cadre de la classe, d'en assurer le suivi et de mobiliser l'ensemble des acteurs : l'élève, sa famille, les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, le documentaliste, le chef d'établissement...

Mis à la disposition des collèges en 2009/2010, le webclasseur va progressivement se généraliser dans tous les établissements scolaires de l'académie d'Amiens.



### Organisation des différents espaces

#### DEUX ESPACES POUR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

✓ Enseignant, conseiller d'orientation-psychologue, documentaliste... chacun dispose d'un espace personnel qu'il aménage en fonction de son rôle et du projet pédagogique. Vous pouvez importer des documents, les modifier, les déposer sur l'espace de la classe et recevoir les productions de vos élèves. Vous pouvez également communiquer avec eux et les autres membres de l'équipe, éditer des actualités, gérer le calendrier de l'orientation... Chacun organise son espace personnel et stocke les documents utiles à son activité. Le professeur principal peut, par exemple, utiliser le webclasseur pour préparer un conseil de classe, demander aux élèves d'expliquer leurs

vœux d'orientation, conserver des données de référence en matière d'insertion et d'emploi et toute autre information utile sur l'orientation.

✓ Un espace collaboratif pour l'ensemble de l'équipe éducative permet de mettre en cohérence les actions mises en place dans la classe, de faciliter les échanges entre collègues par le dépôt de document et la transmission d'information et d'assurer la démarche dans la durée.

L'équipe éducative bénéficie d'actualités régulières sur les questions d'orientation et un accès direct à des ressources numériques fournies par l'Onisep, le rectorat et d'autres partenaires : guides, séquences pédagogiques, préparation et exploitation de salons et forums, procédures...

## UN ESPACE POUR LA CLASSE

C'est un espace de partage dédié à une classe donnée, une interface entre l'équipe pédagogique, les élèves et les parents. Chacun participe à l'enrichissement de l'espace classe qui a une finalité méthodologique dans l'organisation d'un travail collectif. L'équipe pédagogique publie le programme de l'année, dépose des documents et affiche les productions des élèves sur les stages en entreprise ou les visites. Cet espace permet de transmettre des consignes de travail et d'encourager les élèves à noter dans leur espace personnel les questions qu'ils souhaitent poser lors d'un forum, d'un salon, d'une rencontre avec un professionnel.... En tant que professeur principal, vous pouvez les inviter à faire une synthèse de leurs impressions (points positifs, négatifs, découvertes...) et à noter dans leur espace personnel les éventuels effets de ces rencontres sur leur projet. Par ailleurs, les élèves profitent des découvertes de leurs camarades. L'heure de vie de classe (voir fiche 3) peut servir de support pour travailler sur le

webclasser. L'espace classe permet enfin d'associer les parents à la vie de la classe en leur donnant accès aux actualités, à l'agenda et aux travaux collaboratifs.

### Le kit élèves/parents

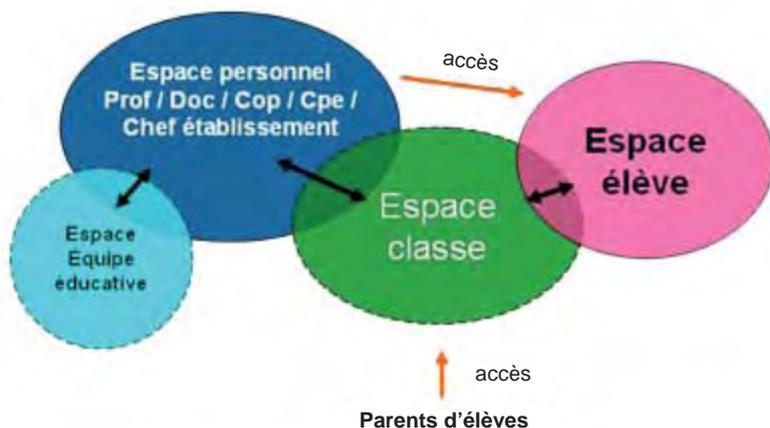
Il contient un ensemble de documents d'information très utiles à l'accompagnement des élèves dans leurs démarches d'orientation (guides Onisep nationaux et régionaux, ressources Internet Onisep...). Cet espace peut également être consulté par les parents.

## UN ESPACE INDIVIDUEL POUR L'ÉLÈVE

Chaque élève dispose d'un espace personnel. Il importe et collecte des documents soit à partir du kit élèves-parents, soit de l'espace classe mais il peut aussi introduire des fichiers d'autres sites que celui de l'Onisep. Il organise et hiérarchise ensuite ses recherches et ses productions utiles à la construction de son projet d'orientation. Le webclasser l'accompagne dans sa

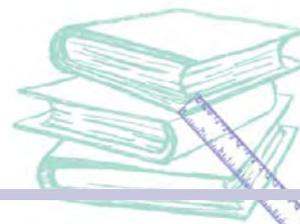
réflexion sur le choix d'orientation et l'aide à préparer les procédures d'inscription. Mais attention, ce n'est pas une interface d'inscription. Via une messagerie intégrée, il peut s'adresser directement à un membre de l'équipe éducative (mais pas à ses camarades) pour lui poser une question ou éclaircir un point. Cette messagerie facilite les échanges en temps réels et hors présentiel. L'élève accède à l'agenda de l'orientation pour avoir une vision d'ensemble des événements à venir dans sa région ou dans son établissement. Il peut se connecter sur n'importe quel poste informatique et même effectuer son travail à la maison. Enfin, l'élève conserve tout au long de sa scolarité les informations et les connaissances acquises pendant le parcours de découverte des métiers et des formations. L'enseignant a un accès consultatif à l'espace personnel de ses élèves. Il peut par exemple suivre le carnet de bord tenu par chacun d'eux lors de son stage en entreprise. Il peut aussi l'inciter à compléter ses notes et l'amener à aller plus loin dans ses réflexions.

### Liens entre les différents espaces :



Le webclasser est un levier pertinent pour la mise en œuvre dans les collèges et les lycées du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF, voir fiche 7) prévu par la circulaire du 17 juillet 2008, mais aussi pour l'orientation active (voir fiche 14).

A noter : Un dossier complet avec des témoignages vidéos sur : [www.onisep.fr/equipeseducatives](http://www.onisep.fr/equipeseducatives)



# orientation et scolarité

-les étapes de l'orientation de la 6<sup>e</sup>... au supérieur-



## L'éducation à l'orientation

Tout au long de sa scolarité, l'élève bénéficie d'un accompagnement pour préparer ses choix d'orientation.

«L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités».

Décret n° 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves.

L'élève doit pouvoir exprimer son projet personnel aux différentes étapes de la scolarité.

Ce processus est conduit avec l'aide des parents de l'élève, des personnels enseignants, d'éducation et de santé scolaire et des personnels d'orientation. L'observation continue de l'élève, le dialogue entre l'équipe éducative et sa famille, doivent permettre de valoriser ses potentialités.

### Au collège

#### Cycle d'adaptation (6e).

Actions mises en place pour faciliter l'adaptation des élèves au collège : concertation entre les enseignants de CM2 et de 6e, visite du collège par les élèves de CM2...

En 6e, les élèves se familiarisent avec le CDI et l'espace documentaire de l'ONISEP. (voir fiche 19)

#### Cycle central (5e, 4e).

Education à l'orientation dans le cadre des disciplines (parcours de découverte des métiers...) et sous la forme d'actions spécifiques prévues dans le projet d'établissement, en liaison avec le CIO.

#### Cycle d'orientation (3e).

Interventions spécifiques du conseiller d'orientation-psychologue : information collective, entretien individuel permettant d'aider chaque élève à élaborer son projet de formation.

### Au lycée

#### Cycle de détermination (2nde).

Informations collectives sur les formations et les métiers, entretiens individuels avec le COP sur demande.

#### Cycle terminal (1re, terminale).

En 1re : entretien d'orientation conduit par le professeur principal, avec l'appui du COP.

En terminale : orientation active et procédures d'admission dans l'enseignement supérieur (dossier unique d'inscription). (voir fiche 14)

BO n°3 du 18 janvier 2007

## Les procédures

Dans l'enseignement du second degré public et privé sous contrat, l'orientation et l'affectation des élèves sont soumises, à chaque niveau, à un ensemble de règles appelées «procédures».

Le passage d'un cycle au cycle supérieur ainsi que l'orientation dans telle ou telle voie sont décidés par le chef d'établissement sur proposition du conseil de classe. Si la famille n'accepte pas la décision, un dialogue lui est proposé par le principal. En cas de désaccord persistant, elle peut faire appel.

L'orientation vers un dispositif spécifique (4e d'aide et de soutien, 3e DP6...) doit être souhaitée par l'élève et ses parents.

## Les statistiques de l'académie

Les chiffres sur l'école en Picardie (effectifs d'élèves du 1er degré, du 2nd degré, du supérieur), résultats aux examens, orientations, indicateurs de l'académie... des statistiques à connaître pour mieux orienter vos élèves. Vous les trouverez sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) rubrique Académie.

Pour plus d'informations : vous pouvez contacter la DEPP (Division de l'évaluation, de la prospective et du pilotage) au rectorat au 03 22 82 38 10 ou par mail : [ce.depp@ac-amiens.fr](mailto:ce.depp@ac-amiens.fr)

UN ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE (COP) EST POSSIBLE A TOUS NIVEAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT OU AU CIO



Calendrier de l'orientation et de l'affectation pour les classes de 2<sup>de</sup> générale et technologique et de 2<sup>de</sup> professionnelle

**janvier**

Intentions d'orientation

**mi-avril**

Recommandations du conseil de classe

**début juin**

Vœux définitifs

**mi-juin**

Propositions définitives du conseil de classe et décision d'orientation par le chef d'établissement

**fin juin**

- Commissions départementales d'affectation
- Notification de la décision d'affectation aux familles

**fin juin/début juillet**

Inscriptions dans les établissements

**début juillet**

- Entretien avec les élèves non-affectés.
- Formulation et saisie des nouveaux vœux pour le 2<sup>e</sup> tour de l'affectation sur places vacantes (ajustement)
- Résultats du 2<sup>e</sup> tour.

**AFFELNET : Affectation des ELèves par le NET**

Cette application informatique permet un traitement rapide des dossiers avec comme objectif la satisfaction d'un maximum de vœux de 1<sup>er</sup> rang et une équité de traitement optimale. Le temps dégagé par la réduction des délais entre les décisions d'orientation et d'affectation, permet de trouver une solution pour les élèves non-affectés dans les meilleurs délais.

Dans un premier temps au travers d'un nouveau tour pour lequel ces élèves expriment de nouveaux vœux («tour suivant»), puis dans un second temps par la mise en rapport des places restées vacantes et des élèves non affectés à l'issue du «tour suivant» («phase d'ajustement»).

Des points sont attribués à chaque élève en fonction de plusieurs paramètres : notes, avis du chef d'établissement d'origine, coefficients appliqués aux disciplines en fonction des sections demandées, bonus, groupe d'origine....

Depuis la rentrée 2006, cette procédure est appliquée pour tous les élèves de 3<sup>e</sup> scolarisés dans un établissement public et tous les élèves candidats à un lycée, lycée professionnel et EREA (depuis 2008) publics de l'académie. Tout élève de 3<sup>e</sup> doit être saisi, qu'il soit candidat ou non à l'affectation dans l'académie, y compris pour les situations particulières : doublement, départ privé, départ hors académie, établissement agricole hors procédure (MFREO...), etc.

Affelnet permet la saisie de vœux pour l'apprentissage, à titre informatif. Les demandes d'affectation en apprentissage ne sont pas gérées dans le cadre de cette application, mais nécessitent la signature d'un contrat avec un employeur et une inscription par la famille en CFA.

Source : Circulaire académique du 17/04/2009

Cette demande, adressée à l'inspecteur académique, est satisfaite s'il y a la place dans l'établissement demandé. Dans l'éventualité où le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, les dérogations sont attribuées en fonction de critères prioritaires :

- élèves handicapés ;
- élèves boursiers au mérite ou sur critères sociaux ;
- élèves nécessitant une prise en charge médicale importante ;
- parcours scolaire particulier ;
- rapprochement de fratrie ;
- élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

Pour permettre aux familles de faire un choix éclairé, l'académie d'Amiens a mis en ligne, sur son site internet, des fiches de présentation de chaque collège et lycée. Ces fiches comportent des données descriptives de l'établissement, des statistiques de réussite ainsi que des orientations stratégiques (points forts de l'établissement, projets en cours, etc...).

Toutes les informations relatives à l'assouplissement de la carte scolaire (calendrier, modalités pratiques, contact) sont accessibles sur les sites internet du rectorat et des inspections académiques. Les familles peuvent également prendre contact directement avec les inspecteurs académiques ou avec les chefs d'établissement.

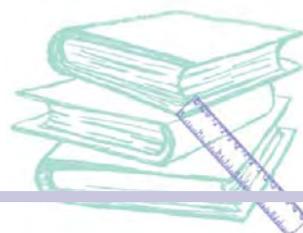
[www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr), rubrique "Établissements et vie scolaire"

**Quelques chiffres**

En 2008, concernant l'entrée en 6<sup>e</sup> et en 2<sup>de</sup>, l'académie d'Amiens compte 2854 demandes de dérogations. Au 1<sup>er</sup> juillet, 2368 ont été acceptées, soit 83%.

Assouplissement de la carte scolaire

Il accorde aux familles un nouveau droit, celui de choisir librement le collège ou le lycée de son enfant. La règle générale n'a pas changé : l'affectation de chaque élève est garantie dans l'établissement le plus proche du domicile. Mais chaque famille a désormais le droit de demander une dérogation afin que son enfant soit scolarisé dans le collège ou le lycée de son choix.



# l'élève et l'orientation

-adolescence et projets-



Pour comprendre les mécanismes d'élaboration des choix d'orientation chez les jeunes, il faut savoir comment ils prennent place dans le processus de transformation dont l'adolescent est l'objet.

Si l'orientation est un enjeu personnel pour l'élève, c'est aussi un phénomène scolaire et social. Prendre en compte ces trois enjeux, psychologique, social et scolaire permet au professeur principal de mieux aider les jeunes dans leur choix d'orientation et de collaborer efficacement avec le conseiller d'orientation-psychologue.

## L'adolescence

Les modifications physiologiques liées à la puberté perturbent les rapports au corps et conduisent également l'adolescent à devoir s'assumer en tant qu'individu sexué ayant un rôle et des comportements socialement conformes à l'image traditionnelle de l'homme ou de la femme. L'évolution cognitive permet l'accès à l'abstraction grâce à la pensée hypothético-déductive. L'adolescent devient alors capable de raisonner sur des hypothèses, de déduire, de comprendre la méthode expérimentale par exemple. Il peut sortir de son propre point de vue et envisager mentalement la position, le point de vue d'autrui ainsi que leurs conséquences.

Ces capacités nouvelles amènent le jeune adolescent à prendre de la distance par rapport aux images parentales qu'il s'est constitué pendant l'enfance.

Il va tenter de se séparer progressivement de ses habitudes, de ses intérêts, de ses modes de vie de l'enfance et revendique de prendre son destin en main. Il se tourne vers le monde extérieur et le grou-

pe de pairs revêt une importance fondamentale pour cette construction identitaire.

Au seuil de l'adolescence, l'enfant se décrit principalement par ses activités, ce qu'il possède, ses rapports à l'environnement physique, des goûts, quelques traits de personnalité. L'adolescent a une vision plus abstraite de lui-même,

Même si elle ne prend pas toujours la forme d'une "crise", l'adolescence est marquée par des changements rapides, nombreux et de grande ampleur.

beaucoup plus riche. Il se décrit également en termes d'opinions, de sentiments, de motivations, de valeurs.

Il décrit plus finement ses intérêts et sa personnalité. C'est un âge de la vie où apparaissent des interrogations sur la difficulté qu'il y a à se connaître, d'où beaucoup d'incertitudes et de perplexités qui portent notamment sur les "sois futurs".

Ces évolutions se retrouvent dans l'expression des préférences professionnelles.



## L'orientation et le projet

L'orientation demeure suspendue aux résultats scolaires. Pour sortir de cette logique de classement scolaire, l'éducation à l'orientation a pour objectif d'apprendre au jeune à s'informer, à construire un parcours, à faire des choix autonomes et responsables, à court et moyen terme.

Les textes légiférant les procédures d'orientation depuis la Loi d'orientation de 1989 mettent en avant la nécessité pour l'adolescent d'être le sujet de son orientation et d'avoir un projet personnel et professionnel. L'idée est que le projet motive, donne du sens aux apprentissages scolaires et est donc facteur de réussite. Les enseignants savent bien que la réalité n'est pas si simple.

On rencontre couramment des élèves de 3e avec un projet bien "ficelé", souhaitant intégrer une 2de pour préparer un bac général malgré des résultats scolaires très faibles. Et ce, le plus souvent, en toute bonne foi. Tout se passe comme si on restait au "plan du magique" sans rapport avec la réalité, l'élève prend ses désirs pour la réalité. Les études menées par Jean-Yves Rochex et Elisabeth Bautier montrent que ces élèves ont très nettement le sentiment qu'ils méritent de passer en 2de à partir du moment où ils ont de la bonne volonté et font correctement leur "métier d'élève".

Dans ce processus, c'est le cadre formel de l'enseignement qui est perçu, mais pas le sens des contenus disciplinaires.

Le projet ne doit pas masquer la question du sens que peut prendre pour l'élève certains apprentissages, la mise en cohérence des différentes disciplines et le caractère d'actualité et de permanence de certaines questions. Le rôle des enseignants est ici fondamental.

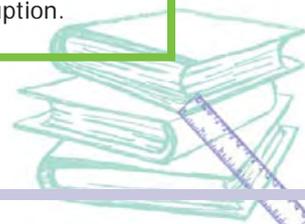
Le projet peut aussi consister à partir de constats scolaires à amener les élèves à faire des choix réalistes (ou socialement surdéterminés). Le travail sur le projet est donc à aborder avec un certain nombre de précautions et la notion de "projet" a fait couler beaucoup d'encre. Il peut être perçu comme "un outil idéologique non neutre qui sert à masquer le rôle de sélection sociale de l'école et à faire porter à l'individu seul la responsabilité de son avenir. On donne à l'élève l'illusion qu'il se construit un projet personnel, réaliste si possible, et que "quand on veut, on peut". L'idéologie du projet ne doit pas occulter le fait que l'orientation est aussi un phénomène social.

## L'évolution des préférences professionnelles

Les préférences professionnelles des élèves de 6e et 5e sont nombreuses, prestigieuses, éphémères. Elles sont très liées aux rencontres, aux échanges entre pairs et... aux dernières séries télévisuelles. Ces préférences appartiennent au "registre des rêves", elles sont sans rapport avec la réalité scolaire, professionnelle et temporelle. (Bernadette Dumora). En 3e, les préférences émises sont moins nombreuses et ne s'organisent plus de la même façon. Certains élèves évoquent des secteurs professionnels (ce qui n'apparaît pas dans les réponses de leurs camarades de 6e). Ils citent l'informatique, l'hôtellerie, le commerce.... Les élèves mentionnent aussi des secteurs en continuité avec les disciplines scolaires. Certaines réponses sont formulées en terme d'orientation. Enfin, un autre groupe d'élèves exprime son incertitude. Même si dans certaines réponses subsistent encore des préférences professionnelles altruistes et narcissiques exprimées sous forme de professions comme en 6e (hôtesse, pilote...), Bernadette Dumora observe que "la croyance s'efface devant l'hypothèse, les professions se mesurent à l'espace du probable, le moi cesse de rêver pour s'évaluer à travers le regard institutionnel du collègue". La réalité, surtout scolaire, a fait irruption.

### Pour en savoir plus :

- «Projets d'avenir et adolescence», 1993, éditions Adapt.
- «Expérience scolaire et orientation», Dumora Bernadette, L'orientation scolaire et professionnelle, vol.27, n°2, 1998.
- «Psychologie de l'orientation», J.Guichard, M.Huteau, éditions Dunod, 2006.
- «La question de la construction identitaire à l'adolescence à deux paliers de l'orientation» Lyda Lannegrand-Willems, L'orientation scolaire et professionnelle, vol 37, n°4, décembre 2008.



Les attentes familiales, les expériences personnelles, les goûts et les préférences, les jugements des professeurs, les « modèles » qu'ils rencontrent dans leur entourage, les pairs qu'ils fréquentent, l'organisation du système scolaire, les discours publicitaires et médiatiques... jouent un rôle majeur dans la formation des projets d'avenir des jeunes.

Quels sont les facteurs qui influencent les choix d'orientation des jeunes ?

## 1 – Les facteurs structurels

L'orientation est d'abord cadrée par l'organisation des cursus et des filières qui va rendre nécessaire un choix à un moment de la scolarité.

Certains facteurs vont donc intervenir :

- le nombre de places limitées dans certaines spécialités : cela peut rendre l'accès à certaines filières impossibles
- la composition sociale de l'établissement fréquenté : les demandes des jeunes sont sensibles à celles de leurs condisciples. Les jeunes de milieu populaire sont, à niveau scolaire comparable, plus ambitieux quand ils fréquentent un établissement relativement « chic » où la majorité des élèves envisagent des études longues.
- le marché de l'emploi : il se caractérise, à un moment et dans un espace géographique donnés, par un éventail de professions inégales en volumes, en prestige, en rémunération, en pourcentage d'hommes et de femmes...

## 2 – Les facteurs individuels

Les jeunes vont élaborer leur représentation du monde professionnel et vont estimer leurs potentialités à partir de ce qu'ils vivent au quotidien. Les valeurs, les goûts et les préférences se construisent au sein de la famille et plus largement dans un contexte social où existe tel ou tel critère de prestige, où domine telle ou telle valeur, où tel type de situation est plus ou moins répandu.

## 3 – Les facteurs géographiques

Selon les académies, les poursuites d'études sont différentes.

Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, il y a davantage de formations longues dans les « grosses

académies » et de formations courtes dans les « petites ».

« Les académies qui concentrent les effectifs les plus importants d'étudiants (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Toulouse et Versailles) présentent, à l'exception de Lille, un poids relativement faible de formations courtes (IUT, STS). Le poids des formations universitaires y apparaît en revanche contrasté, traditionnellement élevé dans les académies méridionales, et plus faible dans celles de Lille et Versailles, où d'autres types de formations longues (CPGE, écoles d'ingénieurs et de commerce) sont fortement implantées. Les académies plus petites, notamment celles situées autour de l'Île-de-France (Amiens, Caen, Limoges, Orléans-Tour, Reims et Rouen) se caractérisent par un poids important de formations courtes, qui s'est plutôt renforcé pour dépasser parfois 30%. » (Extrait de Géographie de l'École n°9 – mai 2005).

## 4 – L'influence du genre

Les filles et les garçons accèdent en théorie aux mêmes études et pourtant leurs destinées scolaires ne sont pas identiques. Leurs orientations sont différentes, ce qui influence directement leur insertion professionnelle.

D'une série de bac à l'autre, les effectifs des filles et des garçons sont variables. Les filles sont majoritaires parmi les bacheliers, notamment pour les bacs généraux (58% en 2007). Elles sont massivement représentées en lettres (81%) et dans la série économique et sociale (64%). Elles sont presque aussi nombreuses (47%) que les garçons en terminale S. Mais elles ne représentent plus qu'un tiers des étudiants en CPGE scientifiques. Alors qu'elles représentent près de 76% des effectifs en CPGE littéraires.

De même pour les bacs technologiques, les filles sont essentiellement dans les spécialités tertiaires : 93% en ST2S et 57% en STG. Les garçons sont concentrés dans les spécialités industrielles (environ 90% en STI).



## 5 – L'influence de l'origine sociale

L'accès à l'enseignement supérieur ainsi que le choix de la filière sont fortement liés à l'origine sociale. En 2007, Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment de ceux des catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,1 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10,8 % sont enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres supérieurs sont d'ailleurs plus nombreux dans les filières universitaires de santé et de droit (plus d'un tiers des effectifs), et les CPGE (50 %). En revanche, les enfants d'ouvriers et d'employés vont davantage dans les filières technologiques courtes des IUT ou des STS. Ils sont également plus nombreux dans les formations comptables non universitaires mais ne représentent respectivement que 5,1 % et 10,2 % des étudiants de CPGE.

Les origines sociales pèsent donc toujours très lourd dans la balance et cela à âges, performances et trajectoires scolaires antérieures comparables. Les enfants d'ouvriers se conforment davantage aux injonctions scolaires que leurs condisciples ayant des parents cadres. Les familles des milieux populaires cherchent à limiter les risques et ne s'entêtent pas dans leur demande. Elles agissent davantage au coup par coup, par étapes. D'où leur attirance pour le bac professionnel ou les filières courtes du supérieur : BTS, DUT. La tendance des conseils de classe à suivre la demande des familles entérine l'auto-sélection de certaines catégories sociales.

## 6 – Les attentes familiales

Les parents projettent sur l'enfant des désirs inconscients. L'enfant va grandir, porteur des aspirations parentales, dépositaire de rôles qu'il acceptera ou non d'assumer. Chaque parent a un projet pour chacun de ses enfants. Celui-ci varie selon la place de l'enfant dans sa fratrie, le genre de l'enfant et l'histoire singulière familiale du parent. L'enfant va, soit se conformer à l'image projetée, soit se construire en opposition, être dans une logique de reproduction ou d'individualisation.

L'adolescent a besoin des attentes parentales pour grandir et se situer. Il peut être investi d'une mission qu'il va décliner à travers son choix professionnel ou bien délégué à l'accomplissement des désirs parentaux ou réparateur d'un de ses deux parents...

Le choix de sa carrière s'inscrit dans une dynamique familiale où le passé vécu par la famille est partie fondamentale, sorte d'héritage transmis, de représentations que les jeunes se font d'eux-mêmes, de leurs aptitudes à réussir un métier défini et des valeurs qui sont attribuées aux métiers.

C'est à la lecture des trajectoires familiales que l'on peut être saisi par la lisibilité manifeste des liens, d'autant que le projet parental, familial, pour l'adolescent est aussi un projet social, porteur des aspirations du milieu familial ou culturel qui favorise ou empêche sa réalisation.

## Comment intervenir ?

Le professeur peut aider les adolescents qui s'interrogent sur leur choix d'avenir en leur permettant d'identifier des facteurs qui influencent l'orientation. Différentes activités, menées en lien avec le conseiller d'orientation-psychologue, peuvent permettre de les appréhender.

En voici quelques exemples :

- inciter les élèves à réaliser des enquêtes sur le devenir des « anciens » sortis les années précédentes.
- travailler sur les statistiques d'orientation de l'année précédente et sur les choix de spécialité de filières selon le genre, les CSP...
- initier les jeunes à la lecture des représentations télévisées ou filmées des rôles sociaux et professionnels : Quels métiers apparaissent fréquemment ? Quels sont les stéréotypes sous-jacents ?...
- faire travailler les élèves sur des parcours professionnels ou des portraits de professionnels pour en dégager les déterminants des choix d'orientation.
- permettre aux élèves de mieux s'évaluer : exercer les élèves à repérer leur progrès, à exprimer leurs difficultés, leurs questions, leurs besoins, à comprendre leurs démarches et à analyser leurs erreurs. C'est un moyen de développer leur autonomie et leur capacité à s'auto-évaluer, indispensables pour leur permettre d'être acteurs de leur orientation.

## Pour en savoir plus

- **Collection Ressources / Système éducatif « Informer : L'orientation au lycée, le document du professeur ».**
- **L'état de l'école n° 18, octobre 2008**
- **Géographie de l'école n° 9, mai 2005**
- **Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2008**



# de la 6e à la 3e : les organisations spécifiques



Pour répondre aux difficultés des élèves, de nombreux dispositifs sont mis en place. Voici un petit récapitulatif.

## En collège :

### SEGPA (et EREA)

Ils accueillent des élèves présentant des difficultés graves et durables, ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire.

Les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté) comportent souvent un internat qui est un atout éducatif à part entière.

Au sein du collège, la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) permet la mise en œuvre de parcours de formation individualisés adaptés à chacun des élèves qu'elle accueille en prenant en compte les compétences qu'ils sont susceptibles de mobiliser.

C'est la CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation des Enseignements Adaptés du Second Degré) qui examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers une SEGPA a été transmise. Cette demande peut être faite par l'école, par un parent ou encore par un représentant légal.

Dès la 5e, comme tout collégien, l'élève de SEGPA débute son parcours de découverte des métiers.

Dès la 4e, par la découverte des champs professionnels, les élèves s'inscrivent dans la perspective d'une formation qualifiante et diplômante tout en développant les compétences correspondant aux programmes de ces classes.

A l'issue de la classe de 3e, l'élève doit avoir parachevé son projet d'orientation, c'est-à-dire le choix d'un dispositif de formation et le choix d'une spécialité.

A noter : la circulaire n°2009-060 du 24/04/2009 - BO n°18 du 30/04/2009 «Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré».

### UPI

Les UPI (unités pédagogiques d'intégration) accueillent des élèves présentant différentes formes de handicap (sensoriel, moteur ou mental) dont la nature est compatible avec une scolarisation au collège ou au lycée.

Souple et évolutif, ce dispositif se fonde sur l'alternance de regroupements pédagogiques spécifiques d'élèves handicapés et de périodes d'intégration.

Ses objectifs prioritaires sont de scolariser ces élèves, même très partiellement, dans des classes ordinaires et de les faire participer le plus possible à la vie de la communauté scolaire.

Les UPI accueillent des pré-adolescents ou des adolescents âgés de 11 à 16 ans. L'effectif par UPI est limité à 10.

Circulaire n°2001-035 du 21/02/2001, BO n°9 du 01/03/2001

### Dispositif d'aide et de soutien en 4e

Pour les élèves connaissant des difficultés importantes, le collège peut mettre en place, en 4e, un dispositif d'aide et de soutien.

A l'issue de ce dispositif, l'orientation doit être la plus large possible (4e générale, 3e générale, 3e d'insertion, 3e DP6).

La structure peut être organisée de deux façons :

- regroupement partiel d'élèves de différentes classes pour une partie des enseignements
- classe spécifique lorsqu'un nombre significatif d'élèves est concerné.

Elle intègre des stages en milieu professionnel d'une durée de 1 à 8 semaines.

Circulaire n°97.134 du 30/05/1997, BO n°24 du 12/06/1997.

### 3e d'insertion

Elle permet aux élèves ayant des difficultés scolaires importantes de consolider leurs acquis et de se familiariser avec le monde du travail.

La formation repose sur un projet pédagogique établi en fonction des

besoins des élèves. Elle associe formation dans l'établissement et stages en milieu professionnel (de 6 à 15 semaines).

En fin d'année, les élèves passent le CFG (certificat de formation général). Les élèves choisissent ensuite un CAP ou BEP. Cette classe se trouve dans certains collèges.

Circulaire n°97.134 du 30/05/1997, BO n°24 du 12/06/1997.

### 3e de découverte professionnelle module 6 heures (3e DP6)

Ce module s'adresse à des élèves volontaires, scolairement fragiles et prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation.

Le module, de 6 heures par semaine, de découverte professionnelle a pour but d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social. Il les aide également à construire leur projet personnel en leur faisant découvrir les voies et les parcours de formation.

La majorité des élèves poursuivent leur scolarité en BEP ou en CAP, mais certains vont en 2de générale et technologique.

Ces classes sont implantées le plus souvent en lycée professionnel, mais parfois aussi en collège.

Arrêté du 14/02/05 relatif aux orientations pédagogiques de l'enseignement du module DP6 BO n°11 du 17/03/05.

### Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Sont concernés par ce dispositif, les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun à la fin d'un cycle. Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire, en français, en mathématiques ou

langues vivantes. Elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun. C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève. Pour garantir son efficacité, cette action est intensive et de courte durée. Sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève.

Circulaire n°2006.138 du 25/08/2006, BO n°31 du 31/08/2006

### Dispositifs en alternance

L'alternance doit être entendue comme une formation partagée entre un collège, un LP et /ou une entreprise. Ces dispositifs s'adressent à des élèves âgés d'au moins 14 ans. L'alternance comme dispositif de diversification des formes d'acquisition des connaissances n'est proposée qu'à certains élèves à qui l'organisation actuelle des enseignements du collège convient mal et qui, souvent déjà âgés, manifestent un rejet des modes classiques d'apprentissage et/ou qui ont des intérêts non pris en charge par le collège.

Circulaire n°2003.050 du 28/03/2003, BO n°14 du 3/04/2003  
- Décret n°2003.812 du 26/08/2003, BO n°34 du 18/09/2003  
- Circulaire n°2003-134, BO n°34 du 18/09/2003.

### Dispositifs relais (classes et ateliers)

Ces dispositifs accueillent des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire (manquements graves et répétés au règlement intérieur, agressivité, absentéisme, repli...). Leur objectif est de réinsérer durablement les élèves dans un parcours de formation sous statut scolaire, ou sous contrat de travail (apprentissage...) et en même temps de les engager dans un processus de resocialisation.

Les classes relais ont une durée d'accueil limitée à 1 an, celle des ateliers relais est limitée à 12 semaines.

Convention cadre du 14/04/06 - Circulaire n°2006-129 du 21/08/06, BO n°32 du 07/09/06

### Dispositif d'accueil d'EIP (enfants intellectuellement précoces)

Parmi les enfants scolarisés, 5% sont intellectuellement précoces. Tous ces jeunes ne vivent pas une scolarité perturbée et la majorité s'adapte bien au système éducatif. Néanmoins, certains manifestent des difficultés dans leurs apprentissages ou dans leurs comportements. Au collège, elles se retrouvent amplifiées par la période de l'adolescence. L'école apporte alors des réponses prenant différentes formes : enrichissement et approfondissement dans les domaines de grande réussite, accélération du parcours scolaire, dispositifs d'accueil adaptés.

Site : [www.afep.asso.fr](http://www.afep.asso.fr)

Circulaire n°2007-158 du 17/10/07 - BO n°38 du 25/10/07.

### Classes d'accueil pour les élèves non francophones (CLA)

Ces classes accueillent des enfants étrangers non francophones nouvellement arrivés en France (primo-arrivants). L'objectif est de favoriser l'apprentissage du français, condition indispensable à l'intégration de l'enfant étranger dans l'école française, à son accès à la formation et donc à sa réussite scolaire. Les CLA doivent permettre l'insertion complète des élèves non francophones dans le cursus normal le plus rapidement possible.

Circulaire n°2002-063 du 20/03/02 et n°2002-100 du 25/04/02 - BO spécial n°10 du 25/04/02.

### En dehors du collège :

#### 4e et 3e de l'enseignement agricole

Elles sont destinées aux élèves attirés par les secteurs professionnels ou aux jeunes en panne de motivation.

Les pédagogies sont diversifiées et centrées sur des activités concrètes : travaux pratiques, études de cas, projets à réaliser (créer un jardin, réaliser une vente...). De plus, un soutien aux élèves est organisé, selon leurs difficultés, sous forme d'un tutorat individuel ou par petits groupes.

Le module de découverte de la vie professionnelle et des métiers ainsi que des stages en entreprise, permettent à l'élève d'affiner son projet d'orientation scolaire ou professionnelle.

A la fin de la 3e, les élèves passent le diplôme national du brevet. Ils peuvent ensuite s'orienter vers un CAP ou BEP (agricole ou non), voire vers une 2de générale et technologique.

Cette classe se trouve dans les lycées agricoles ainsi que dans les maisons familiales rurales.

Arrêté du 23 /03/05 - JO du 05/04/05

Arrêté du 12 /07/05 - JO du 02/08/05

### CLIPA

La CLIPA (classe d'initiation préprofessionnelle à l'apprentissage) est accessible aux élèves âgés de plus de 14 ans. Elle se déroule en 1 an, sous statut scolaire, dans un CFA (centre de formation d'apprentis). Les élèves alternent période de formation en établissement et en milieu professionnel. La CLIPA doit permettre à ces élèves de consolider les apprentissages fondamentaux, de définir un projet de formation leur faisant prendre conscience de l'utilité d'une qualification pour s'insérer dans la vie active. A l'issue de cette classe, l'élève peut soit entrer en DIMA ou réintégrer le collège.

Circulaire n°97-109 du 09/05/97 - BO n°20 du 15/05/97.

### DIMA

Le nouveau Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance est prévu pour la rentrée prochaine. Il permettra aux collégiens de découvrir un ou plusieurs métiers par une formation en alternance d'une année scolaire. Cette formation se déroulera en lycée professionnel ou en CFA. Elle s'adressera aux volontaires âgés de 15 ans à la date d'entrée dans le dispositif.

Le DIMA est amené à remplacer l'apprentissage junior et les classes préparatoires à l'apprentissage.

Circulaire de préparation de la rentrée 2008 - Ministère de l'Education nationale.

### Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr>
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



# la découverte professionnelle au collège

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.

Cette option s'intègre dans le parcours de découverte des métiers et des formations. Prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, elle doit être proposée dans chaque collège et à tous les élèves.

## Les objectifs visés

L'option de découverte professionnelle constitue un moment privilégié de découverte et de construction des représentations du monde professionnel dans lequel l'élève sera amené à évoluer. Découvrir un métier, son lieu d'exercice, les formations et compétences nécessaires pour l'exercer, participe au développement de la culture générale du collégien.

De plus, les liens entre les métiers étudiés et les disciplines obligatoires peuvent être établis, éclairant ainsi d'un nouveau jour le sens et l'utilité de ces disciplines.

Les connaissances acquises dans le cadre de cette option seront susceptibles d'aider ultérieurement les élèves à élaborer leur projet de formation. A cet égard la découverte du monde professionnel conduit à présenter des métiers à tous les niveaux de qualification.

## Une prise en charge pluridisciplinaire

L'option est assurée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle sont invités à se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).

## L'organisation des activités

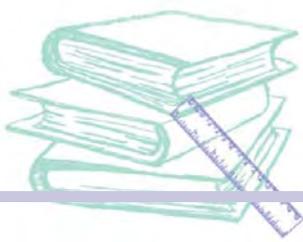
• Les compétences et connaissances spécifiques visées par l'option sont structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.

• Les activités proposées aux élèves doivent permettre une approche progressive des concepts de métiers et de formation. Elles peuvent être organisées en trois étapes : une phase de découverte, une phase d'approfondissement et une phase de restitution et de mise en commun.

• L'équipe éducative doit préciser, sous forme d'un projet annuel, l'ensemble des activités organisées.

Les intervenants, les lieux et supports de formation, les modalités de mise en œuvre, de structuration et d'évaluation doivent être précisément définis. Un professeur coordinateur pourra utilement être désigné.

• Les élèves sont issus de classes différentes, l'emploi du temps doit s'adapter à la nature des activités à réaliser. Afin de pouvoir organiser les rencontres avec les professionnels, le regroupement total ou partiel des trois heures hebdomadaires doit être privilégié.



## La DP3 en Picardie : quelques chiffres

Depuis la création de la Découverte Professionnelle 3 heures, les effectifs de 3ème DP3 augmentent de façon continue. En 2008/2009, 2 899 élèves ont choisi cette option contre 1 993 élèves en 2005/2006.

### Caractéristiques des élèves de la 3ème DP3

- 53% des effectifs de la DP3 sont des garçons ;
- 34,9% des élèves ayant choisi cette option ont du retard sur leur scolarité ;
- 48,7% des élèves de 3ème DP3 sont originaires de professions et catégories sociales défavorisées.

### Parcours scolaire après une 3ème DP3

- 48,9% des élèves ayant suivi l'option Découverte Professionnelle 3 heures en 2006/2007 dans un collège public se sont ensuite orientés l'année suivante vers la voie professionnelle ;
- 47,6% des élèves suivent une formation dans la voie professionnelle des établissements du second degré de l'académie deux ans après avoir fait une 3ème DP3 ;
- 29,9% se sont orientés vers la voie générale et technologique ;
- 28,2% des effectifs ne figurent plus dans la base académique.

### Pour en savoir plus :

- <http://www.ac-amiens.fr/> : onglet « Académie : Repères : les statistiques de l'académie : Publications statistiques : La découverte professionnelle 3 heures dans l'académie d'Amiens ».

## Le module de découverte professionnelle 6h

Défini dans l'arrêté du 14/02/05, le module de découverte professionnelle de 6 heures hebdomadaires (DP6) concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles et prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de 3e.

En accueillant ce public, la DP6 se situe dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif. Implanté le plus souvent en LP, il a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire par la connaissance du monde professionnel, de ses voies de formation, ainsi que des possibilités et des passerelles offertes par le système éducatif.

## Les ressources

De par sa nature et ses objectifs, l'enseignement de découverte professionnelle est dispensé en s'appuyant sur les ressources disponibles au sein et à l'extérieur du collège.

Au sein du collège, il convient de le construire en synergie avec les enseignements obligatoires. A l'extérieur du collège, il prend en compte, sans se limiter à celles-ci, les ressources offertes par l'environnement tant au niveau des lieux de formation que du tissu économique, social et culturel.

Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.

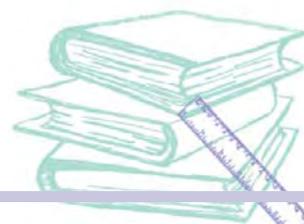
### Références

- BO n°11 du 17 mars 2005
- Un document d'accompagnement et d'orientations pédagogiques réalisé par la DESCO est disponible sur : <http://eduscol.education.fr/D0082/dpdocac3h.pdf>
- Séquences pédagogiques – Recueil réalisé par l'Onisep, 2006-2007. Ce document est téléchargeable sur [www.onisep.fr/equipeseformatives](http://www.onisep.fr/equipeseformatives) [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) : des outils, des expériences dans les établissements de l'académie
- [www.onisep.fr/equipeseformatives](http://www.onisep.fr/equipeseformatives) rubrique «Accompagner les élèves» : découverte du monde professionnel, des documents à télécharger, des témoignages de professionnels, une newsletter à télécharger (celle de novembre 2006 concerne l'académie d'Amiens)
- [www.onisep.fr/equipeseformatives](http://www.onisep.fr/equipeseformatives) rubrique «Collège Parcours de découverte». Cliquez sur «Les ressources option 3h» : Retranscription du chat avec une enseignante d'histoire-géographie qui anime l'option.

## L'évaluation

L'élève doit être évalué régulièrement tout au long de l'année. Sont évaluées l'acquisition des compétences inscrites dans les orientations pédagogiques et la contribution au travail collectif.

Il s'agit d'une évaluation positive, en termes de progression dans les compétences attendues, de manière à repérer et valoriser les acquis des élèves.



«La réussite des étudiants implique qu'ils puissent choisir en toute connaissance de cause la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts. C'est la condition pour atteindre l'objectif de conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur et leur donner des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir professionnel».

Extrait du BO n°5 du 31 janvier 2008

L'orientation active est une démarche de conseil et d'accompagnement individualisée du lycéen futur étudiant à l'université. C'est un dispositif de liaison avec l'enseignement supérieur, pour favoriser la réussite à l'université. L'orientation active donne une nouvelle perspective à l'orientation basée sur une «bonne information pour un choix éclairé». Ce dispositif constitue un élément essentiel du plan «Réussite en licence». Expérimentée en 2007, l'orientation active est aujourd'hui généralisée à toutes les académies.

## Objectifs

- Mieux informer et mieux accompagner les lycéens de terminale (notamment grâce aux informations qui leur seront fournies par des enseignants-chercheurs, des étudiants ou des professionnels de l'orientation désignés par leur université pour les représenter).
- Permettre aux lycéens de faire des choix d'orientation réfléchis.
- Aider les lycéens à intégrer des filières qui leur correspondent où ils suivront des formations qualifiantes pour assurer un avenir professionnel.
- Conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur.

## Une préinscription obligatoire

Pour pouvoir bénéficier de l'orientation active, la préinscription est obligatoire. Elle permet une rentrée réussie, les universités ayant une meilleure connaissance du profil de leurs nouveaux étudiants.

Selon l'article L. 612-3 du code de l'éducation «... Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées...».

## L'examen du dossier par l'université

Une fois que le futur étudiant s'est préinscrit, l'université examine le dossier. En fonction de son projet, de son parcours et de la filière

demandée, elle donne un avis qu'il n'est pas contraint de suivre.

Elle peut :

- le conforter dans son choix ;
- lui conseiller une autre filière mieux adaptée ;
- lui proposer un entretien pour un conseil personnalisé ou une information collective organisée par l'université (rencontres entre lycéens, étudiants et enseignants).

Dans ce sens l'orientation active remplit un rôle de conseil.

**Quelque soit le conseil donné, le candidat reste maître de sa décision d'entrer à l'université, sous réserve de s'être préinscrit.**

## Procédure d'inscription

Au début du 2e trimestre, les lycéens en classe de terminale adressent aux établissements de leur choix un dossier de préinscription. C'est une phase obligatoire pour bénéficier de l'orientation active. Le dossier comporte :

- les notes des bulletins de l'année en cours (Terminale) et les appréciations des enseignants ;
- les notes des bulletins de la classe de première ;
- le projet professionnel ;
- le domaine et la mention de la licence choisie et éventuellement, les autres filières envisagées.

**Depuis 2009**, la préinscription se fait pour toutes les académies par le biais du portail d'Admissions Post-bac.

Pour trouver toutes les informations utiles sur les études supérieures  
<http://post-bac.onisep.fr>

ACTIONS ACADÉMIQUES CONTRIBUANT À L'ORIENTATION ACTIVE



Les actions d'orientation mises en place dans l'académie viennent appuyer la démarche d'orientation active en visant des objectifs similaires : donner envie à un maximum de lycéens de continuer après le baccalauréat, éviter les erreurs majeures dans le choix des études post-bac et faciliter la réussite de tous dans le supérieur.

Quelques exemples :

- «Mon livret pour réussir l'après-bac», distribué aux 18000 élèves de Terminale pour les guider dans la construction d'un projet d'études cohérent et les informer sur les ressources mises à leur disposition.

- Du 8 au 10 janvier 2009, les 18000 élèves de Terminale et 6000 parents d'élèves ont participé au «Forum du lycéen à l'étudiant». Cette manifestation leur permet d'être directement en contact avec les enseignants du supérieur et d'obtenir des informations sur les taux de réussite et d'insertion quand il s'agit de filières professionnelles.

- Les établissements sont encouragés à organiser des journées «Portes Ouvertes» en février-mars pour permettre aux élèves de recueillir des informations concrètes sur les formations existantes et les lieux.

- Les conseils de classe du 2e trimestre donnent un avis sur le projet d'études de chaque élève (selon une fiche de formalisation unifiée).

- Les dispositifs académiques de liaison entre l'enseignement scolaire et supérieur.

Du côté de l'Université, des dispositifs existent déjà, tels que l'opération de tutorat «220 pour 220» ou le «Passeport lycéen-étudiant» pour laquelle des étudiants vont à la rencontre des lycéens au lycée.

Admission post-bac : les 4 grandes étapes

A partir du portail ou dossier unique, les lycéens facilitent leurs démarches en regroupant sur un seul site un ensemble de formations de l'enseignement supérieur (BTS, Classe de mise à niveau, CPGE, DMA, DCG, DUT, écoles d'ingénieurs, universités...) à partir d'une seule adresse : [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

• 1re étape :

Dépôt des candidatures sur le portail  
 - Du 20 janvier jusqu'au 20 mars

• 2e étape :

Constitution et envoi des dossiers de candidatures  
 - Jusqu'au 3 avril

• 3e étape :

Affichage des résultats, propositions d'admission et réponses des candidats  
 - Entre le 9 juin et le 14 juillet

• 4e étape :

Inscriptions :  
 - Calendrier variable suivant les établissements

**A noter : Procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 25 juin.**

# le Forum

## "du lycéen à l'étudiant"

### L'information en orientation

S'informer sur l'orientation n'est pas neutre. L'information en orientation a une connotation sociale marquée. On parle de filières de formation, de métiers, qui ont un rapport avec la place que le jeune va occuper dans la hiérarchie sociale et avec son identité sexuelle. La nécessité de choisir pousse à s'informer mais choisir c'est renoncer. D'où certaines attitudes face à l'information : l'évitement, l'indifférence, la panique.... des comportements déroutants pour les adultes et que connaît bien le conseiller d'orientation-psychologue.

Par ailleurs, l'information n'est pas le message mais ce qui en reste dans la tête du lecteur (ou du récepteur). On peut être sur-documenté et sous-informé. Il ne suffit pas de mettre un jeune en contact avec l'information pour qu'il soit informé. Informer ne peut donc pas se limiter à donner des informations. Il faut proposer des activités qui permettent de s'informer et de rendre l'information efficace. D'où l'intérêt et la nécessité de préparer, accompagner et exploiter les "visites" au Forum.

### Préparer, accompagner, exploiter

Pour une prise d'information efficace, les élèves ont donc besoin d'un accompagnement pédagogique. Sans se substituer au conseiller d'orientation-psychologue, les professeurs principaux peuvent jouer un rôle de "médiateur" de l'information auprès de leurs élèves.

### Comment ?

- en aidant les jeunes à optimiser leur questionnement. En effet, on observe que les élèves commencent par poser des questions sur des aspects plutôt connus, en posent encore plus sur les aspects qu'ils connaissent partiellement mais n'en posent pratiquement pas sur les aspects non connus. C'est un paradoxe : on connaît d'autant mieux ses besoins et ses manques qu'on est expert dans un domaine. Aider un élève au questionnement, c'est l'aider à savoir qu'il ne sait pas, l'aider à repérer ses manques et ses erreurs et l'aider à corriger celles-ci.
- en incitant les jeunes à interroger les anciens élèves et les jeunes professionnels sur les conditions d'élaboration des choix d'orientation : ce qui a été déterminant, les obstacles, le rôle de la famille... Les témoignages des pairs ont toujours beaucoup d'impact. Ils montrent aussi que tout le monde ne trouve pas sa voie d'emblée, qu'il faut laisser du temps au temps...
- en organisant l'exploitation des informations recueillies pour leur donner du sens par rapport à la scolarité et à l'orientation personnelle du jeune. Les modalités de cette exploitation peuvent prendre différentes formes : restitution collective et confrontation des points de vue, compte-rendu, exposé, exposition...

### Le Forum en bref

Le Forum "du lycéen à l'étudiant" concerne tous les élèves de 1re et de terminale de l'académie. Il leur offre l'occasion unique de rencontrer, rassemblés en un même lieu, des représentants de toutes les formations de l'enseignement supérieur présentes dans notre académie, des professionnels parlant de leur métier, des conseillers d'orientation-psychologues et des spécialistes des études à l'étranger et de la vie étudiante au quotidien. Une large place est accordée aux parents. Depuis 2006, le Forum ouvre le samedi pour faciliter leur venue.



## Du côté des professeurs

Le Forum représente pour les enseignants l'occasion de rencontrer leurs collègues d'autres niveaux d'enseignement, d'échanger sur leurs pratiques, de s'informer sur les exigences des formations.

Une façon de se tenir informé des évolutions en matière d'emploi, de métiers, de formations...

## Informé, un acte pédagogique

Conçu comme un outil pédagogique, le Forum vient en complément des autres sources d'information dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Il favorise chez l'élève une attitude exploratoire et développe des compétences pour apprendre à s'informer. Il contribue à apprendre à l'élève à utiliser différentes sources d'information, à demander des conseils, à observer des métiers. Il est aussi l'occasion d'apprendre à confronter les sources d'information, d'anticiper les erreurs d'information, de mettre en doute les informations et de développer l'esprit critique. La participation aux journées portes ouvertes pour les élèves de terminale complète cette prise d'information.

Le conseiller d'orientation-psychologue est la personne ressource qui va permettre de donner du sens à cette information. Ses interventions collectives ou individuelles sont donc intimement liées à tout ce processus d'information et de construction progressive des choix.

## Des outils pour les enseignants et les élèves

### Les documents :

Les professeurs principaux reçoivent un document spécifique qui leur présente le Forum et tous les outils destinés à préparer leur visite et celle de leurs élèves :

#### «Coté enseignant»

Un site Internet permet à tous les visiteurs du Forum de préparer et d'éditer un parcours personnalisé regroupant l'ensemble des étapes qu'ils ont choisi :

[www.forumdulyceen.fr](http://www.forumdulyceen.fr)

Par ailleurs, tous les élèves de terminale et de première recevront un guide qui les accompagnera lors de la visite du Forum et dans leurs démarches d'orientation au lycée. Ce guide permet aux enseignants de faire le point avec chacun des élèves sur leurs projets de formation et sur les étapes qu'il reste à franchir jusqu'à l'enseignement supérieur :

#### «Mon livret pour préparer l'après bac»

## Une exposition pour préparer son avenir

L'exposition «S'informer pour construire son avenir» permet aux élèves de découvrir 17 secteurs d'activités présents en Picardie, avec leurs formations, leurs métiers, leurs débouchés.

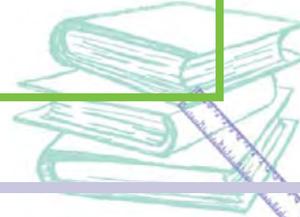
Destiné à un public lycéen, l'exposition se donne pour objectif d'enrichir les représentations sur les secteurs d'activités professionnelles, d'élargir les centres d'intérêt et de favoriser un questionnement.

Des fiches d'accompagnement complètent cette dernière en présentant des données économiques régionales, les formations et quelques conseils.

Chaque centre d'information et d'orientation de l'académie d'Amiens est destinataire du matériel d'exposition, qui sera mis à la disposition des établissements de son secteur.

L'exposition, les fiches d'accompagnement et quelques exemples d'utilisation pédagogique sont téléchargeables sur :

[www.onisep.fr/equipeseleucati-ves/amiens](http://www.onisep.fr/equipeseleucati-ves/amiens)



# l'égalité des chances entre filles et garçons : le constat

## Quelques définitions

### LA DIMENSION DU GENRE

Le genre se réfère à la construction et à la répartition des rôles sociaux féminins et masculins, caractérisés par des inégalités. Contrairement au sexe biologique, cette construction sociale des rapports de genre évolue dans le temps et dans l'espace, elle fait l'objet d'une éducation, elle peut se traduire dans des normes juridiques.

Les rapports de genre varient d'une culture à l'autre, entre groupes sociaux au sein d'une même culture, ils se combinent à la classe sociale, à l'âge, etc. Des facteurs les transforment en permanence : éducation, politiques économiques, guerres...

Le genre désigne donc à la fois :

- un concept sociologique : le sexe social , les rapports sociaux entre femmes et hommes
- une grille d'analyse, un outil pratique pour agir efficacement

### LA PARITE

Instrument qui oblige les organisations à laisser une place aux femmes, par un système de quotas. C'est «l'action positive».

### LA MIXITE

Elle n'engendre pas forcément de l'égalité. L'école est mixte mais ne produit pas forcément de l'égalité à travers les choix d'orientation dans les filières.

## L'affaire de tous

C'est au début des années 80 que l'Éducation nationale a vraiment commencé à prendre conscience de la nécessité de travailler à promouvoir l'égalité entre les sexes et du rôle fondamental dévolu à l'école pour cette mission. On parlait alors d'orientation des filles et on encourageait celles-ci à choisir des métiers techniques (campagne de communication : C'est technique, c'est pour elle) ou à s'engager vers des carrières d'ingénieurs (Ingénieures au féminin). On entendait souvent dire : "les filles manquent d'ambition, elles se dévalorisent...". L'orientation des filles restait... une affaire de filles et les intéressées étaient considérées comme étant à l'origine de leur situation.

**Aujourd'hui, les processus discriminatoires et inégalitaires en jeu sont mieux connus.** Ils sont extrêmement fins et échappent le plus souvent à la conscience des acteurs du système éducatif. Ils concernent les garçons et les filles. C'est pourquoi l'égalité des chances entre les sexes, l'élargissement des choix professionnels des élèves et la promotion d'une éducation non sexiste constituent un enjeu prioritaire pour l'Éducation nationale. Cet enjeu a été réaffirmé dans la nouvelle convention interministérielle mise en place pour la période 2006-2011. Elle donne au système éducatif les moyens de définir une politique globale d'égalité des chances entre les filles et les garçons. Cette convention se décline au niveau académique (voir fiche n°17).

## Inégalités persistantes

Quels que soient les indicateurs utilisés, les filières scolaires sont toujours sexuées. En France comme en Picardie, du CP à la terminale, les filles redoublent moins que les garçons, obtiennent de meilleurs résultats et passent plus fréquemment que les garçons en seconde générale et technologique. Majoritaires au lycée, elles sont minoritaires en terminale S. Leur taux de réussite au bac est supérieur à celui de leurs camarades masculins y compris au bac S malgré les progrès récents (46% à la rentrée 2006, soit 4% de plus qu'au début des années 90). Mais elles sont sous-représentées dans les filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur, comme, par exemple, dans les classes prépas menant aux écoles d'ingénieurs. Dans ces écoles, leur nombre augmente régulièrement mais très lentement et la parité est loin d'être atteinte : 26,81% des effectifs en 2007/2008 contre 14% en 80/81. Globalement, les différences d'orientation entre filles et garçons se sont peu estompées avec le temps : aux garçons, les filières de production, la mécanique ; aux filles, les métiers du secteur tertiaire, les formations littéraires...

Enfin si l'égalité professionnelle est inscrite dans la loi, elle ne l'est pas dans les faits. Les femmes sont plus touchées par le chômage, les emplois précaires et subissent plutôt qu'elles ne choisissent le travail à temps partiel.

Ces inégalités ne sont pas seulement imputables au marché du travail, aux familles, aux représentations féminines développées dans les médias... Elles se fabriquent aussi à l'école et dans ce cadre les enseignants ont un rôle important à jouer car l'école peut être un outil formidable de production d'égalité.

## Le rôle des enseignants

Les enseignants peuvent contribuer à développer l'égalité des chances entre filles et garçons au quotidien dans la classe, dans le programme d'éducation civique des collèges, dans le programme d'éducation civique, juridique et sociale du lycée et dans le cadre plus général des actions d'éducation à l'orientation en liaison avec d'autres enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, le documentaliste...

**Au quotidien**, des enregistrements vidéos dans les classes montrent que les enseignants sollicitent bien plus souvent la participation des garçons que celle des filles, leur font davantage confiance dans les matières scientifiques et techniques, leur adressent plus souvent la parole et s'intéressent davantage à ce qu'ils font. Les garçons sont incités à plus d'autonomie et ils sont davantage réprimandés et poussés à réussir. Même constat dans l'observation des classes de mathématiques : dans les directives que donnent les enseignants pour la résolution d'un problème, on fournit aux filles plutôt la marche à suivre, aux garçons l'explication des principes sous-jacents. Il ne s'agit pas ici de dénoncer les enseignants car ces attitudes sont largement inconscientes mais leurs

effets sont importants et des remédiations sont possibles. (voir fiche n°17).

**Les enseignants ont aussi un rôle à jouer au moment des conseils de classe** pour encourager les filles qui n'osent pas, par exemple, s'engager dans la filière S : 21,1% des filles contre 33,8 des garçons expriment ce souhait, en 2005-2006 dans l'académie d'Amiens. Par ailleurs, des études montrent que les filles passent moins en 1ère S que les garçons à valeur scolaire identique.

Enfin, quand on constate la faible part des filles dans les filières scientifiques et techniques, la question des compétences des filles est souvent posée et la justification biologique n'est pas loin.

**A la lumière des connaissances actuelles en neurosciences**, on serait tenté de croire que les vieux préjugés sur les différences biologiques entre les hommes et femmes ont été balayés. Ce n'est manifestement pas le cas : médias et ouvrages de vulgarisation prétendent que les femmes sont «naturellement» bavardes et incapables de lire une carte routière, tandis que les hommes sont «nés» bons en maths et compétitifs.

Il est temps de replacer le débat autour de la différence des sexes sur un terrain scientifique rigoureux au delà des idées reçues. L'enjeu est de comprendre l'influence de l'environnement social et culturel dans la construction de nos identités d'hommes et de femmes.

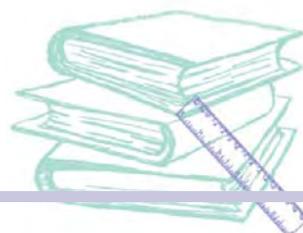
## La diversification des choix

Les enseignants peuvent également s'impliquer dans des actions transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation à l'orientation par exemple et se retrouver confrontés à la question de la diversification des choix d'orientation. Les difficultés rencontrées par les "pionnières" ont conduit certains acteurs au découragement et à la disqualification de l'objectif. Pourtant la diversification des choix d'orientation est une des dimensions de l'égalité de chances entre filles et garçons. Car il faut permettre aux filles d'exprimer leurs compétences et libérer les garçons et les filles des stéréotypes de sexe sur les métiers afin de leur donner la possibilité de faire réellement un choix.

Par ailleurs, la diversification de choix de formation et d'activité est porteuse d'égalité aux niveaux supérieurs, comme le montrent les enquêtes du Cereq.

Ne négligeons pas non plus l'argument économique. Certains secteurs souffrent d'une pénurie de main d'œuvre.

Les fédérations professionnelles du bâtiment et de l'industrie lancent d'ailleurs des campagnes d'information (les «elles» du bâtiment, Industri'elles) ciblant spécifiquement les jeunes filles pour promouvoir leurs métiers.



# l'égalité des chances entre filles et garçons : agir



## Quelques définitions

### LA DIMENSION DU GENRE

Il est fondamental, afin de lutter contre la discrimination directe, indirecte ou fortuite, de reconnaître les différences existant entre hommes et femmes et de concevoir des systèmes et des structures qui en tiennent compte, en d'autres termes, il convient d'y intégrer la dimension du genre.

### LA PARITE

Instrument qui oblige les organisations à laisser une place aux femmes, par un système de quotas. C'est «l'action positive».

### LA MIXITE

Elle n'engendre pas forcément de l'égalité. L'école est mixte mais ne produit pas forcément de l'égalité à travers les choix d'orientation dans les filières.

### L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

C'est «l'approche par le genre», le «genre» étant considéré comme un ensemble de caractéristiques sociales, acquises culturellement et enracinées politiquement, sur lesquelles nous pouvons agir.

### LE MAINSTREAMING OU POLITIQUE INTÉGRÉE

C'est l'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les projets.

### STÉRÉOTYPE

Représentation (jugement, sentiment, opinion, image) simplifiée et déformée d'une réalité par une ou plusieurs caractéristiques d'une personne ou d'un groupe : par exemple «les Irlandais sont roux». Le stéréotype a un caractère réducteur, et cette réduction a pour effet d'éliminer les nuances, d'attribuer une image générale à toutes les personnes d'un même groupe.

Actuellement, les représentations n'encouragent pas les femmes à s'orienter vers les sciences et les technologies.

## Dans quel(s) cadre(s) inscrire l'action ?

La promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons s'inscrit dans l'ensemble du programme de l'**Union européenne**. Le Fonds social européen (FSE) contribue ainsi à favoriser les initiatives en matière de lutte contre les discriminations et les inégalités. L'Union européenne demande par ailleurs à l'ensemble des Etats-membres d'intégrer l'égalité des chances entre femmes et hommes dans leurs politiques et programmes publics. C'est la politique du «mainstreaming».

**En France**, la loi d'orientation, et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, rappelle par ailleurs que la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes fait pleinement partie des missions du système éducatif.

«Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte».

**Une nouvelle convention interministérielle** pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif est en place pour la période 2006-2011.

Elle réaffirme la nécessité de développer une approche globale dans l'ensemble de la démarche éducative, notamment dans le cadre de l'orientation et de l'éducation à la citoyenneté. Trois axes sont dégagés :

- Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi,
- Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes,
- Intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelle et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif.

**Dans notre académie**, la nécessité de diversifier l'orientation des filles constitue une préoccupation dès la formation initiale. Les efforts concernent tous les acteurs du système éducatif du premier degré à l'enseignement supérieur pour articuler notre volonté de renforcer la mixité dans chaque formation. La prise en compte de la dimension égalité des chances dans les projets d'établissements doit aboutir à des réalisations concrètes inscrites dans la durée : en dehors des actions de sensibilisation qui peuvent être mises en place, un certain nombre de supports servent de points d'appui à cette politique éducative au quotidien : l'éducation civique ; la prévention des comportements et violences sexistes ; l'éducation à la sexualité ; les actions de sensibilisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

## Contacts : trouver de la documentation, emprunter des outils...

Le service académique d'information et d'orientation (SAIO) met en œuvre la politique académique en matière d'égalité des chances entre les sexes. Il organise des actions de sensibilisation et de formation à la mixité et à l'égalité, anime le site «Mission parité» et organise un prêt d'outils. Tél. 03 22 82 39 20

La Délégation régionale de l'ONISEP Picardie, en collaboration avec le SAIO, dispose d'un fonds documentaire important sur la parité. Elle organise également un prêt d'outils. Tél. 03 22 92 73 81

**Témoignages :** paroles de filles ou de garçons qui ont choisi des études ou des métiers traditionnellement exercés par des personnes de l'autre sexe.

**Liens utiles** vers les sites nationaux et les sites des académies.

**A noter :** Le quizz de la page d'accueil est un diaporama téléchargeable, utilisable avec des élèves ou des adultes. Imprimées, les diapositives peuvent illustrer un panneau d'exposition.

[www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr), rubrique orientation et insertion, mission parité

## Les outils et les ouvrages disponibles

Le SAIO et la Délégation régionale de l'Onisep Picardie disposent d'un fonds documentaire important et organisent un prêt d'outils : expositions, vidéos, cédéroms, jeu pédagogiques... La liste de ces outils est consultable sur le site Mission parité. Les quatre expositions en prêt à la Délégation régionale de l'Onisep y sont visibles.

### Voici une sélection de nos dernières acquisitions.

#### Une mallette pédagogique pour la Mixité et l'égalité

Cette mallette comprend 4 DVD, 2 cédéroms et 5 cahiers dont trois regroupent des fiches d'animation pédagogiques abordant les thématiques suivantes : représentations liées au sexe et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la sphère domestique, professionnelle, mixité des métiers et diversification des choix d'orientation, place des femmes dans les sciences et les techniques, place des femmes dans l'histoire. Production : Délégation régionale de l'Onisep Pays de la Loire et ses partenaires.

Les 5 cahiers sont en téléchargement sur [www.onisep.fr/nantes](http://www.onisep.fr/nantes)

#### Cerveau, sexe et pouvoir

Cet ouvrage replace le débat autour de la différence des sexes sur un terrain scientifique rigoureux, au-delà des idées reçues. L'enjeu est de comprendre le rôle de la biologie, mais aussi l'influence de l'environnement social et culturel dans la construction des identités d'hommes et de femmes.

Catherine Vidal et Dorothee Benoît-Browaëys, Collection Regards, Belin, Mars 2005.

### Les représentations des métiers chez les adolescents et les adolescentes

Ce livre fait une synthèse des travaux menés sur ce thème. L'analyse permet de constater que ces représentations sont toujours dominées par les stéréotypes de sexe. Des études anglophones portent sur les facteurs qui contribuent au développement des choix professionnels : mixité ou non-mixité des écoles, sentiment de compétences, soutien familial. Un chapitre du livre porte sur l'évaluation des programmes de sensibilisation des filles aux métiers non traditionnels.

Genre et avenir, les représentations des métiers chez les adolescentes et les adolescentes, Nicole Mosconi et Biljana Stevanovic, L'harmattan, 2007.

### Les jeunes et l'agencement des sexes

Que sait-on des modes de coexistence des adolescents ? Comment les stéréotypes de sexe se perpétuent-ils au sein des nouvelles générations ? Le fil directeur de ce livre est l'analyse des processus de la socialisation sexuée à travers les loisirs, les pratiques culturelles ou sportives, l'entrée dans le monde du travail ou encore dans les relations entre collègues à l'usine.

Les jeunes et l'agencement des sexes, ouvrage coordonné par Henri Eckert et Sylvia Faure, La Dispute, 2007.

### 99 questions sur... Les droits des femmes

Comment mesurer l'évolution du rôle et de la place des femmes à travers l'Histoire ? Quelles pionnières ont permis aux «femmes ordinaires» d'acquiescer leurs droits ? Comment comprendre l'importance de la question des droits des femmes dans la société d'aujourd'hui ? Quels progrès reste-t-il encore à accomplir dans ce domaine ? Cet ouvrage propose à partir d'une analyse documentée, des pistes de réflexion organisées autour de cinq grands thèmes : les femmes et l'histoire, les femmes et le monde du travail, les femmes et la famille, les femmes, les religions et la politique, les femmes dans le monde aujourd'hui. Un supplément en ligne complète ce document en proposant des portraits de femmes illustrés, des tableaux statistiques, des cartes géographiques ou encore des articles.

## Le site Mission parité de l'académie d'Amiens

Vers quelle série de première générale, les filles se dirigent-elles plus ? L, S ou ES ? Il y a cinq fois plus de femmes que d'hommes à temps partiel, vrai ou faux ? Les hommes ont le droit d'exercer la profession de sage-femme depuis toujours, 1982 ou 1948 ?

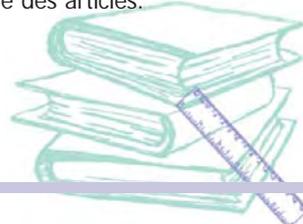
Voici quelques unes des questions du quizz proposé sur la page d'accueil du site Mission parité de l'académie d'Amiens. Chacun est invité à tester ses connaissances en matière d'égalité filles-garçons. Force est de constater que du chemin reste à faire pour parvenir à la parité à l'école, au travail, en politique...

Le site mission parité a pour objectif d'aider les équipes éducatives à assurer une éducation à l'égalité des sexes et à intégrer cette problématique dans leurs pratiques.

### Les informations sont classées sous 4 rubriques :

**Constat :** les chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'école, au travail...

**Espace pro :** les outils (vidéos, dvd, expositions...), la parité et la découverte professionnelle (exemples de séquences pédagogiques), les initiatives des établissements (présentation d'un projet réalisé par des élèves de LP sur les discriminations...), les textes officiels.



# les ressources ONISEP pour les enseignants

## [www.onisep.fr/ equipeseducatives](http://www.onisep.fr/equipeseducatives)

Ce site, complémentaire de [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), est entièrement dédié aux équipes éducatives pour les accompagner dans leur mission d'aide à l'orientation.

A travers différentes rubriques, les professionnels sont amenés à découvrir les publications et les outils pédagogiques de l'Onisep. Des conseils d'utilisation, des fiches "action", de nombreuses vidéos et des échanges de pratiques via des forums leur sont proposés pour compléter et mettre en pratique leurs connaissances.

"En Europe" est une rubrique où l'on retrouve les informations sur la mobilité des élèves et des professionnels (visites d'études, travail ou formation à l'étranger).

## [www.onisep.fr/ equipeseducatives/ amiens](http://www.onisep.fr/equipeseducatives/amiens)

Le site de la Délégation régionale de l'Onisep permet de :

- suivre l'actualité de la formation et de l'emploi en Picardie
- **télécharger les fiches des diplômes (CAP, BEP, Bac, BTS) préparés dans notre académie**
- **télécharger tous les documents réalisés par la délégation régionale**
- découvrir, gérer et enrichir le Kiosque dans un espace qui lui est consacré
- retrouver les coordonnées des centres d'information et d'orientation
- se tenir informé de la «vie des diplômes» (création, abrogation) etc...

## Les missions de l'Onisep

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions a été créé en 1970. Sa mission essentielle est de mettre à la disposition du public (jeunes principalement) des documents d'information pour faciliter la mise en route de leur projet professionnel et le choix de leur formation.

Dans chaque Académie, une délégation régionale placée sous tutelle du Recteur élabore des documents régionaux et entretient une relation privilégiée avec les CIO, afin d'échanger informations et pratiques.

Les productions régionales, mais aussi nationales, couvrent toute l'information sur les formations, les métiers, les débouchés. Les élèves et leurs familles sont ainsi encouragés à se repérer dans l'éventail des formations offertes par l'ensemble du système éducatif, à découvrir des filières encore peu connues, à faire le point sur les différentes professions et les emplois qu'elles offrent.

Vous pouvez conseiller ces documents à vos élèves ou y puiser vous-même toutes sortes d'informations utiles.

- Une partie des documents se trouve au **CDI** de votre établissement. Le professeur-documentaliste, spécialiste de la recherche, de l'élaboration et de l'exploitation de la documentation, est à même de guider les élèves dans leurs recherches et de vous conseiller dans vos démarches.
- Au **CIO** (Centre d'Information et d'Orientation), toutes les productions de l'Onisep sont à disposition du public.

**Pour en savoir plus** sur les productions, les services offerts par la Délégation régionale, les conditions d'achat ou de prêt, contactez-nous :

**Délégation régionale de l'Onisep**  
**3 rue Saint-Fuscien,**  
**80000 Amiens**  
**Tél : 03 22 92 73 81**  
**Fax : 03 22 92 07 52**  
**Mel : droamiens@onisep.fr**

à noter :

- la délégation régionale de l'Onisep dispose dans ses locaux d'un espace pour vous présenter l'ensemble des productions.
- les personnels de la délégation régionale peuvent aussi se déplacer dans les établissements scolaires pour présenter les outils, intervenir sur l'espace documentaire ONISEP du CDI, etc...

## L'orientation, c'est l'affaire de tous

Le premier tome aborde les enjeux, prélude à un second tome consacré aux outils et aux expériences pratiques. Il propose un ensemble de réflexions sur la spécificité de l'orientation "à la française", sur les liens entre orientation et travail, sur le fonctionnement des instances qui contribuent à l'orientation, en premier lieu le conseil de classe.

Collection Repères pour agir -SCÉRÉN/CRDP  
d'Amiens - (diffusion Onisep) - 2007, 15€

## Les documents RÉGIONAUX

### Grand Angle

• **“Le Kiosque Onisep (CDI-CIO)”** offre aux documentalistes de l'académie des conseils pratiques pour la gestion du Kiosque Onisep.

Un contenu des casiers régionalisé leur est proposé afin de faciliter leur mission d'information sur l'orientation.

• **“Après un bac+2 dans l'académie d'Amiens”** recense l'ensemble des formations accessibles après un niveau ou un diplôme bac+2 en Picardie (conditions d'accès, inscription, coût éventuel, objectifs et débouchés, durée et contenu de la formation, validation).

• **Grand Angle “les dossiers”**. Diffusés par messagerie électronique aux CIO et établissements scolaires, ce sont des articles de fond, complémentaires des brèves de la Lettre d'information.

### Les fiches «outils»

• **Quels outils Onisep pour le collège ?**

Les outils distribués gratuitement aux élèves pour les accompagner  
Les indispensables du CDI  
Les outils multimédia  
Les outils pour les enseignants

• **Quels outils Onisep pour le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) et pour la découverte professionnelle ?**

La collection Ressources ; le jeu Quizz entreprise ; les DVD Destination métiers ; les diaporamas ; les séquences pédagogiques etc...

• **Quels outils Onisep pour le lycée professionnel ?**

• **Quels outils Onisep pour le lycée général et technologique ?**

Les outils pour les enseignants : pour s'informer / à utiliser en classe  
Les outils multimédia (à utiliser en activité de classe ou par les élèves au CDI)

Les documents distribués gratuitement aux élèves pour les accompagner  
Les indispensables du CDI

### La lettre d'information

Diffusé tous les mois par la messagerie électronique dans les CIO et les établissements scolaires, ce document d'informations brèves fait le point sur

l'actualité des formations, des métiers, de l'emploi, en France et en Picardie.

Abonnement gratuit sur demande par mél à la délégation régionale de l'Onisep.

### Les “lettres aux documentalistes”

sont diffusées par messagerie électronique tous les deux mois aux documentalistes de l'académie. Elles font le point sur l'actualité du Kiosque Onisep et des publications.

### Les “fiches pratiques”

sont diffusées par messagerie électronique aux CIO et établissements scolaires. Synthétiques, elles recueillent notamment les informations indispensables à la connaissance de l'offre de formation en Picardie.

**A noter : tous ces documents sont en ligne sur [www.onisep.fr/equipeducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeducatives/amiens)**

## Les documents NATIONALS

«Onisep équipes éducatives» regroupe les productions en trois grandes collections :

### • Ressources/monde professionnel

Cette collection propose, sur différents supports, des éléments d'analyse sur les métiers, les secteurs d'activité, l'organisation des entreprises ... Les enseignants y trouveront des données d'information générale mais aussi des pistes pour utiliser ces informations avec leurs élèves.

• *Les industries chimiques ; Le commerce et la distribution alimentaire ; Le transport routier et la logistique ; Le secteur du commerce interentreprises ; L'organisation d'une entreprise : Véolia environnement ; L'organisation d'une entreprise : Accor ; Le secteur de l'ameublement*

• **Les métiers de...** (cédéroms) : *Les métiers de l'hôpital ; Les métiers d'un parc de loisirs ; Les métiers d'une zone industrielle ; Les métiers de mon quartier ; Les métiers de l'aéroport ; Les métiers d'un centre commercial*

• **Hors série Alternatives économiques** : *L'état de l'emploi ; L'insertion des jeunes.*

### • Ressources/système éducatif

L'objectif de cette collection est de fournir aux équipes des clés pour décoder l'organisation, l'évolution du système éducatif mais aussi, de mettre à disposition des exemples d'actions mises en œuvre par des équipes éducatives.

• *Les sciences aujourd'hui ; L'orientation au lycée ; Promouvoir la mobilité en Europe ; Les systèmes éducatifs en Europe ; L'orientation à l'université ; L'orientation des élèves handicapés (à paraître)*

• *Documents d'accompagnement de la DP 3h et 6h.*

### • Ressources/activités de classe

On trouve ici des documents proposant des activités de classe pour faciliter la mise en place : de l'option de découverte professionnelle, de la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée, de l'orientation active, ainsi que des productions prenant appui sur les disciplines pour découvrir les métiers.

• *Sciences de la terre et découverte des métiers ; Français et découverte des métiers ; Histoire-géographie et découverte des métiers ; Anglais et découverte des métiers ; Mathématiques et découverte des métiers*

• *Au collège : le parcours de découverte des métiers et des formations*

• *Séquences DP3*

• *Accompagner les activités de découverte en entreprise*

• *Au lycée : préparer l'avenir*

• *Quizz entreprise*

**à noter : tous ces documents sont diffusés gratuitement dans les CIO et les établissements scolaires.**

Une «lettre aux professeurs (newsletter trimestrielle)» les tient informés, aux moments forts de l'année, en collèges et en lycées, des évolutions du système et des ressources mises à leur disposition.

# les ressources ONISEP pour les élèves

## www.onisep.fr

- le site grand public de l'Onisep
- Pour rechercher un métier, une formation ou un établissement partout en France, découvrir les filières d'études, se renseigner sur les métiers...
  - Le site propose de nombreuses vidéos sur l'orientation (Onisep TV), les formations et les métiers, des dossiers d'actualité, des chats, podcasts, quizz, témoignages...
  - Des rubriques sur les études en Europe ou encore sur le handicap complètent l'information des élèves et de leurs familles.
  - En complément des documents proposés en téléchargement, la librairie permet d'effectuer ses achats en ligne.
  - La rubrique en Région permet d'accéder au site de la délégation régionale.

## www.onisep.fr/amiens

Pour s'informer sur l'actualité des formations, de l'emploi, sur les événements en cours (journées portes ouvertes, salons...).  
**A noter** : toutes les publications régionales grand public y sont en téléchargement gratuit (guides, fiches diplômes...).

## S'informer par une démarche autodocumentaire

### LE KIOSQUE ONISEP : s'informer pour construire son avenir

Cet espace documentaire est installé dans les collèges et lycées : un mode de classement simple et attractif, et une indexation des documents de l'Onisep dans le logiciel BCDI offrent aux utilisateurs un accès simplifié à l'information sur les métiers et les formations.



A noter : le Kiosque est aussi conçu pour être utilisé collectivement dans le cadre d'ateliers d'orientation et de découverte des métiers et des formations.

### PLANÈTE MÉTIERS PICARDIE : www.planetemetiers.picardie.fr



Accessible au grand public depuis mai 2008, ce site est réalisé en partenariat avec la Région Picardie. Il permet une découverte interactive entre les métiers, les diplômes préparés en Picardie et les établissements de l'académie qui en assurent la formation. Environ 500 métiers et 700 formations sont détaillés.

## Découvrir les filières d'études et les formations dans sa région

### LES GUIDES

Distribués gratuitement aux collégiens et lycéens à chaque palier important de la scolarité, ils présentent le système éducatif et les filières d'études accessibles à chaque niveau afin de les aider à construire un parcours scolaire et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle.

Les titres : L'entrée en 6e, Info 4e (en ligne), Après la 3e, Après la 3e de SEGPA, Après le BEP et le CAP, Après le bac pro, Après la 2de (en ligne), Après le bac général et technologique, Info LMD.

- Nationales : elles sont regroupées dans la collection Diplômes («Les CAP», les «BTS»...).
- Régionales : les fiches CAP(A), BEP(A), bacs régionaux, technologiques et professionnels, BTS(A) sont disponibles en téléchargement sur : [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)

A noter : des fiches diplômes CAP conçues pour l'accompagnement des élèves de SEGPA, version 2009, sont en ligne sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)

### LES FICHES DIPLÔMES

Chaque diplôme est abordé de façon complète : objectifs, débouchés et métiers accessibles, programme, descriptif des matières, stage, examen, poursuite d'études, où se former en Picardie, en savoir plus.

### LES CLIPS FORMATION

Chaque DVD est composé d'une dizaine de clips construits à partir de témoignages d'enseignants et de jeunes engagés dans la formation. Par exemple : Hôtellerie-restauration-tourisme, Paramédical et social...

## La LOL

lettre aux lycéens (académie d'Amiens)

Une newsletter destinée aux lycéens de l'académie pour découvrir formations et métiers.

Téléchargeable sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens) et sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)



De nombreuses vidéos destinées aux élèves sont en prêt gratuit à la délégation régionale de l'ONISEP : témoignages de jeunes professionnels filmés dans leur entreprise, reportages sur les formations, leurs débouchés etc...  
POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 03 22 92 73 81

## Découvrir les métiers

**LE DICO DES MÉTIERS (ÉDITION 2009)**  
500 métiers de A à Z avec leurs débouchés et les formations pour réussir + une approche par centres d'intérêts.

**FICHES MÉTIERS (ÉDITION 2006-2008)**  
Elles se présentent sous forme de fascicules par secteur, composés de fiches, et trouvent leur place dans chaque casier du Kiosque Onisep. Chaque fiche (détachable au besoin) propose plusieurs rubriques : activités, où et comment, témoignage d'un professionnel, débouchés, profil, études pour y accéder, salaire, informations pratiques ainsi que les synonymes et les métiers proches. 23 fascicules disponibles.

**LES CLIPS MÉTIERS**  
8 à 12 jeunes professionnels d'un secteur sont filmés dans leur entreprise et parlent de leur travail, de leurs motivations, de leur vie. 15 DVD, par exemple : Bâtiment, Education et social, Les métiers de la poste...

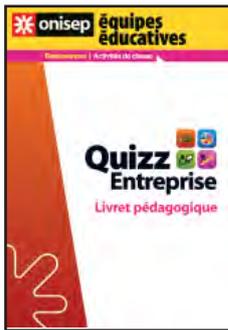
**LES MÉTIERS DE... (EX DESTINATION MÉTIERS)**  
Pour donner au jeune une vision globale de la richesse du monde professionnel et l'aider à se représenter plus concrètement les métiers et parcours de formation typiques qui permettent d'y accéder.  
6 cédéroms : Les métiers de l'hôpital, Les métiers d'un parc de loisirs, Les métiers de la zone industrielle, Les métiers du centre commercial, Les métiers de mon quartier, Les métiers de l'aéroport.

**DÉCLIC MÉTIERS**  
Ce mini-site d'animation, destiné aux collégiens, est un outil de sensibilisation au monde professionnel et permet une découverte ludique des métiers sous forme d'interviews et de quizz. Exemples de thèmes disponibles : Sur la vague numérique ; Mon rêve de cheval ; Je mène l'enquête ; Faim de livres ? ; Tous en scène.  
Accessible sur : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) page d'accueil ou sur [http://declic.onisep.fr/declic\\_metiers/](http://declic.onisep.fr/declic_metiers/)

## Découvrir l'entreprise et le monde du travail

### Quizz entreprise

Ce jeu fait travailler les jeunes sur leurs représentations du monde de l'entreprise. Organisé par thèmes, il questionne sur :



- l'entreprise : organisation, fonctions
- les secteurs d'activité : définition, fonctions, emploi
- la formation : modalités, diplômes, lien avec

l'insertion

- l'emploi : accès et cadre législatif

Public : collégiens et lycéens professionnels, dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations ou de la découverte professionnelle.  
Coût : 30 euros. En prêt à la délégation régionale de l'Onisep.

### EXPOSITION «S'INFORMER POUR CONSTRUIRE SON AVENIR»

Elle permet aux élèves de lycée de découvrir 17 secteurs d'activités présents en Picardie, avec leurs formations, leurs métiers, leurs débouchés.  
**Objectif** : enrichir les représentations sur les secteurs d'activités professionnelles, élargir les centres d'intérêt et favoriser un questionnement.  
Des fiches d'accompagnement présentent des données économiques régionales, les formations et quelques pistes d'utilisation pédagogique.  
Les établissements intéressés peuvent se faire connaître auprès de leur CIO de rattachement, qui mettra l'exposition à leur disposition.

Aussi en téléchargement sur [www.onisep.fr/equipeseducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeseducatives/amiens)

## un geste, des métiers



Défini dans la circulaire du 11/07/2008, le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) s'adresse aux élèves de la classe de 5e à la terminale. Il a pour objectifs de permettre à chaque élève de faire le lien entre son tra-

vail scolaire et son itinéraire de formation, de le pousser à construire ses connaissances et à préparer ses choix d'orientation sur des bases solides. Tout au long de son cursus, l'élève découvrira ainsi la diversité des métiers, l'ensemble des formations et les différentes fonctions des entreprises.  
Inscrit dans le projet d'établissement, le PDMF est construit en collaboration avec toute l'équipe éducative.

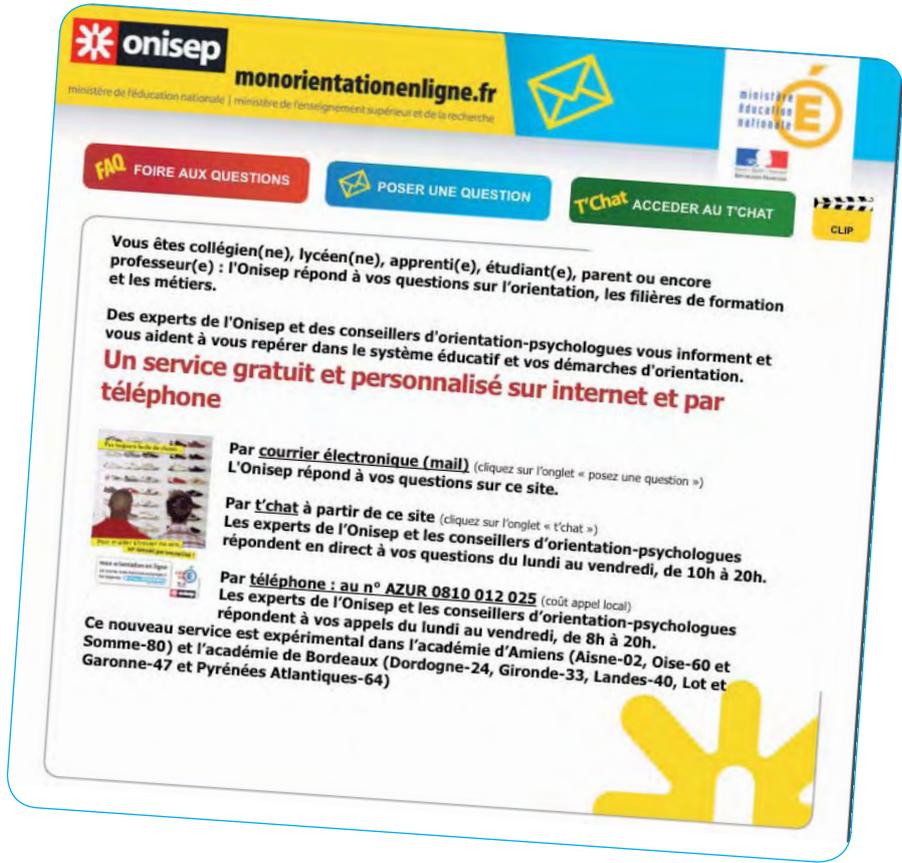
Ce document «Un geste, des métiers» participe à l'objectif du PDMF d'enrichir les représentations des élèves sur les métiers. Il leur permet de découvrir des métiers parfois éloignés de leur environnement naturel et contribue ainsi à élargir les possibilités de choix le moment venu.

Cet outil s'adresse plus particulièrement aux collégiens de 5e et de 4e. Il propose de découvrir différents métiers en partant du geste pratiqué par ces professionnels.

# mon orientation en ligne

Un déploiement sur le territoire national est en cours en vue d'une généralisation avec six plateformes interrégionales organisées en réseau : Amiens, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Martinique et Nantes. La plateforme d'Amiens (plateforme interrégionale de la région Nord et Est comprend les académies d'Amiens, Lille, Rouen, Reims, Nancy-Metz et Strasbourg.

Le nouveau service <http://www.monorientationenligne.fr> est mis en place par le ministère de l'éducation nationale et l'Onisep depuis le 16 mars 2009 dans l'académie d'Amiens. Aux courriers électroniques déjà proposés depuis mai 2006 s'ajoutent le téléphone et le t'chat. Ces trois modes d'accès à la plateforme permettent aux usagers de recevoir gratuitement, de manière individuelle, une réponse personnalisée à leurs questions sur l'orientation, les filières de formations et les métiers. Des conseillers d'orientation-psychologues et des experts de l'Onisep informent les élèves et leur famille, les aident à se repérer dans le système éducatif et les accompagnent dans leur démarche d'orientation. Ce système épargne aux familles des démarches multiples et facilite ainsi l'accès aux services d'information et d'orientation et à tous les documents (guides, sites Internet...) utiles à l'information des jeunes. Un rendez-vous avec un conseiller d'orientation-psychologue peut également être proposé au CIO le plus proche du domicile de la famille et de l'élève. De même, le service académique d'information et d'orientation (SAIO) du rectorat peut prendre la relève pour des questions concernant les affectations, la MGI dans le cadre de la lutte contre les sorties sans qualification ou encore l'admission post-bac.



## Par téléphone

**0810 012 025** (n° azur prix d'un appel local)

**Du lundi au vendredi de 8h à 20h**, les réponses sont immédiates et constituent une aide personnalisée pour une recherche documentaire ou pour entreprendre une démarche particulière. Elles peuvent faire l'objet d'un complément d'information, délivré par courrier électronique le cas échéant. Les parents préfèrent ce système de conversation téléphonique. Ils y expriment leurs inquiétudes par rapport à une problématique difficile pour leur enfant (échec scolaire, problème de comportement...).

Ils recherchent également un conseil neutre par rapport à une information lue ou entendue ailleurs (guide après la 3e, portes ouvertes...) ou des renseignements préliminaires à un entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue ou un professeur principal. Leurs questions portent sur les lieux de formation, les inscriptions, les poursuites d'études post-bac, les réorientations...



Par internet

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)

Une réponse personnalisée est donnée à chacun par courriel entre 48 à 72h. Ce site Internet est accessible à tous. Plusieurs modalités d'interrogation sont offertes : par courrier électronique avec l'onglet « posez une question » ou via une foire aux questions, qui en regroupe une centaine, sur des thématiques variées. A noter la rubrique « scolarité et handicap » qui s'appuie sur l'expertise particulière de l'Onisep et des services d'orientation dans ce domaine. Cette démarche par courriel est davantage prisée pour des questions plus complexes.



Par t'chat  
de 10h à 20h

Le t'chat, toujours à partir du site [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) est principalement utilisé par les jeunes en quête d'informations très précises et de réponses immédiates sur les métiers et les formations qui y mènent. Les mécaniciens autos, les coiffeurs, assistantes sociales... ont toujours la côte. Et il y a toujours des questions inspirées par les séries télé ou le cinéma. Un constat : une recrudescence des questions posées par les collégiens depuis les CDI des établissements. C'est le signe qu'ils travaillent avec leurs enseignants sur l'orientation dans le cadre de l'option de découverte professionnelle 3 h, par exemple.

La Foire aux questions

Sur [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr), les usagers disposent également d'un premier niveau d'information grâce aux centaines de réponses qui figurent déjà dans la rubrique « Foire aux questions ».

Six thèmes sont proposés :

- Etudes, diplômes et contenus de formations,
- Obtenir des aides financières, se loger,
- Reprises d'études jeunes et adultes,
- Métiers, emploi et insertion professionnelle
- Procédures d'inscription, inscription et affectation
- Scolarité et handicap

Exemples de questions posées

Collégiens

- Je souhaiterais des renseignements pour être dessinateur informatique en aéronautique. Quels sont les études et les débouchés ?
- Je suis en 3<sup>e</sup> et à la prochaine rentrée, je voudrais faire une option SES pour ensuite me diriger vers une 1<sup>re</sup> ES. Voulant travailler dans le milieu hospitalier : sage-femme, infirmière, éducatrice ou même aide-soignante, je voudrais savoir si cette option pourra me servir ?

Lycéens

- Après une seconde professionnelle peut-on aller en seconde générale ?
- Quels métiers peut-on faire après une prépa éco et une grande école HEC ?

Etudiants

- Je suis en première année de licence de géographie. Dans un premier temps, j'aimerais me destiner à une carrière de professeur des écoles mais j'aimerais connaître les autres débouchés avec cette licence comme dans l'environnement, l'écologie...
- Etant en 2<sup>e</sup> année de BTS Domotique, je me demande s'il est préférable d'arrêter mes études en juin et de chercher un emploi ou plutôt de m'orienter vers une licence professionnelle.

Parents

- Nous venons de recevoir les intentions d'orientation pour la 3<sup>e</sup>. Je voudrais savoir la différence entre la 3<sup>e</sup> d'enseignement général et la 3<sup>e</sup> découverte professionnelle 6h. J'attends votre réponse avant de remplir le document.
- Mon fils souhaite exercer le métier d'expert automobile et suivre un bac STI spécialité génie mécanique option systèmes motorisés pour ensuite faire un BTS, est-ce la bonne filière ?

48 % des questions concernent des lycéens  
28 % des collégiens  
14 % des étudiants  
10 % des adultes

## Que disent les textes officiels ?

Les voies d'orientation, après la classe de 3<sup>e</sup>, sont les suivantes :

- la classe de seconde générale et technologique ou les classes de seconde à régime spécifique qui préparent à certaines séries de bacs technologiques ou de brevet de technicien ;
- la classe de seconde professionnelle qui correspond à la première année de préparation au bac professionnel en 3 ans ;
- la 1<sup>re</sup> année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Tous les diplômes professionnels, quel que soit le niveau de formation, peuvent être préparés par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage.

- Circulaire n°2009-028 du 18/02/2009 sur la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009. (Plus de renseignements, voir fiches 21 et 24).

- Circulaire de rentrée n°2009-068 du 20/05/2009, BO n°21 du 21/05/2009.

## Pour en savoir plus

Toutes les formations sont présentées par niveau dans les guides Onisep "Après la 3<sup>e</sup>", "Après le BEP ou le CAP", et dans le Grand Angle "L'Apprentissage en Picardie". Consultez également les "fiches diplômes" régionales (du CAP au BTS).

Tous ces documents sont téléchargeables sur [www.onisep.fr/equipeducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeducatives/amiens) (cliquez sur "publications régionales" puis sur "publications pour les élèves et leurs parents").

## Les enjeux du choix de fin de 3<sup>e</sup>

- Le choix d'une 2<sup>de</sup> de détermination mène à un baccalauréat général ou technologique. Ce diplôme conduit aux études supérieures : en 2 ans au minimum après un bac techno, souvent plus longtemps après un bac général.
- La 2<sup>de</sup> professionnelle mène à la préparation d'un bac pro en 3 ans. Un des objectifs affichés de ce nouveau bac pro, dont la généralisation s'est faite à la rentrée 2009, est de favoriser la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur (notamment vers les BTS).
- Préparer un CAP en 2 ans conduit essentiellement à l'insertion professionnelle.

## La voie générale et technologique

**Attention, une réforme de la voie générale et technologique est prévue. Les textes officiels relatifs à cette réforme ne sont pas encore parus.**

### La classe de 2<sup>de</sup>

La 2<sup>de</sup> générale et technologique est une classe de détermination : elle doit préparer les élèves au choix des séries et spécialités de bac. Seules quelques séries de bac se préparent à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique : hôtellerie, musique...

Tous les élèves suivent obligatoirement :

- Des enseignements communs (déjà étudiés au collège). On peut remplacer la SVT par une matière technologique.
- Des enseignements de détermination, 2 matières au choix qui ne sont pas forcément obligatoires pour une série de 1<sup>re</sup>. Un "rattrapage" est possible en 1<sup>re</sup> dans certaines séries.
- Des modules (3h/semaine) dans 4 matières.

- La possibilité de choisir une option facultative, la LV2 peut être poursuivie en option facultative par les élèves qui choisissent un couple de matières technologiques en enseignement de détermination.
- Des heures de vie de classe (10h/an) pour favoriser un dialogue entre les lycéens et les enseignants ainsi qu'avec les autres personnes de la communauté éducative.
- Les volontaires peuvent pratiquer un atelier artistique (72h/an) ; en lycée agricole cet atelier est remplacé par un enseignement de pratiques sociales et culturelles.

### Le dispositif d'accompagnement

Outre les **modules** en groupes, en français, maths, histoire-géographie, LV1, une **aide individualisée** s'adresse à des élèves dont les difficultés passagères ou les lacunes ont été décelées. Ces groupes d'un maximum de 8 élèves sont redéfinis par trimestre. L'aide porte sur le français et les mathématiques.

Les élèves bénéficient également d'heures de vie de classe et d'une mise à niveau informatique (les titulaires du brevet informatique et internet -B2I- en sont dispensés).

### Les séries de 1<sup>re</sup> et de terminale

Les séries de bacs sont choisies en fin de 2<sup>de</sup> : 3 séries générales et 6 séries technologiques.

#### LES SÉRIES GÉNÉRALES :

En classe de 1<sup>re</sup>, les élèves des séries L et ES choisissent un enseignement obligatoire ; en terminale, un enseignement de spécialité dans les 3 séries L, ES et S donne un profil au baccalauréat.

#### ES - Économique et sociale

3 profils : sciences économiques et sociales ; mathématiques ; langues.

#### L - Littéraire

profils : langues vivantes ; lettres classiques ; arts ; mathématiques.



## S - Scientifique

5 profils : mathématiques ; physique/chimie ; sciences de la vie et de la terre ; sciences de l'ingénieur ; agronomie en lycée agricole.

### LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES :

#### STI - Sciences et technologies industrielles

7 spécialités industrielles :

- . génie **mécanique** qui comprend 6 options : productique-mécanique, systèmes motorisés, structures métalliques, bois et matériaux associés, matériaux souples, microtechniques,
  - . génie **électronique**,
  - . génie **électrotechnique**,
  - . génie **civil**,
  - . génie **énergétique**,
  - . génie **des matériaux**,
  - . génie **optique**,
- et la spécialité **arts appliqués**.

#### STG - sciences et technologies de la gestion

2 spécialités en 1<sup>re</sup> :

"communication" ; "gestion".

4 spécialités en terminale :

"communication et gestion des ressources humaines" ; "mercatique" (marketing) ; "comptabilité et finance des entreprises" et "gestion des systèmes d'information".

#### STL - Sciences et technologies de laboratoire

3 spécialités : physique de laboratoire et de procédés industriels qui comporte 2 options : • contrôle et régulation • optique et physico-chimie ; chimie de laboratoire et de procédés industriels ; biochimie-génie biologique.

#### ST2S - Sciences et technologies de la santé et du social

#### STAV - Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Enseignements spécifiques proposés (en lycée agricole) : • production agricole • aménagement et valorisation des espaces • transformation des produits alimentaires • services en milieu rural.

Les élèves peuvent choisir deux options facultatives au plus en 1<sup>re</sup> et T<sup>ale</sup> générales et technologiques. Au bac, deux options facultatives seulement, peuvent être présentées.

**Les classes de 2de à régime spécifique** sont rares, elles mènent à un bac technologique spécialisé, ex. le bac hôtellerie, ou à un brevet de technicien.

#### L'affectation en 2de générale et technologique

Tous les élèves admis à passer en 2de de détermination, ont une place dans le lycée de leur secteur. La question de l'admission se pose pour les sections spécifiques "rares" ou contingentées : hôtellerie, sections européennes, ABIBAC, sections sportives, option(s) langue rare, EPS (5h), options artistiques, sciences médico-sociales, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale, écologie-agronomie, territoire-citoyenneté -EATC-.

L'affectation est soumise à certaines conditions de niveau, de capacités, ou de présentation de travaux personnels.

Il peut y avoir des distorsions entre les demandes des élèves et les capacités d'accueil des lycées.

### La voie professionnelle

C'est la voie d'accès à une qualification professionnelle dans un secteur d'activité :

**Industrie** : bâtiment-travaux publics, bois-ameublement, électrotechnique, électronique, habillement-textile, chimie-physique, matériaux (métaux, bois, papier, carton, plastique), mécanique-productique, microtechniques, automobile, industries graphiques.

**Services** : administration, comptabilité, commerce, alimentation, hôtellerie-restauration, santé-social, hygiène et sécurité, transport-logistique.

**Agriculture** : agriculture, agroalimentaire, aquaculture.

**Arts appliqués** : arts du bois, tapisserie, communication graphique, bijoux...

La voie professionnelle, c'est se préparer à exercer un métier, mais c'est aussi apprendre de manière différente en s'appuyant sur du concret. Elle permet aux élèves d'acquérir un diplôme facilitant leur insertion professionnelle. Bac pro en 3 ans, CAP... Les diplômés professionnels peuvent être préparés dans un lycée professionnel -LP- ou un centre de formation d'apprentis -CFA-.

La réforme de la voie professionnelle s'est engagée avec la généralisation du bac pro en trois ans à la rentrée 2009. Cette réforme vise à une amélioration du niveau de formation des jeunes en facilitant l'accès au bac, en réduisant les sorties prématurées sans qualification et en offrant une meilleure lisibilité des diplômes (voir les fiches 20 et 21).

#### L'affectation en 2de professionnelle

Pour certaines sections, le nombre de demandes est plus élevé que le nombre de places, l'admission n'est pas automatique. Elle se fait sur des critères propres à la section.

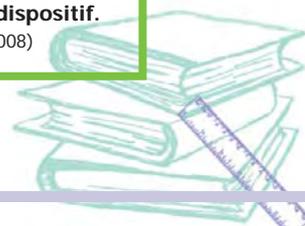
La motivation du candidat ne garantit pas son admission. Il est important de prévoir plusieurs solutions.

### Dispositif de réussite scolaire au lycée

**200 lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels entrent de nouveau dans ce dispositif à la rentrée (une expérimentation avait commencé à la rentrée 2008).**

**L'objectif est d'apporter un appui individualisé aux élèves (volontaires) en fonction de leurs besoins. Il s'agit de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus et de préparer les poursuites d'études supérieures. Ce dispositif est prioritairement proposé aux élèves qui rencontrent des difficultés ou qui sont susceptibles d'en rencontrer durant leur scolarité et à ceux souhaitant disposer d'un appui personnalisé pour réaliser un parcours d'excellence. Les 200 établissements inscrits dans ce dispositif proposent aussi dès la deuxième quinzaine d'août des stages d'été aux nouveaux titulaires du bac qui poursuivent des études supérieures et aux élèves qui intègrent une classe de terminale. Il s'agit pour les premiers d'acquérir les bases méthodologiques indispensables à la poursuite d'études supérieures, de consolider les acquis et pour les seconds d'aborder l'année scolaire dans les meilleures conditions. Dans l'académie d'Amiens, 8 lycées sont concernés par ce dispositif.**

(Voir le BO n°24 du 12 juin 2008)



Elle concerne environ 700 000 élèves principalement en lycée professionnel et plus de 400 000 apprentis. La voie professionnelle est un nouvel univers pour les élèves de 3ème qui découvrent de nouvelles matières, rencontrent des professionnels, apprennent un métier et préparent un diplôme. Avec plus de 220 CAP, 100 bacs pro, 140 BTS... - diplômes agricoles compris – la voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel précis. En lien étroit avec les entreprises, les lycées professionnels et les centres de formations d'apprentis (CFA) sont des fenêtres ouvertes sur le monde du travail. Création, rénovation constante des diplômes et passerelles de plus en plus nombreuses entre les uns et les autres témoignent de la capacité de l'enseignement professionnel à s'adapter aux évolutions technologiques.

La voie professionnelle fait l'objet d'une politique de valorisation. Ses objectifs sont en effet autant d'enjeux économiques et sociaux : augmenter le nombre de personnes qualifiées en réduisant les sorties sans qualification, concrétiser le concept de valorisation tout au long de la vie. Cette politique de valorisation est confortée par les orientations de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.

## Les principaux diplômes

### Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

visé l'insertion professionnelle et correspond à un métier déterminé en tant qu'ouvrier ou employé qualifié. Dans certains domaines, le CAP reste un bon passeport pour l'emploi, dans d'autres une formation complémentaire est nécessaire pour donner un «plus» au diplôme. Les CAP dit d'insertion sont proposés en priorité aux élèves de 3e d'insertion et de 3e SEGPA. Quelques CAP (par exemple Coiffure) qui requiert un niveau plus élevé en enseignement général, concernent les élèves de 3e générale et technologique.

### Le brevet d'études professionnelles (BEP)

a été rénové. Sa préparation est désormais intégrée au parcours en 3 ans du bac professionnel. Le BEP devient accessible en tant que certification intermédiaire dans ce parcours en 3 ans et permet aux élèves de savoir quelles compétences professionnelles ils ont déjà acquises. Mais elle n'est pas obligatoire pour l'obtention du bac pro. Quelques parcours de BEP en 2 ans sont néanmoins maintenus provisoirement à la rentrée 2009. Dans notre académie sont concernés les BEP et BEPA suivants : Carrières sanitaires et sociales, Conduite et services dans le transport routier, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie, Activités hippiques, Services options services aux personnes et secrétariat accueil. Ils forment des ouvriers et des employés qualifiés dans un domaine d'activité. (voir la fiche n°22)

### Le bac professionnel (Bac pro)

est destiné à préparer à l'entrée immédiate dans la vie active. Il forme des ouvriers, agents techniques et employés hautement qualifiés qui exerceront dans l'industrie et les services. Des bacs pro existent aussi dans le domaine agricole. (voir aussi la fiche 22).

### La mention complémentaire (MC)

est un diplôme national qui permet aux titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un Bac professionnel ou technologique de se spécialiser en un an dans un domaine professionnel précis.

### Le brevet professionnel (BP)

se prépare en deux ans par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue. Il permet d'approfondir les techniques professionnelles et les connaissances en gestion. Il est exigé dans certaines professions réglementées (préparateur en pharmacie, par exemple) ou pour s'installer à son compte. Ne pas confondre le BP et le BPA, brevet professionnel agricole. Le premier est de niveau IV. Le second de niveau V correspond à une qualification professionnelle en tant qu'ouvrier qualifié dans le domaine agricole et para-agricole.

### Le brevet de technicien (BT)

et le brevet de technicien agricole (BTA) donnent une qualification pointue dans un secteur professionnel précis. Dans certains domaines, ils ne sont plus suffisants pour ouvrir des perspectives de carrières intéressantes. Aussi sont-ils progressivement transformés en bacs professionnels ou technologiques.

#### Niveaux

- Niveau V : CAP, BEP, BPA
- Niveau IV : Bac Pro, Bac Techno, BT, BP
- Niveau III : BTS, DUT

### Le brevet de technicien supérieur (BTS)

se prépare en deux ans après un bac de la même famille. Il s'adresse essentiellement aux bacheliers techno mais les bacheliers professionnels ayant obtenus une mention bien ou très bien sont admis de droit.

D'autres formations et diplômes, souvent préparés en alternance, existent. Ils sont prévus pour des élèves qui souhaitent entrer dans la vie active : le brevet des métiers d'art (BMA), le Brevet technique des métiers (BTM), les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL)...

La rubrique « Vie des diplômes » est téléchargeable sur le site [www.onisep.fr/equipeducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeducatives/amiens) (rubrique « Publications régionales » - en téléchargement, puis « Publications destinées aux professionnels »).

### L'apprentissage

A mi-chemin entre le lycée et la vie professionnelle à proprement dit, l'apprentissage concerne 407 809 jeunes au cours de l'année scolaire 2006-2007. Les effectifs évoluent de manière constante mais différemment selon les niveaux de formation. Le niveau V reste celui qui attire le plus grand nombre d'apprentis et 76,4 % d'entre eux préparent un CAP. Les formations du supérieur autre que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par six en 12 ans. Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels. L'apprentissage est une des voies que de plus en plus de jeunes choisissent en raison du bon taux d'insertion professionnelle en fin de formation, mais également des possibilités de cursus complets offerts du niveau V au niveau ingénieur. Depuis 2005, le Centre de Formation d'apprentis publics dans l'Académie d'Amiens (CF3A) est géré par le lycée Boucher de Perthes à Abbeville. 9 nouvelles formations ouvriront à la rentrée de septembre 2009. Consultez le site académique [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr), rubrique Formations et validations pour de plus amples informations.

### Les lycées des métiers

Ils répondent à un ensemble de critères de qualités définis dans un cahier des charges, par exemple :

- Une identité construite autour d'un ensemble cohérent de métiers
- L'accueil de publics variés (statut scolaire, apprentis, formation continue).
- Une gamme étendue de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux BTS et licences professionnelles.

Le ministère compte labelliser 100 nouveaux établissements par an. Actuellement dans notre académie 28 établissements ont ce label : 12 dans l'Aisne, 5 dans l'Oise et 11 dans la Somme.

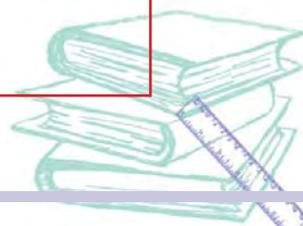
Plus d'info sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) rubrique établissement.

### La rénovation des diplômes

Le Ministère de l'Education nationale crée, supprime et rénove régulièrement ses diplômes, du CAP au BTS, en s'appuyant sur les travaux des commissions professionnelles consultatives, qui comprennent notamment des représentants des employeurs et des salariés. La délégation régionale de l'Onisep vous propose de retrouver régulièrement toutes les créations et abrogations de diplômes des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture.

### pour approfondir le sujet :

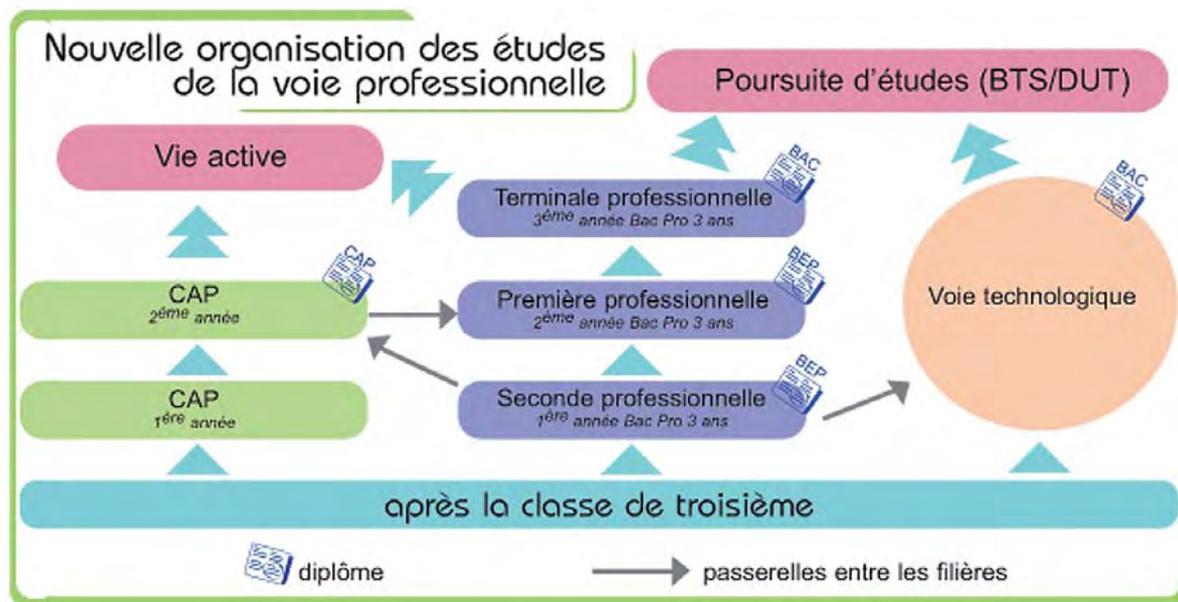
- «Le point sur... la place et le rôle des enseignements généraux dans les diplômes professionnels», CPC Info n°45, janvier 2008
- «Repères et références statistiques», Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Education nationale, septembre 2008
- La revue «Education et formations» n°75, d'octobre 2007, est en partie consacrée à un panorama sur l'enseignement professionnel. Elle est accessible sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- «Le point sur... à quoi servent les diplômes professionnels de l'Education nationale», CPC Info n°41, janvier 2006
- «Enseignement professionnel, 78 actions pour la voie des métiers», Ministère délégué à l'enseignement professionnel, janvier 2002
- Grand Angle «L'Apprentissage en Picardie», Onisep Amiens, juin 2009. En téléchargement sur le site [www.onisep.fr/equipeducatives/amiens](http://www.onisep.fr/equipeducatives/amiens)
- [www.education.gouv.fr/pid20995/la-voie-professionnelle.html](http://www.education.gouv.fr/pid20995/la-voie-professionnelle.html). Un dossier complet sur la nouvelle voie professionnelle et des liens vers le site de l'Onisep permettant aux internautes de rechercher une formation, un établissement, un secteur d'activité ou un métier.



# la réforme du bac professionnel

septembre 2009

23



Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale sont en constante évolution afin d'adapter les formations aux évolutions technologiques et aux nouvelles conditions de l'emploi. Depuis sa création en 1985, le bac professionnel se prépare en deux ans, après un CAP ou un BEP, du même domaine. Jugé trop long, ce cursus en quatre ans freinerait les vocations et encouragerait les abandons en cours d'études. La voie professionnelle a donc fait l'objet d'une rénovation afin de proposer un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans directement accessible après la 3<sup>e</sup>. Après une phase d'expérimentation depuis 2001, la généralisation s'opère à cette rentrée 2009 : 266 bacs professionnels seront proposés dans des spécialités variées : comptabilité, logistique et transport, bâtiment, maintenance et carrosserie automobile, commerce, aéronautique...

Nous vous donnons ici quelques points de repère sur le bac professionnel et sur la nouvelle reconfiguration de la voie professionnelle.

## Le point sur le bac pro 3 ans

La formation dure trois ans (seconde, première et terminale), directement après la classe de 3<sup>e</sup>. Les classes de secondes professionnelles correspondent à de grands champs professionnels. Ainsi, une classe de seconde professionnelle peut être commune à plusieurs bacs professionnels. La place accordée aux périodes de formation en entreprise, prise en compte dans l'évaluation finale, fait du bac professionnel une organisation pédagogique originale. Ces périodes en entreprise sont considérées comme une formation à part entière. En seconde professionnelle, elles durent au moins trois semaines. En trois ans, 19 semaines de stages vont permettre aux élèves d'acquérir une bonne connaissance de l'entreprise. En réduisant le cursus d'un an, on évite les répétitions de programmes entre le BEP et le bac pro.

Le BEP ne disparaît pas mais vient s'intégrer directement dans ce cursus. La qualité de la formation et la valeur du diplôme sont les mêmes. Le contenu et les modalités de délivrance du diplôme restent inchangés.

Les compétences et les connaissances exigées au niveau du bac pro en trois ans sont celles exigées pour les bacs pro actuels.

Le parcours en quatre ans est encore possible via l'accès au CAP dès la fin de la 3<sup>e</sup>.

**A noter :** Les élèves de la formation initiale doivent obligatoirement se présenter aux épreuves de la certification intermédiaire mais la réussite de celles-ci n'est pas un préalable à l'obtention du bac professionnel. Pendant cinq ans, les élèves peuvent conserver le bénéfice des unités acquises et repasser ultérieurement les épreuves auxquelles ils ont échoué. Pour les apprentis, la certification intermédiaire est facultative car l'objet du contrat reste le bac professionnel. En aucun cas, l'échec à la certification intermédiaire ne peut faire l'objet d'une rupture de contrat.

Les élèves actuellement en BEP et en bac pro 2 ans terminent leur scolarité normalement. En cas d'échec, ils peuvent reprendre leur cursus dans le nouveau dispositif.

### Les objectifs de la réforme

- créer une voie d'égalité et d'égalité de durée menant au baccalauréat.
- amener le plus grand nombre d'élèves au niveau bac et limiter les sorties du système scolaire sans qualification, grâce aux systèmes des passerelles.
- améliorer la lisibilité des diplômes pour les élèves et les employeurs.

### Les avantages pour les élèves

- la valorisation du diplôme, qui s'aligne sur les bacs généraux et technologiques préparés en 3 ans.
- la garantie d'un cursus continu jusqu'au bac au sein du même établissement.
- la possibilité d'obtenir un diplôme intermédiaire : le CAP ou le BEP.
- une qualification reconnue par les professionnels.
- une poursuite d'études supérieures facilitée, notamment vers les BTS.

### Zoom sur les bacheliers pro

Le nombre de titulaires d'un bac professionnel s'est considérablement développé depuis sa création : 25 000 en 1990, 67 000 en 1995 et plus de 92 000 en 2003. Cette progression tient avant tout au fait que les titulaires d'un BEP prolongent désormais plus souvent leurs études. L'orientation vers la filière professionnelle est souvent vécue comme une solution par défaut, voire comme un échec. Mais aux yeux des bacheliers professionnels, poursuivre en bac pro constitue une sorte de rattrapage et l'espoir d'un avenir plus intéressant avec de meilleures perspectives de promotion dans l'entreprise. Ce diplôme vise l'insertion professionnelle directe. Il semble correspondre aux exigences des employeurs en matière d'initiative, d'autonomie, ou d'adaptabilité des salariés.

Les spécialités existantes (100 environ) favorisent l'insertion dans des secteurs professionnels très variés et quelques fois très spécialisés : commerce, restauration, maintenance, secrétariat, productique, bâtiment, électrotechnique, agriculture, photographie, esthétique... Les titulaires sont techniciens d'ateliers, ouvriers ou employés hautement qualifiés. Ils ont acquis des compétences techniques élargies, des méthodes de travail modernes et une bonne culture générale. Même si elle peut prendre du temps, l'insertion dans l'entreprise est meilleure que celle des titulaires d'un BEP. Le CAP et le BEP restent pourtant des diplômes de référence de certaines branches pour une entrée dans la vie active (coiffure, métiers du bois, alimentation par exemple). Par contre, le bac professionnel constitue un passeport de plus en plus indispensable pour l'emploi dans d'autres branches (mécanique de précision, électricité et électronique, par exemple).

Par contre, le bac professionnel constitue un passeport indispensable pour l'emploi dans d'autres branches (comptabilité-secrétariat, par exemple). Près de 40 % des lauréats du bac pro poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Les poursuites d'études les plus adaptées semblent les sections de techniciens supérieurs (STS), notamment quand le lien entre la spécialité du bac professionnel et le contenu du BTS est le plus étroit. L'inscription de ces bacheliers à l'université se fait le plus souvent par défaut, faute d'avoir pu obtenir une place dans des formations professionnalisantes en deux ans, comme le BTS voire le DUT.

### Le bac pro 2008 en quelques chiffres

(sans distinction bac pro 2 ou 3 ans)

- **Production dont la filière agricole**  
Présentés : 59 890 (dont 6 770 filles)  
Admis : 46 561 (dont 5 273 filles)  
Taux de réussite : 77,7 % (79,1% en 2007)
- **Services dont la filière agricole**  
Présentés : 74 335 (dont 50 526 filles)  
Admis : 56 750 (dont 39 403 filles)  
Taux de réussite : 76,3 % (78,1% en 2007)
- **Total**  
Présentés : 134 225 (dont 57 296 filles)  
Admis : 103 311 (dont 44 676 filles)  
Taux de réussite : 77 % (- 1,5 points par rapport à 2007)

#### En 2008, sur 100 bacheliers

- 54 élèves sont titulaires d'un bac général
- 26 d'un bac technologique
- 20 d'un bac professionnel

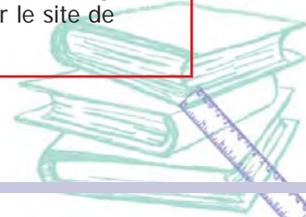
#### Sur 100 bacheliers professionnels

- 55 sont dans le secteur des services
- 45 dans celui de la production

### En savoir plus

- Revue «Education et formations» n°75, octobre 2007, consacrée à un panorama de l'enseignement professionnel en France.
- Note d'information n° 09.10 de juin 2009, «Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat» ministère de l'Education nationale
- [www.education.gouv.fr/cid20722/les-baccalaureats-professionnels-ans.html](http://www.education.gouv.fr/cid20722/les-baccalaureats-professionnels-ans.html)
- «L'insertion des jeunes», Alternatives Economiques pratique n°37 (en partenariat avec l'Onisep), janvier 2009

Les deux premières références sont accessibles sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site de l'académie d'Amiens ([www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)).



# après le Bac

Les formations supérieures se caractérisent par leur diversité. Modalités d'admission, finalité, type d'établissement ou de diplôme ... Si les bacheliers généraux s'inscrivent en majorité à l'université et les bacheliers technologiques en section de technicien supérieur (STS), un grand nombre d'autres filières sont possibles. Voici quelques pistes pour s'y retrouver...

## La filière

Les formations technologiques (BTS ou DUT), sont classées par secteurs : le secteur industriel (mécanique, électrotechnique, automatismes, bâtiment...) ; le secteur tertiaire (commerce, comptabilité, secrétariat, hôtellerie, tourisme...) ; le secteur agricole (technologies végétales, industries agro-alimentaires...). Certaines sont plus difficiles à classer comme le BTS Technico-commercial qui recrute des candidats au profil industriel pour les préparer à des débouchés du tertiaire. Le BTS agricole technico-commercial se situe entre l'agricole et le tertiaire.

Les formations plus généralistes se caractérisent par leurs matières dominantes :

- les classes préparatoires aux grandes écoles -CPGE- sont littéraires, scientifiques, ou économiques. Elles ne sont pas réservées aux "têtes de classe". L'important est d'avoir un bon niveau général et des résultats réguliers.
- les filières universitaires correspondent, pour la plupart, aux matières enseignées au lycée : lettres, langues, histoire, géographie, économie, mathématiques, sciences, sport, arts. Quelques-unes abordent des disciplines nouvelles pour les étudiants, telles que la sociologie ou le droit.

## Le choix d'une spécialité

Avec beaucoup de spécialités différentes (plus de 140 contre 46), les BTS sont considérés comme plus "pointus" que les DUT, réputés plus polyvalents. Certaines de ces formations proposent une spécialisation plus fine encore, avec plusieurs options en 2e année.

A l'université, certains domaines laissent le choix entre plusieurs mentions. A l'UPJV par exemple, pour le domaine Sciences humaines et sociales, 7 mentions : • Psychologie • Philosophie • Sciences de l'éducation • Sociologie • Histoire • Géographie • Sciences sanitaires et sociales.

Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce proposent aussi des spécialités à choisir en 1re, 2e ou 3e année.

## L'établissement

Les formations supérieures sont préparées dans différents types d'établissements : lycée (BTS et CPGE), université (faculté ou institut), grande école (ingénieurs, commerce, École normale supérieure) ou école "spécialisée" (paramédicale, sociale, artistique, ...).

Le statut de l'établissement peut être public ou privé (sous contrat ou hors contrat). Chaque établissement public est sous la tutelle d'un ministère : Éducation nationale, Agriculture, Santé et affaires sociales, Défense, Culture, ...

## Le diplôme

Les diplômes les plus courants sont des diplômes nationaux (BTS, DUT, licence, diplôme d'État, ...). Il existe aussi des diplômes d'écoles, reconnus ou non par l'État, et des diplômes d'université (DU).

Le diplôme peut s'obtenir par contrôle continu, comme pour le DUT, ou par réussite à un examen de fin d'études, comme pour le BTS.

## L'admission

Les titulaires du baccalauréat ont accès de droit à l'université. Pour les autres formations, le bac ne suffit pas, et l'admission se fait sur dossier (ex : BTS, DUT, CPGE) ou sur concours avec épreuves écrites et orales (ex : écoles spécialisées).

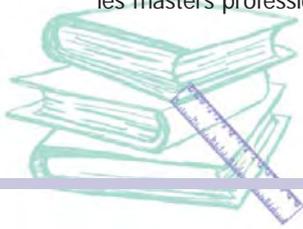
Selon le profil recherché, ces formations n'acceptent que certaines séries de bac. Par exemple, les prépa économiques et commerciales offrent 3 options différentes selon le type de bac : option scientifique pour le bac S (ou ES spécialité math), option économie pour le bac ES (ou L option math), et option technologie pour le bac STG.

## La durée

On distingue les formations courtes en 2 ans, 3 ans, des formations longues en 5 années et plus. Avec l'harmonisation européenne des études, l'Université de Picardie Jules Verne a adopté le nouveau schéma d'études : licence (bac+3), master (bac+5), doctorat (bac+8).

## La finalité

Certaines formations préparent directement à un métier précis : médecin, éducateur spécialisé, ... ou à une fonction donnée de niveau technicien ou cadre. D'autres visent un niveau de culture générale qui devra ensuite être complété par une formation professionnelle comme les licences ou les classes préparatoires aux grandes écoles. A noter que l'université propose des formations professionnalisées telles que les licences professionnelles, les masters professionnels (bac+5).



## L'inscription

Elle se fait par le biais du portail ou dossier unique. Ce dernier permet de faciliter les démarches d'inscription en regroupant sur un seul site un ensemble de formations de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, classe de mise à niveau, CPGE, DMA, DCG, écoles d'ingénieurs...) à partir d'une seule adresse :

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) (Voir fiche 14)

## Le coût

Il peut varier, des études gratuites (avec simple participation aux frais de scolarité) dans les établissements publics, à des coûts pouvant s'élever à 3000 € ou plus par année d'études en écoles privées.

## Les aides

En complément des aides de l'Etat, le Conseil Régional de Picardie met en place des dispositifs d'aide en faveur des étudiants :

[www.picardie.fr](http://www.picardie.fr)

## L'information sur le supérieur

**Documents ONISEP** (voir fiches 18 & 19)

- le guide régional "Après le bac général et technologique" distribué aux élèves et aux professeurs principaux, présente toute l'offre de formation post-bac de l'académie.
- le dossier "Après le bac" présente l'ensemble des formations supérieures en France et les secteurs d'activités correspondants.

**Autres ressources d'informations**

- le bureau universitaire d'information d'insertion et d'orientation (BUIIO) de l'université de Picardie Jules Verne, à Amiens (tél. 03 22 82 64 00)
- les CIO de l'académie
- le forum "du lycéen à l'étudiant",
- les journées "portes ouvertes", les plaquettes des établissements
- [www.onisep.fr/equipeseucatives](http://www.onisep.fr/equipeseucatives) (pages nationales et régionales).

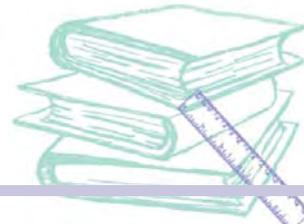
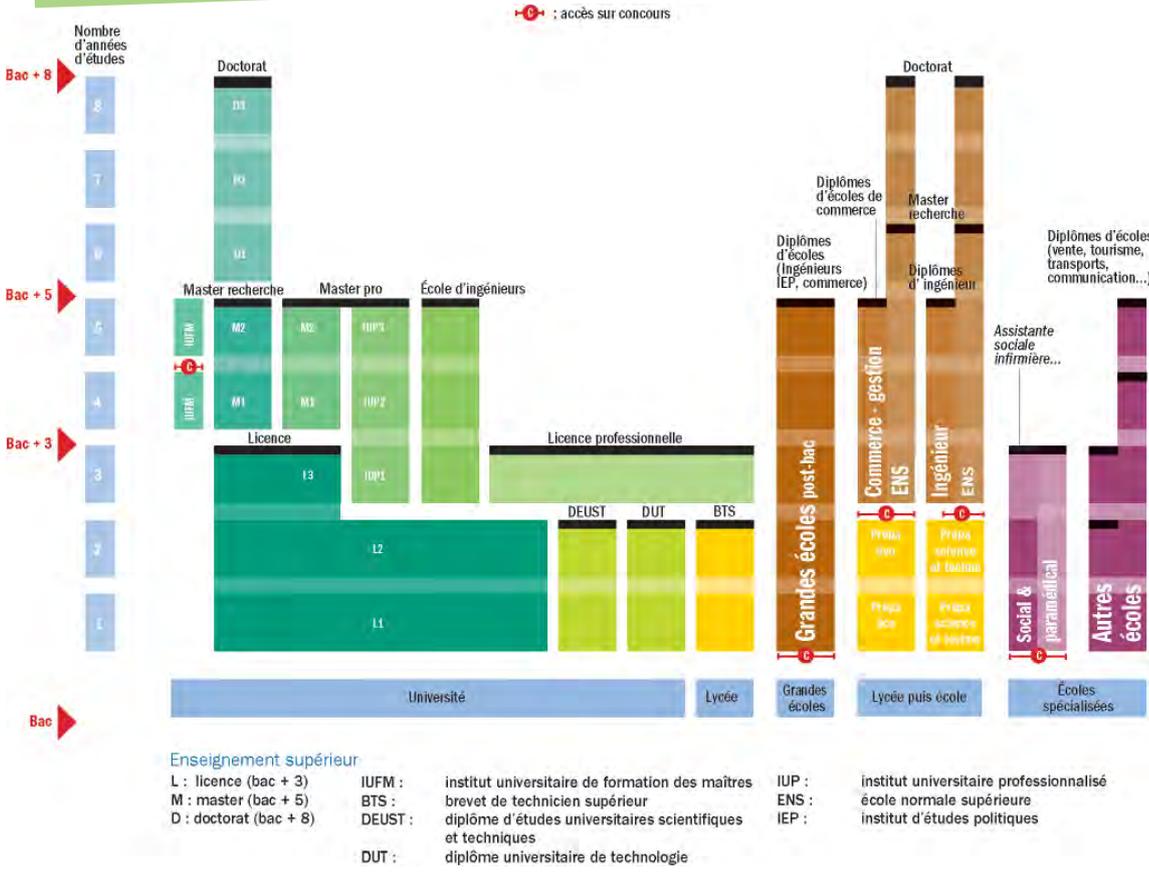
### A savoir

**Les statistiques de l'académie**  
Résultats au bac, origine scolaire des élèves de 1ère année de BTS-DUT, université, sélectivité... des statistiques à connaître pour mieux conseiller les élèves. A voir sur le site académique [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) (rubrique Académie).

**L'alternance**  
Dans le supérieur, l'alternance existe aussi (apprentissage ou contrat de professionnalisation). Concernant principalement la 2ème année de BTS, l'apprentissage se développe dans d'autres formations à l'université, en école d'ingénieurs ou en école de commerce.

**La vie de l'étudiant**  
Préparer l'après bac, c'est aussi penser à des questions pratiques comme le logement, le transport, la restauration, les bourses et autres aides financières, les "jobs", la sécurité sociale et la mutuelle étudiante.

## Schéma des études supérieures



# la fac version LMD -licence, master, doctorat-



## Les objectifs du LMD

A l'exception des études de santé, les formations universitaires sont désormais organisées en trois grades. La licence (bac+3), le master (bac+5) et le doctorat (bac+8) sont à la fois des grades et des diplômes nationaux, reconnus dans toutes les universités de l'espace européen. Ce sont aussi des paliers d'insertion professionnelle.

Sont également intégrés au LMD :

- les diplômes universitaires de technologie (DUT) ; les brevets de technicien supérieur (BTS) ; les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
- Ces trois formations se préparent sur quatre semestres et donnent l'équivalent de 120 crédits, ce qui autorise, sous certaines conditions, des poursuites d'études
- les licences professionnelles qui se préparent sur deux semestres (60 crédits), après un bac+2 (BTS, DUT, DEUST ou L2)
- le diplôme de comptabilité et de gestion (bac+3) apporte 180 ECTS.

**1. Encourager la mobilité étudiante** grâce à un système commun de validation : les crédits ECTS (European Credits Transfer System). Ces crédits correspondent au volume de travail à fournir par l'étudiant (assiduité aux cours, travail personnel, contrôles, stages, mémoires...). Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen.

**2. Proposer trois grades de formation** communs à l'ensemble des pays de l'espace européen : L, M, D.

**3. Favoriser la réussite des étudiants** avec des parcours de formation diversifiés et personnalisés.

## La licence

Premier diplôme du dispositif LMD, la licence fait l'objet d'un plan de rénovation pour favoriser la réussite des étudiants. Elle allie pluridisciplinarité et orientation progressive.

• **Six semestres = 180 crédits ECTS**

Organisées sur trois années ou six semestres, toute licence est structurée en unités d'enseignement (UE) et en crédits ECTS. Chaque semestre est validé par 30 crédits. Il faut valider 180 crédits pour obtenir la licence.

• **Les unités d'enseignement**

La licence se compose :

- d'unités d'enseignement fondamentales (enseignements théoriques, méthodologiques, TP et TD) qui représentent au moins 50% des crédits ECTS
- d'unités d'enseignement optionnelles obligatoires

- d'enseignements transversaux (informatique, langue vivante, méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire...)

- d'unités d'enseignement libres à choisir parmi une liste propre à chaque université (culture, sport, autre langue, projet associatif...).

Le plan de rénovation de la licence prévoit d'y ajouter des UE de professionnalisation, ainsi qu'un stage obligatoire.

• **Une orientation progressive**

La première année (L1) débute par un enseignement pluridisciplinaire. Elle est consacrée à l'apprentissage des disciplines de base et à l'acquisition des méthodes de travail. Les enseignements complémentaires (UE optionnelles ou libres) de L1 offre la possibilité d'une réorientation dès la fin du premier semestre. La spécialisation débute soit en L2 soit en L3 avec le choix des UE optionnelles, libres et de professionnalisation.

## Le master

Le deuxième cycle, sanctionné par le master, est composé de quatre semestres valant 30 crédits chacun. Il est assorti d'un stage (en entreprise ou en laboratoire). Deux possibilités s'offrent à l'étudiant : opter pour un master professionnel ou un master de recherche qui a vocation à se prolonger par un doctorat. L'admission en première année est de plein droit pour les titulaires de la licence. L'accès en deuxième année (M2) fait l'objet d'une sélection.

A noter : un certain nombre de diplômes de niveau bac+5 se sont vu conférer automatiquement le **grade de master** : diplômes d'ingénieur, des instituts politiques. Les diplômes des écoles de commerce n'ont pas automatiquement ce grade de master. L'Etat leur attribue après avis d'une commission spécialisée.



## Le doctorat

Il se déroule en trois ans (voire quatre) et comprend, en plus des travaux de thèse, des formations complémentaires scientifiques, générales et d'ouverture professionnelle. Cet ensemble de cours, conférences et séminaires est destiné à faciliter l'insertion professionnelle du doctorant.

## Le vocabulaire du LMD

• **Domaine.** Les licences sont organisées par domaines de formation, recouvrant une ou plusieurs disciplines sous des intitulés variables selon l'université. Pour l'UPJV : domaine humanités, domaine sciences humaines et sociales, domaine droit et science politique, domaine économie et gestion, domaine sciences, technologie et santé, domaine sciences et techniques des activités physiques et sportives.

• **Mention.** A l'intérieur d'un domaine de formation, les licences et les masters se déclinent en mentions correspondant aux enseignements fondamentaux monodisciplinaires (mathématiques ; informatique ; sociologie ; histoire...) ; bidisciplinaires (mathématiques-informatique ; sociologie-histoire...) ou encore pluridisciplinaires.

• **Spécialité.** Seules les licences de langues étrangères ou de sport comportent une mention assortie d'une spécialité qui précise la ou les langues étudiées (anglais, allemand, espagnol, anglais/allemand...) ou le type de pratique sportive visée (éducation et motricité, activités physiques adaptées, entraînement...).

## DEUG et maîtrise ?

Ils sont désormais qualifiés de diplômes nationaux intermédiaires. Ils peuvent être obtenus sur demande avec 120 crédits (L2 validée) pour le DEUG, et 240 crédits (M1 validé) pour la maîtrise.

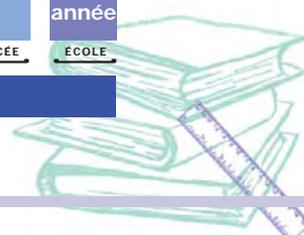
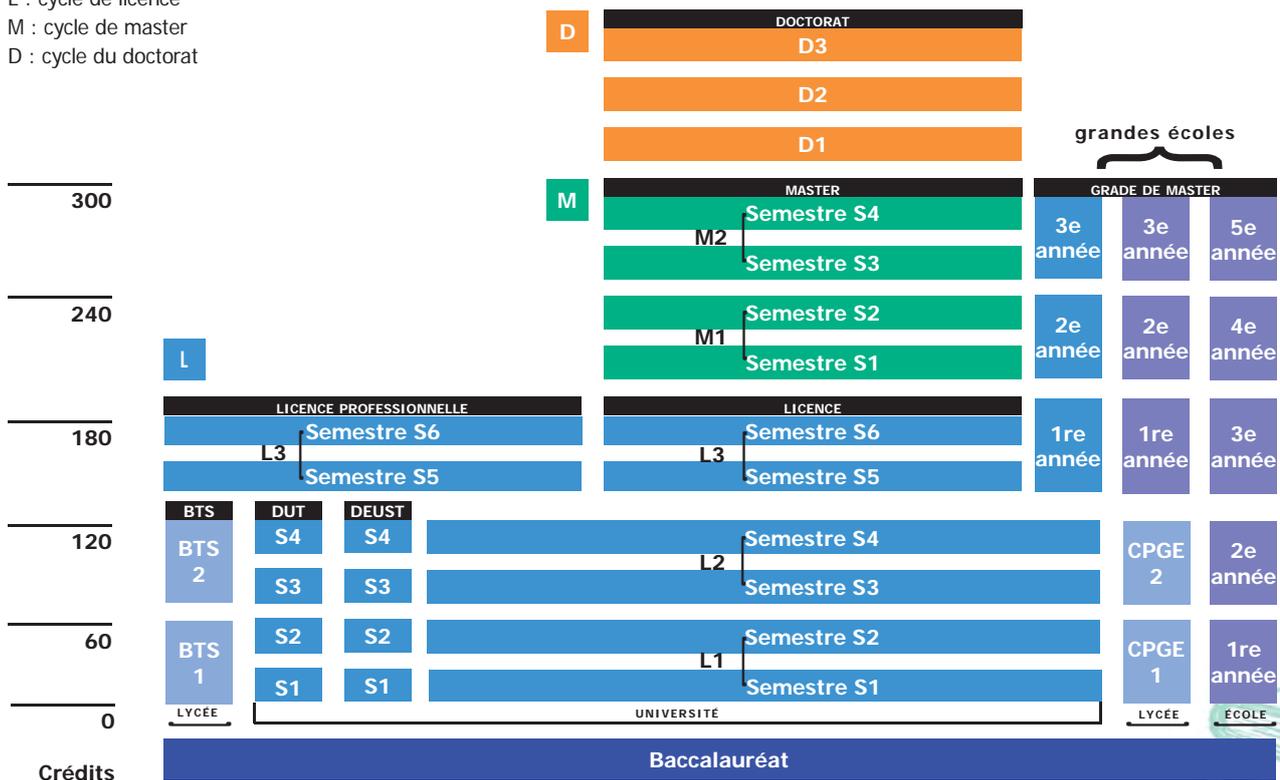
## Schéma des études supérieures version LMD

Un semestre = 30 crédits

L : cycle de licence

M : cycle de master

D : cycle du doctorat



# les poursuites d'études après un bac+2

Aider les élèves à préparer l'immédiat après-bac, c'est bien.

Les encourager à réfléchir à long terme, c'est encore mieux.

## Grand Angle "Après un bac+2"

L'ONISEP Picardie a recensé près de 80 formations accessibles après un bac+2. Elles sont classées par domaines de formation et présentées sous forme de fiches. Chaque fiche mentionne les objectifs, les débouchés, la durée, les modalités d'accès, le coût, les poursuites d'études éventuelles, le contenu des enseignements des formations.

Ce document est disponible dans les centres d'information et d'orientation et les centres de documentation et d'information des lycées.



## Aider les élèves à réfléchir à long terme

De nombreux jeunes cherchent à poursuivre leurs études après l'obtention d'un premier diplôme, comme 1/3 des titulaires d'un BTS et 2/3 des titulaires d'un DUT. On parle parfois de course aux diplômes mais ce choix peut être payant s'il s'appuie sur une stratégie mûrement réfléchie. Mieux vaut donc alerter les élèves sur la nécessité de réfléchir à long terme car un choix mal analysé au moment du bac peut fermer les portes de certains cursus deux années plus tard. Ainsi un jeune désirent s'orienter vers des études longues mais préférant "assurer" et obtenir un diplôme "d'étape" à bac+2 mettra toutes les chances de son côté en optant pour un DUT plutôt que pour un BTS. Cela implique de connaître les formations accessibles après un bac+2 et leurs exigences. Inutile de vouloir transformer les élèves en experts du système de formation. Pour s'y retrouver parmi des formations très hétérogènes, voici quelques critères à prendre en compte et à rappeler aux élèves, dès la terminale.

## Les critères à retenir

Ce sont les mêmes que ceux présentés dans la fiche n°24 relative à l'après-bac. Ils concernent la durée, la sélection, le coût, la professionnalisation, le statut de l'étudiant et la validation de la formation.

Ce dernier point mérite d'être développé. Les formations accessibles après un bac+2 sont de nature très différentes et peuvent déboucher sur un diplôme, un titre homologué, une attestation... L'homologation des titres et des diplômes de l'enseignement technologique est une validation publique qui consiste à classer les titres en référence à la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. C'est une garantie pour le jeune (BTS niveau III, Licence niveau II...).

## Un large éventail de formations

Les formations après un bac+2 sont très hétérogènes. Voici un petit récapitulatif :

### Certificats ou titres des chambres de commerce et d'industrie

Ils concernent des domaines très variés et se préparent le plus souvent en contrat de professionnalisation, ce qui implique de trouver au préalable un employeur pour accéder à la formation. Il arrive parfois que la formation n'ouvre pas, faute d'un nombre suffisant de candidats.

**Classes préparatoires** (en 1 an) aux concours d'entrée dans les grandes écoles, réservées aux titulaires de BTS et DUT.

Il existe deux classes de ce type en Picardie, l'une destinée aux BTS industriels, l'autre destinée aux BTSA, BTS ou DUT de biologie, agro-alimentaire.

### Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)

Diplôme (bac+3) intermédiaire reconnu par la profession, le DCG est un palier de la filière "classique" pour accéder à l'expertise comptable.

Sa préparation s'effectue au lycée ou par alternance.

Des dispenses d'épreuves sont accordées aux titulaires de certains diplômes : DUT GEA, BTS comptabilité-gestion....

### Diplômes d'écoles de commerce

Un tiers des étudiants en école de commerce ne sont pas passés par une prépa. La quasi-totalité des écoles proposent un accès après un bac +2 validé : BTS, DUT, Licence 2. La sélection se fait sur titre, dossier et entretien ou sur concours suivant les écoles. D'une durée de 3 ans, elles proposent un enseignement de haut niveau avec des stages en entreprise, des séjours à l'étranger et la possibilité de préparer un double diplôme.



### Diplômes d'écoles d'ingénieurs

Les classes prépa scientifiques sont la voie principale pour entrer en école d'ingénieurs (46 % des admis). Mais pas seulement. En effet, 13 % sont titulaires d'un DUT ou d'un BTS et 5% d'une Licence 2 validée (120 crédits). La spécialité du diplôme doit, bien sûr, être compatible avec les options de l'école. La sélection se fait par le biais des admissions parallèles.



Les études durent trois ans et sont étroitement liées avec le monde de l'entreprise (stages, partenariats, junior-entreprises...). Les formations sont de plus en plus tournées vers l'international (stages à l'étranger, cours en anglais...).

### Diplômes d'université (DU)

Ils sont propres à chaque université. Ils sont spécialisés et adaptés aux débouchés régionaux ou correspondent à un besoin bien défini.

### Diplômes universitaires de technologie (DUT) en 1 an

Ils sont réservés aux étudiants ayant effectué un cursus de deux ans d'études supérieures (BTS, DUT, Licence 2). Le DUT en année spéciale (1 an) est le même que celui obtenu par le cycle normal de 2 ans. C'est un diplôme à finalité professionnelle qui permet d'obtenir une double compétence ou de se réorienter.

### Formations complémentaires (FC)

Ces formations donnent des compétences plus pointues pour permettre une meilleure adaptation à l'emploi régional. Les spécialités sont propres à chaque région, en fonction des besoins des entreprises locales. La sélection se fait sur dossier.

### Formations du CNAM

Le Conservatoire National des Arts et Métiers propose des certificats et titres professionnels, des licences, des diplômes d'ingénieurs...

Les cours sont donnés le soir, le samedi et parfois à temps plein, en alternance ou en formation à distance.

### Formations spécifiques d'écoles privées

Certaines écoles délivrent un titre homologué. C'est le cas, par exemple, de l'Institut supérieur du transport et de la logistique internationale (ISTELI) qui délivre un titre homologué au niveau II.

Par contre, d'autres formations ne sont pas homologuées en France : Network Business Administration (NBA), Diplôme européen d'études supérieures (DEES)...

### Licences générales

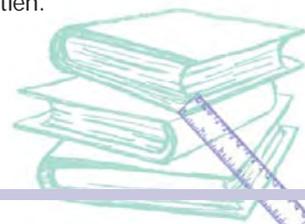
La licence est accessible avec un BTS ou DUT validé (120 crédits), mais l'admission n'est pas automatique : demande de validation d'études, dossier, entretien...

Certains parcours de licences ont une orientation professionnelle comme dans les instituts universitaires professionnalisés (IUP) ou l'institut d'administration des entreprises (IAE).

La licence n'est pas un diplôme d'insertion et les débouchés sont rares à bac+3. Ses titulaires doivent donc poursuivre leurs études : Master, écoles d'ingénieurs ou de commerce... Ils peuvent toutefois se présenter aux concours de la fonction publique (enseignement...).

### Licences professionnelles

Elles se préparent en 1 an après un bac+2 validé (120 crédits). C'est un diplôme homologué au niveau II (bac+3). Chaque semestre d'études est affecté de 30 crédits, soit 60 crédits pour l'année de licence professionnelle. Ce diplôme a été conçu pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et comporte 12 à 16 semaines de stage en entreprise. L'admission se fait sur dossier et parfois entretien.



# l'insertion des jeunes en Picardie

Une situation des sortants qui se dégrade sur le marché de l'emploi, mais une proportion d'emplois stables qui se maintient par rapport à 2001 : plus d'un jeune sortant sur deux a un emploi stable en mars 2006.

En 2006, les jeunes sortant du système éducatif se trouvent dans un environnement de marché du travail dégradé depuis 2001. Dans ce contexte moins favorable à l'insertion professionnelle, 61% des sortants de 2003/2004, soit 20 mois après la fin de leurs études, ont un emploi (71,6% en 2001), dont 52% un emploi stable. Garçons et filles s'insèrent inégalement dans la vie active : 71,6% des garçons ont un emploi contre 63,6% des filles et près de 24% des garçons sont en recherche d'emploi contre 26% des filles.

## NIVEAUX DE FORMATION :

- Niveau VI** : sortants de collège
- Niveau V bis** : sortants n'ayant pas atteint l'année terminale d'un diplôme de niveau V
- Niveau V** : CAP/BEP
- Niveau IV** : bacs généraux, technologiques ou professionnels
- Niveau III** : BTS/DUT (bac+2)
- Niveaux I et II** : post BTS/ingénieurs

L'accès à l'emploi est facilité par un niveau de formation élevé

Malgré la baisse des taux d'emploi, le diplôme protège toujours les débutants contre une trop grande précarité. Seuls 23% des jeunes sortants sans qualification ont un emploi en mars 2006, contre 84% des sortants avec un niveau III (bac+2).

## Taux d'accès à l'emploi par niveau de formation

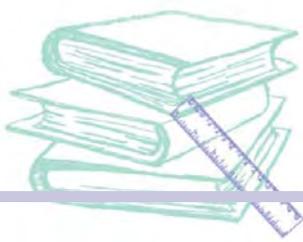
Taux d'emploi	Sortants sans qualification	Sortants au niveau V	Sortants au niveau IV	Sortants au niveau III
Enquête 2001	42%	69%	80%	90%
Enquête 2003	46%	66%	75%	88%
Enquête 2006	23%	56%	71%	84%

84% des sortants à bac+2 ont un emploi en mars 2006

Parmi ceux qui ont un emploi, la part de d'emploi stable des sortants de niveau V à III revient au niveau de celui constaté en 2001 : autour de 50% pour les niveaux V et IV, et un peu plus de 60% pour le niveau III. Par contre, les sortants sans qualification connaissent une situation moins favorable en 2006 : à peine 30% ont un emploi stable contre 38% en 2001.

## Part d'emploi stable par niveau de formation

Part d'emploi stable	Sortants sans qualification	Sortants au niveau V	Sortants au niveau IV	Sortants au niveau III
Enquête 2001	38%	50%	53%	64%
Enquête 2003	19%	45%	48%	60%
Enquête 2006	29%	50%	51%	62%



Tant pour les garçons que pour les filles, le niveau de formation influe sur le fait d'occuper ou non un emploi stable. Cependant, à niveau équivalent, le taux d'emploi stable est plus bas pour les filles que pour les garçons (- 14 points pour le niveau I et - 20 pour le niveau V).

## Une insertion variable selon le domaine de formation

L'influence de la spécialité de formation semble notable pour accéder à l'emploi : Informatique (68% des jeunes sortis de cette spécialité ont un emploi stable) ; Electricité, électronique (51%) et dans une moindre mesure : Agriculture, pêche (47%) ; Métallurgie, mécanique générale (46%) ; Nettoyage, assainissement, service à la collectivité (46%) ; le BTP (38%) ; Technologies industrielles (38%) ; Commerce-vente (33%). Ces deux dernières spécialités ayant néanmoins des situations de recherche d'emploi supérieures à 30%, tout comme la spécialité Tourisme-hôtellerie (36%).

**À noter** : ces pourcentages sont à appréhender avec prudence car le niveau de formation n'a pas été pris en compte dans les calculs.

Dans une majorité de cas (3 sur 5), les jeunes estiment avoir été embauchés dans des emplois qui correspondent ("parfaitement" ou "bien") à leur formation.

3 jeunes sur 5 estiment que leur emploi correspond à leur formation.

38% des jeunes en emploi sont "ouvriers" et 49% sont "employés" en mars 2006.

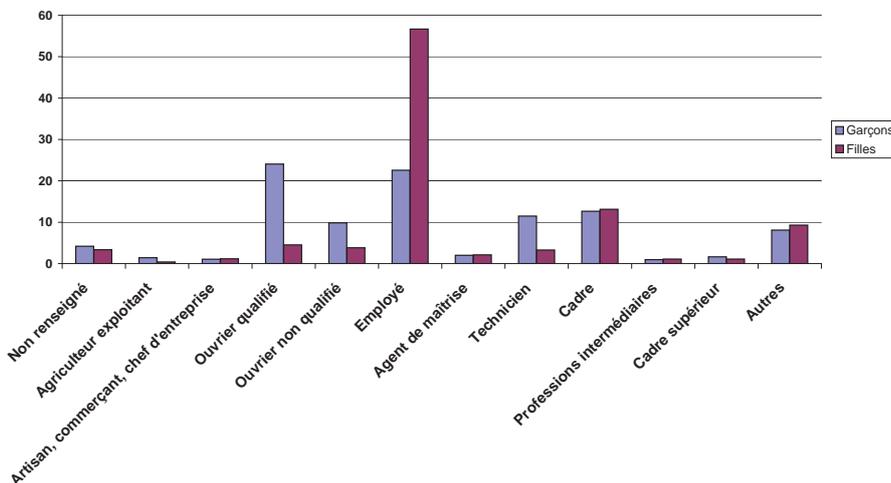
## Statut des emplois

Plus de 80% des jeunes en emploi sont ouvriers ou employés.

De manière générale, la proportion d'ouvriers diminue au profit de la catégorie "employé" lorsque le niveau de formation s'élève.

Les filles en emploi se déclarent majoritairement "employé" (56,7%). Les garçons sont plus souvent "ouvriers qualifiés" (24%). Il y a sensiblement autant de cadres chez les filles que chez les garçons (13%). Néanmoins, les filles de niveau 1 sont nettement moins souvent cadres que leurs homologues masculins (47% contre 69%). Dès le niveau II et jusqu'au niveau V, les filles sont principalement "employées". A partir du niveau IV, les garçons se déclarent plus fréquemment "ouvriers qualifiés".

Qualification (en %) du poste en fonction du sexe



SOURCE : Enquête d'insertion professionnelle à 20 mois financée par la Région Picardie et réalisée en partenariat avec le Rectorat de l'académie d'Amiens, la délégation régionale de l'ONISEP et l'OCEF Picardie. Elle est menée tous les deux ans environ. L'enquête au 1er mars 2006 est la dernière disponible actuellement.



**L'insertion dans la vie active est un cap délicat, tout particulièrement en période de mauvaise conjoncture, comme aujourd'hui.**

**Au premier trimestre 2009, selon l'enquête emploi de l'Insee, 22,7% des 15-24 ans étaient au chômage contre 8,7% de l'ensemble de la population active. Si l'emploi des jeunes est très sensible aux fluctuations de la conjoncture économique, il varie également selon le niveau d'études et la spécialité.**

**Quelle que soit la conjoncture économique, les plus diplômés s'en sortent toujours mieux que ceux qui le sont moins (voir fiche n°29) mais la filière d'études suivie nuance les effets liés au niveau d'études.**

L'accès à l'emploi des jeunes issus de formations professionnelles industrielles, s'avère souvent meilleur que celui des jeunes issus de formations professionnelles tertiaires.

**Les formations universitaires professionnalisantes ont la côte**

Les formations scientifiques à l'université assurent globalement une insertion plus facile que celles des lettres et de sciences humaines. Mais il faut regarder les disciplines dans le détail. Parmi les étudiants en sciences, ceux qui ont suivi des formations industrielles s'insèrent plus facilement que les diplômés en sciences de la vie et de la terre. De même en sciences humaines, les gestionnaires ont des conditions d'emploi meilleures que les juristes ou les économistes. Les filières santé et sociales assurent des taux records d'accès à l'emploi.

Les formations les plus professionnalisantes, comme l'illustrent notamment les licences professionnelles, assurent globalement un accès plus rapide au marché du travail et des emplois stables.

**Qui recrute les jeunes ?**

Les modes d'insertion des jeunes sur le marché du travail ne s'expliquent pas uniquement par leur niveau de diplômes. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme les modes de recrutement, qui diffèrent selon les métiers. Certains métiers qualifiés, en forte expansion, recrutent un grand nombre de débutants diplômés, comme les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie ou du bâtiment, les personnels d'études ou de recherche, les informaticiens, les infirmiers et autres professions paramédicales.

La part des jeunes est également forte dans des métiers peu qualifiés de l'industrie, du bâtiment et de la manutention, mais aussi dans le commerce (vendeurs, caissiers), l'hôtellerie-restauration ou certains services. Un niveau important d'embauche traduit parfois un turn-over élevé. C'est le cas pour les emplois d'ouvriers non qualifiés du bâtiment et de la manutention, ainsi que dans l'hôtellerie-restauration, où quatre employés sur dix ont été embauchés depuis moins d'un an.

**Banques et assurances : les jeunes doivent faire leurs preuves**

D'autres métiers donnent la priorité au recrutement par promotion interne : métiers qualifiés de l'industrie ou de bâtiment, postes de cadres dans la banque ou les assurances. Dans l'enseignement ou dans les métiers les plus qualifiés de la santé et de la fonction publique, la proportion des jeunes est relativement faible. Les possibilités d'embauche dépendent de l'évolution de l'emploi dans la profession et des politiques publiques mais aussi de la pyramide des âges. Dans ces métiers, les nombreux départs à la retraite prévus laissent penser que les recrutements de débutants pourront être nombreux à l'avenir. Enfin des métiers comptent peu de jeunes dans l'emploi ainsi que dans les embauches. Il peut s'agir de métiers dont les effectifs régressent parce que les secteurs d'activité auxquels ils appartiennent connaissent d'importantes transformations. Ou encore de métiers qui recrutent mais qui sont peu attractifs pour les jeunes : assistantes maternelles, métiers de l'aide à domicile, du gardiennage et du nettoyage.



## Le diplôme a-t-il encore une valeur ?

Les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail sont nettement plus diplômés que l'ensemble de la population en emploi. Cette élévation du niveau de formation va de pair avec l'essor des professions plus qualifiées.

La structure des emplois s'est modifiée, multipliant les postes les plus qualifiés : ainsi, les 13 métiers qui emploient 75% des diplômés ayant au moins un bac+3 ont vu leur effectif croître de 60% en 20 ans. Mais cette élévation du niveau de formation se traduit aussi par un accroissement des exigences à l'embauche dans un grand nombre de métiers qualifiés ou non.

Huit techniciens débutants sur dix ont au minimum un bac+2, niveau privilégié dans l'industrie. Dans les métiers d'employés administratifs ou comptables, autrefois accessibles avec un CAP ou un BEP, deux débutants sur trois sont maintenant titulaires d'un diplôme d'études supérieures.

Cette élévation du niveau requis pour occuper un emploi remet-elle en cause la valeur des diplômes ?

La réponse doit être nuancée.

Ces emplois se sont parfois enrichis, ils supposent désormais plus d'autonomie et de compétences relationnelles du fait de nouvelles formes d'organisation du travail. Ainsi, derrière les mêmes intitulés, on ne trouve plus toujours les mêmes emplois qu'hier.

Des métiers demeurent cependant ouverts aux jeunes sans diplôme, dans le bâtiment, la manutention ou comme agent de sécurité, employé de l'hôtellerie-restauration, agent d'entretien... Par contre, les métiers de bouche font encore une large place aux CAP. Dans la plupart des spécialités industrielles, le bac professionnel devient la référence en terme d'embauches.

## Comment les métiers se transforment ?

La crise financière a sérieusement assombri les perspectives économiques mondiales. Pour autant d'autres mutations profondes de l'économie sont devant nous, liées par exemple à la diffusion des nouvelles technologies et à leur impact sur les métiers. La diffusion croissante de nouveaux équipements mécaniques ou de traitement de l'information s'est traduite par une très forte diminution du nombre des emplois les moins qualifiés dans l'industrie, mais aussi dans le bâtiment et les travaux publics. Dans les activités de service qui traitent, stockent ou transmettent des masses d'information (banque, assurances, organismes de sécurité sociale, administration fiscale), les emplois tertiaires les moins qualifiés sont en vive régression. Les banques ont besoin de conseillers financiers et de spécialistes du crédit aux entreprises et aux ménages.

Le changement technique supprime certaines tâches mais modifie aussi les conditions d'exercice de nombreux métiers. Les nouvelles techniques d'imagerie médicale permettent d'affiner les diagnostics mais ne modifient pas radicalement le travail du médecin, par exemple.

## Recherche-développement, achat, vente, gestion...

Dans les entreprises, moins de salariés sont nécessaires pour fabriquer les produits. Mais il faut toujours, et plus que jamais dans un contexte de forte concurrence, concevoir les produits et les services, trouver les financements, acheter les biens et

les services nécessaires à cette production, distribuer les produits et convaincre les clients de les acheter, évaluer son activité et ses résultats. D'où l'importance des métiers liés à la recherche et au développement, au fonctionnement des entreprises (comptabilité, gestion du personnel, achat et vente), et l'essor continu des métiers du commerce, de la finance et de la publicité.

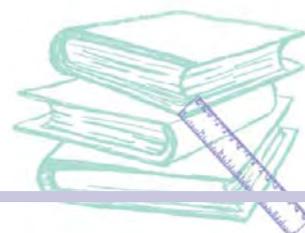
Le travail se transforme aussi sous l'effet des mutations que connaît notre société, comme le travail des femmes, le rebond de la natalité, le vieillissement des personnes âgées, les évolutions de notre mode de vie...

## Peu de métiers nouveaux

Le poids des métiers liés à la formation initiale ou continue est considérable, même chose pour les métiers liés à la santé, au travail social ou à la sécurité. Le nombre de naissances détermine en partie les besoins en enseignants et en logement. La montée de la demande de loisirs tire la croissance de l'emploi dans le domaine de l'action socio-culturelle, sportive ou dans la restauration collective. Au final, la grande majorité des métiers de demain existent déjà aujourd'hui. Il y aura toujours des infirmiers, des maçons, des enseignants, des chauffeurs routiers, des cadres commerciaux, des assistantes maternelles ou des gendarmes. Mais leur nombre comme leurs conditions d'exercice continueront à évoluer.

Source :

L'insertion des jeunes, Onisep pratique, Janvier.



# l'insertion des jeunes : en sortant de l'école que sont-ils devenus ?

Comment les jeunes s'insèrent-ils ?  
Quels sont les secteurs porteurs ?  
Quels seront les métiers de demain ?

L'insertion professionnelle de leurs enfants est une grande préoccupation des parents.

En tant qu'interlocuteur privilégié des familles aux moments des choix d'orientation, le professeur principal doit pouvoir apporter des éléments de réponse à leurs interrogations.

Les enquêtes « Génération » du Cereq (centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications) sont particulièrement éclairantes sur les premières années de vie active des jeunes. Elles ont la particularité de rendre compte sur au moins trois ans, des itinéraires suivis par une génération, c'est-à-dire par un échantillon d'élèves sortis du système éducatif à une année donnée.

Elles montrent comment les dynamiques d'insertion fonctionnent dans le temps et permettent d'analyser en détail l'articulation formation-emploi, niveau par niveau, spécialité par spécialité. 4 enquêtes de ce type ont déjà eu lieu auprès des élèves sortis en 1992, 1998, 2001 et 2004.

## Voici les principaux constats de l'enquête «Génération 2004» :

- Les jeunes de la génération 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est encore de 14% (16 % pour la Génération 2001 et 10% pour la Génération 98). Mais ils ne sont pas plus souvent en emploi que leurs aînés de la génération 2001. Ils sont en effet plus nombreux, 7% contre 5%, à reprendre des études, à faire des stages ou à préparer des concours.
- Les disparités d'insertion selon les niveaux de diplômes demeurent importantes et de même nature d'une génération à l'autre.

Le chômage touche d'abord et fortement les non-qualifiés : 32% des jeunes sans diplôme sont dans ce cas, (17% des titu-

lares d'un CAP/BEP, 13% des titulaires d'un bac professionnel ou technologique). Les bac+2 continuent à bien s'insérer et la création de la Licence professionnelle ne semble pas avoir détérioré leurs conditions d'insertion.

- L'insertion des titulaires d'un CAP ou d'un BEP s'est nettement dégradée, en particulier pour les spécialités tertiaires. Si cette dégradation devait se poursuivre, elle pourrait conduire à l'effondrement de ce niveau de formation et repousser le premier niveau de qualification professionnelle vers le baccalauréat.

- L'apprentissage est une filière facilitant la transition vers l'emploi, même si les jeunes ne restent pas toujours chez leur maître d'apprentissage.

Que ce soit au niveau CAP ou BEP, au niveau bac ou bac+2, le taux de chômage des apprentis est deux fois moindre que celui de leurs homologues issus de la voie scolaire.

- Les jeunes issus de l'immigration maghrébine, turque ou subsaharienne restent largement pénalisés dans l'accès à l'emploi du fait de leur plus faible niveau de formation mais aussi de discriminations sur le marché du travail. A niveau de formation, de filière et de milieu social identique, les jeunes d'origine maghrébine ont environ 6% de chances de moins que les jeunes français depuis plusieurs générations d'occuper un emploi après trois ans de vie active.

*Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture, Bref Céreq n°248, janvier 2008.*



## Les sources d'information

**Le CÉREQ** : établissement public, le centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications est placé sous la double tutelle des ministères de l'Emploi et de l'Education nationale. Le Cereq formule des avis et propositions destinés à éclairer les choix en matière de politique de formation.

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

**La DARES** : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, des Relations sociales, de la famille, de la Solidarité et de la Ville. La Dares produit et publie des études et des statistiques sur le chômage, les conditions de travail, la durée du travail, l'emploi, les métiers et les qualifications, les salaires, la santé au travail...

[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

**La DEPP** : la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale publie un grand nombre de documents sur l'état du système éducatif français et ses évolutions.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique système éducatif.

**L'INSEE** : l'institut national de la statistique et des études est une direction du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'Emploi. Il publie des études et des enquêtes statistiques sur la population, l'emploi, les prix, les entreprises, la conjoncture économique.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**Le Centre d'analyse stratégique** : créé par décret en mars 2006, succède au Commissariat général du plan. Il a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et culturelle.

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

**Les observatoires des métiers et des qualifications** : la loi sur la formation professionnelle de 2004 impose aux branches de se doter d'un observatoire des métiers et des qualifications. Ils sont le socle sur lequel s'appuie chacune d'elle pour définir sa politique de formation. Travaux sur le vieillissement des populations salariées, besoins de formation, évolution des référentiels des diplômés et certification...

**L'APEC** : l'association pour l'emploi des cadres, réalise et publie tous les ans les résultats de ses enquêtes sur les jeunes diplômés.

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

**Le centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi : le Carmee**

Dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, l'Etat et le Conseil régional de Picardie se sont dotés d'un Centre d'analyse régional des mutations de l'économie et de l'emploi. Son objectif est d'assurer un appui aux décideurs pour le développement économique, l'emploi et la formation tout au long de la vie. La mission formation fournit des éléments d'analyse sur le système de formation en Picardie, notamment l'enseignement supérieur, des données sur les effectifs (par bassin, voie et niveau) et sur l'offre de formation (par domaine et spécialités), des indicateurs relatifs au fonctionnement du système éducatif (tableau de bord), des données socio-économiques par bassin d'éducation.

Tous les deux ans, le Carmee réalise avec le Rectorat de l'académie d'Amiens et la Délégation régionale de l'Onisep Picardie, une enquête d'insertion professionnelle sur les jeunes sortis du système éducatif depuis 20 mois.

Toutes les études du Carmee sont téléchargeables sur : [www.carmee.fr](http://www.carmee.fr)

### A lire :

#### « L'état de l'emploi »

- Comment l'emploi s'est transformé
- L'insertion des jeunes, filières par filières
- Emploi, travail, métiers, formation : où va le modèle social français ?

Onisep Pratique, Janvier 2008



#### « L'insertion des jeunes »

- Quelles formations pour quels métiers
- Les débouchés filière par filière
- Les analyses des spécialistes sur la valeur des diplômes, l'apprentissage, l'immigration, l'insertion des jeunes issus de l'immigration.

Onisep Pratique, Janvier 2009

Ces deux documents ont été réalisés par l'Onisep, en partenariat avec le Céreq et Alternatives économiques. Ils sont diffusés gratuitement dans les établissements scolaires.



# La Mission Générale d'Insertion de l'Éducation nationale

**Accord cadre pour l'insertion des jeunes** (janvier 2002)  
 Pas un seul jeune sans qualification à l'issue de sa scolarité ne doit quitter le système de formation initiale sans qu'un accompagnement et un suivi n'aient été préparés et mis en place à son intention pour la poursuite de son parcours.

**Objectif : réduire les sorties sans qualification**

- 1 Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce
- 2 Qualifier tous les jeunes
- 3 Accompagner tous les élèves sans solution d'insertion.

**Avec Qui ?**

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le professeur principal prend en charge les élèves en voie de décrochage et en cas de rupture scolaire, il en assure le suivi.  
**Le professeur principal** bénéficie du concours du conseiller principal d'éducation, de l'infirmière, de l'assistante sociale, ainsi que du conseiller d'orientation-psychologue intervenant dans l'établissement et de l'enseignant chargé de Coordination Pédagogique et d'Ingénierie de Formation (ECPIF) de la MGI.

METTRE TOUT EN OEUVRE POUR  
 EMPÊCHER UN ÉLÈVE DE DÉCROCHER

TROUVONS ENSEMBLE  
 DES SOLUTIONS POUR RÉUSSIR

**1 Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce**

- Le **groupe d'aide à l'insertion (GAIN)**

Un dispositif de veille et de prévention qui permet de **repérer des élèves qui rencontrent des difficultés**, de réfléchir en équipe aux **solutions internes** pour la mise en œuvre d'actions de remédiation et d'accompagnement personnalisés et **externes**, avec les autres structures d'accueil. Il s'agit aussi de **préparer** les élèves des classes terminales de cycles d'études à **l'insertion professionnelle**.

Le dispositif se réunit régulièrement sous la responsabilité du chef d'établissement. Il rassemble des professeurs principaux, le COP de l'établissement, le CPE, l'assistante sociale, l'infirmière, l'enseignant ECPIF de la MGI.

Une aide technique peut être demandée au CIO.

**2 Qualifier tous les jeunes**

- Pour aider des jeunes en situation d'illettrisme en envisageant un dispositif de remédiation.
- En construisant des parcours adaptés pour des élèves en risque d'abandon
- En proposant des formations professionnelles aménagées en un an aux jeunes en double échec en 2<sup>de</sup> générale et technologique et en terminale.

**3 Accompagner tous les élèves sans solution d'insertion**

- **L'entretien de situation**

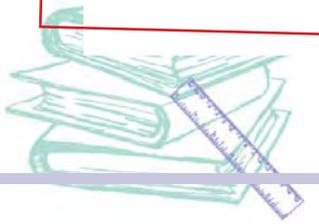
Si, malgré toutes les précautions prises et les remédiations instaurées, l'élève abandonne l'école en cours ou en fin d'année scolaire, celui-ci doit être signalé immédiatement au CIO au moyen de la fiche individuelle de signalement disponible dans l'établissement.

Chaque élève doit bénéficier d'un entretien de situation pour :

- analyser sa situation actuelle
- ébaucher avec lui les parcours possibles l'amenant vers la qualification et faciliter son insertion.

La MGI s'adresse à **tous les élèves de l'établissement** dans le cadre de son projet global d'insertion. Elle nécessite **l'engagement de tous les acteurs**. Elle vise la **réduction des sorties prématurées** par :

- **des actions de prévention :**
  - le GAIN
  - l'entretien de situation
  - **la plate forme d'accueil et d'accompagnement "Parcours métiers" en CIO**
- **des actions de formation :**
  - les actions de mobilisation vers la qualification
  - les actions de qualification
  - les actions d'accompagnement vers l'emploi



## Le professeur principal et l'insertion

Le professeur principal joue un rôle essentiel dans la phase de prévention des sorties et de repérage des jeunes en difficultés, mais aussi dans le suivi de ses élèves en cours et en fin d'année scolaire, et en particulier, les sortants sans qualification.

## La plate-forme d'accueil et d'accompagnement "Parcours métiers" -PLAA-

Accueille, accompagne les jeunes :

- sans affectation, ayant ou non fait un dossier d'affectation, sortant de collège, de 1<sup>re</sup> année de LP et de LEGT
- en risque de décrochage en raison de difficultés d'adaptation, scolaires ou de démotivation pour la filière
- sans solution de formation ou d'insertion.

Avant la rentrée scolaire et tout au long de l'année en coopération avec les établissements et les structures d'accueil en proposant à chaque jeune l'accompagnement et le suivi nécessaire pour trouver une solution de formation ou d'insertion.

## Les dispositifs de prévention

Ils permettent de mobiliser les équipes pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les jeunes (difficultés d'adaptation scolaire ou d'orientation par défaut) et de trouver des solutions adaptées à leur situation. Un grand nombre de jeunes a ainsi été remobilisé.

A noter : «Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire» - BO n°23 du 4 juin 2009.

## Le parrainage des élèves dans leurs relations avec le milieu professionnel

Il s'agit de faciliter l'accès aux périodes de formation en entreprise et à l'emploi, mais aussi de prévenir les sorties prématurées et de lutter contre les discriminations. Pour tous renseignements prendre contact avec le Rectorat 03 22 82 37 09.

Le guide du parrainage est disponible au CNDP et sur [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr) (dans le sommaire : rubrique enseignement professionnel, puis partenariat avec le monde professionnel).

Le chef d'établissement aidé du professeur principal met en place un suivi des élèves qui sortent de son établissement, et renseigne la base de données élèves académique.

## Le dispositif de formation

Lorsqu'il n'a pas été possible de trouver une solution à l'issue de l'entretien de situation, des actions spécifiques peuvent être proposées **à partir de l'âge de 16 ans.**

Ces actions permettent aux jeunes de bénéficier d'un statut d'élève.

LE DEVENIR DES ELEVES SORTANTS DOIT ÊTRE UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE L'ETABLISSEMENT

## Actions de mobilisation vers la qualification

- Actions d'accueil et de remotivation (AAR) :

Elles ont pour but de permettre à l'élève de préparer son entrée en formation qualifiante. Elles s'adressent aux élèves de plus de 16 ans sans solution de formation.

Leur organisation en modules, avec des contenus pédagogiques personnalisés favorisent la remobilisation de l'élève dans un parcours de formation (circulaire académique de mise en œuvre de la Mission Générale d'Insertion 2008/2009).

- Les parcours relais : c'est un nouveau dispositif de remobilisation. Il fonctionne de janvier à juin pour aider les élèves décrocheurs (de 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique, de 1<sup>re</sup> année de CAP ou de 2<sup>nd</sup>e professionnelle) ou sortis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire à préparer un nouveau parcours de formation.

## Actions de qualification

- reparer un examen (MOREA),
- construire un parcours personnalisé d'accès à la qualification (ITAQ),
- aménager des formations professionnelles (bac pro, bac STI et BEP) en un an.

## Actions d'accompagnement vers l'emploi

- formation complémentaire (FC),
- préparer l'accès à l'emploi (atelier professionnel expérimental).

En 2007/2008 :

**950** jeunes ont été accompagnés par le GAIN dans 31 établissements

**2811** jeunes ont trouvé une solution à l'issue d'un entretien de situation. **77%** des 1098 jeunes, accompagnés dans les plates-formes d'accueil et d'accompagnement (PLAA) ont une solution de formation ou d'insertion

**882** jeunes ont été accueillis dans les différentes actions de formation de la MGI

**73,3%** des élèves trouvent une solution de formation ou d'emploi à l'issue d'une action de MGI.

cf. le dossier technique de la MGI

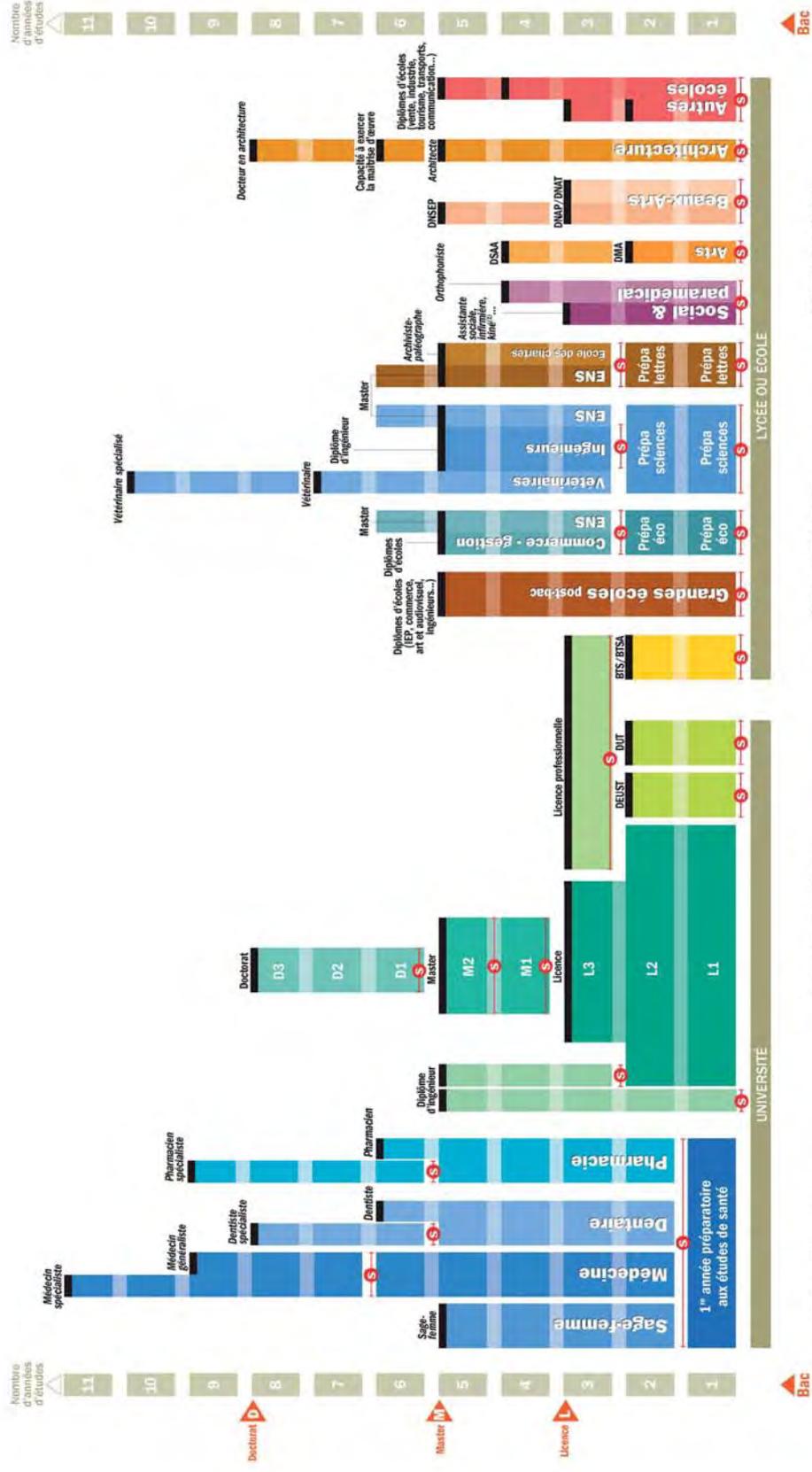
DES SOLUTIONS VARIEES POUR DES ELEVES AYANT DES BESOINS DIFFERENTS

Autres contacts possibles

pour la MGI :

les CIO et le SAIO





**DMA :** diplôme des métiers d'art  
**DNAP :** diplôme national d'arts plastiques  
**DNAT :** diplôme national d'arts et techniques  
**DNSEP :** diplôme national supérieur d'expression plastique  
**DSAA :** diplôme supérieur d'arts appliqués

**ENS :** École normale supérieure  
 L'ENS prépare en 4 ans au master et à l'agrégation.  
**IEP :** Institut d'études politiques  
 (1) Attention, certaines écoles paramédicales recrutent après une première année d'études de santé.

**BTS :** brevet de technicien supérieur  
**DEUST :** diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques  
**DUT :** diplôme universitaire de technologie  
 NB : BTS, DEUST, DUT : ces 3 diplômes permettent une insertion professionnelle.

**Diplôme ou Diplôme d'Etat**  
 - Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)  
 Il existe des passerelles entre ces différentes filières.